

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2023/97 à 2023/125

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 7 DECEMBRE 2023

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre 2023, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du trente novembre deux mille vingt-trois, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS – Mme Muriel SERGHERAERT - M. Michel VANHEE – Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – Mme Cécile MESANS - M. Alain GRILLET, Adjoint au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN– Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY – M. Jean-Robert MESSING – Mme Martine PONCHANT - Mme Valéria GRASELLI – M. Philippe LEMIERE – M. Roger VICOT - Mme Isabelle CAMBIER – Mme Anne LEDUC – M. Cédric BERLEMONT - M. Lucas LEROY – Mme Stéphanie MORELLI - Mme Claire ZYTKA-TARANTO – M. Vincent DHELIN – M. Joffrey LEROY – M. Nicolas GROSSE - M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

M. Jean-Christophe LIPOVAC – Mme Monique LEROY - Mme Nouria BELAYACHI – M. Romain FYVEY – M. Saïd BECHROURI - M. Philippe DUEZ – Mme Catherine de RUYTER, Conseillers Communaux.

Monsieur Jean-Christophe LIPOVAC a donné pouvoir à Monsieur Alain GRILLET
Madame Monique LEROY a donné pouvoir à Madame Mauricette GOURDIN
Madame Nouria BELAYACHI a donné pouvoir à Madame Delphine BLAS
Monsieur Romain FYVEY a donné pouvoir à Madame Claudie LEFEBVRE
Monsieur Saïd BECHROURI a donné pouvoir à Madame Claire ZYTKA-TARANTO
Madame Catherine de RUYTER a donné pouvoir à Monsieur Nicolas GROSSE

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 7 décembre 2023

DELIBERATION

2023 / 97 - DEBAT ET RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024.

Première étape importante du cycle budgétaire pour l'élaboration du Budget Primitif (BP), le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit permettre au Conseil Communal de débattre sur les priorités de la politique municipale.

Il présente les engagements de la Ville de manière concrète, en les inscrivant dans les contextes international, national et local qui les impactent. Il comporte notamment des informations relatives aux orientations budgétaires générales, aux engagements pluriannuels envisagés, à la structure et à la gestion de la dette, aux effectifs et à leur évolution.

Conformément à la réglementation, le Conseil Communal doit prendre acte de ce débat par une délibération spécifique.

Aussi, vu l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales,
Vu le rapport d'orientations budgétaires annexé à la présente délibération,

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **PRENDRE ACTE** du débat sur le rapport d'orientations budgétaires 2024.

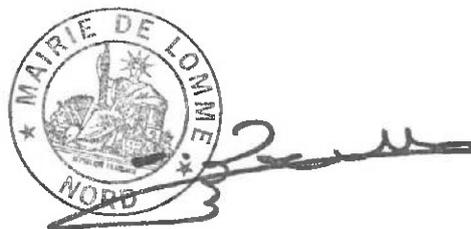
Prend acte

ADOPTE A L'UNANIMITE,

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

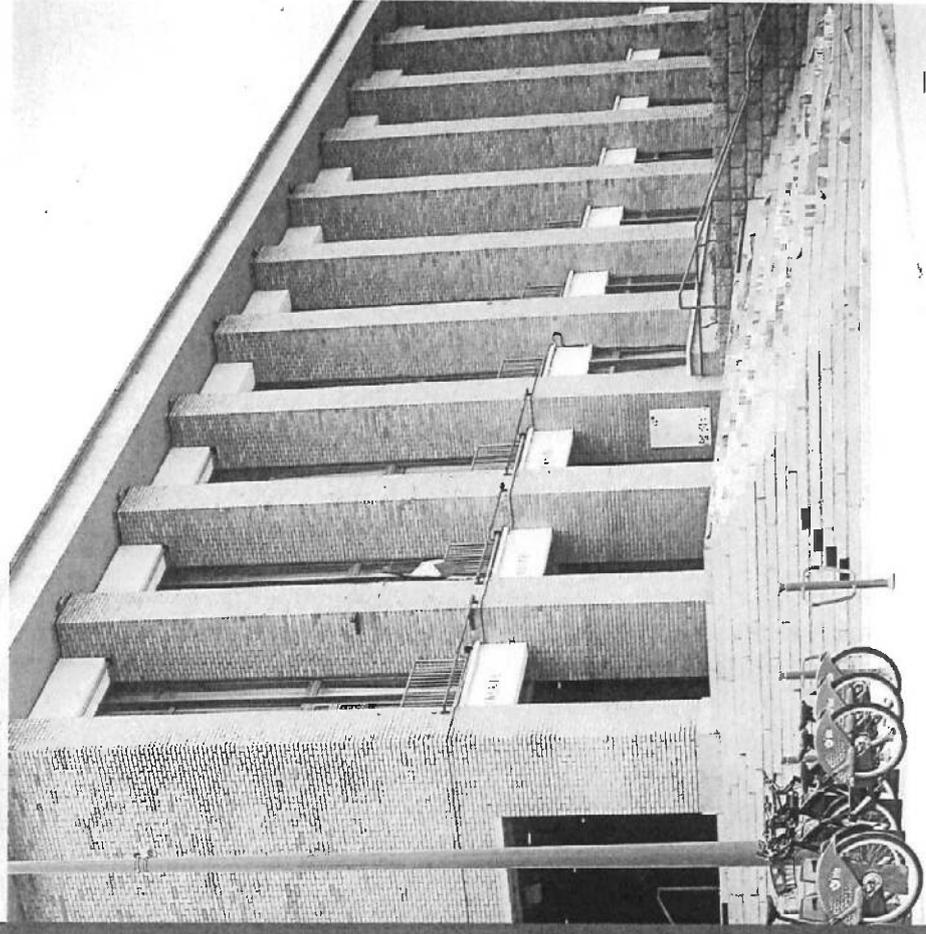
Le Maire de Lomme



Publié le 20 DEC. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

Rapport d'orientation budgétaire 2024 Conseil communal du 7 décembre 2023



PRESENTATION

OBJET DU PRESENT DOCUMENT :

Extrait de l'article L,2312-1 du CGCT : « Dans les communes de 3500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur (...). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique. »

3 PARTIES :

1. Eléments de contexte global
2. Contexte financier de la Ville de Lomme sur la base du compte administratif 2022 et des étapes budgétaires votées en 2023
3. Orientations budgétaires pour l'exercice 2024



PARTIE 1 :
ELEMENTS DE CONTEXTE POUR 2024

LE CONTEXTE INTERNATIONAL

Après un effondrement en 2020 (-3,1 %) lié à la pandémie, puis un rebond spectaculaire en 2021 (+6%) l'économie mondiale a généré une croissance de 3,5% en 2022. Cette tendance au ralentissement de la croissance devrait être confirmée en année pleine 2023 puis en 2024. Le FMI projette en effet une croissance mondiale de 3% en 2023 et de 2,9% en 2024, principalement portée par les pays émergents. La prévision n'est a contrario dans la zone euro que de 0,7% en 2023 et 1,2% en 2024.

On peut constater que les crises internationales conduisent à une fragmentation des marchés et font peser des risques sur la circulation des produits de base : produits alimentaires, mais aussi minerais rares essentiels aux composants électroniques et au développement de batteries comme alternative aux énergies fossiles. Ces facteurs peuvent conduire à des difficultés d'approvisionnement et à une forte volatilité des prix, avec des conséquences potentiellement désastreuses pour les populations les plus fragiles et un impact sur les investissements en matière de transition énergétique. (source FMI, perspectives de l'économie mondiale, octobre 2023).

Le pic d'inflation a été atteint en 2022, mais l'OCDE souligne une tendance inflationniste persistante. Pour la zone euro, les projections sont de 5,5% en 2023 puis 3% en 2024. (source perspectives économiques de l'OCDE, septembre 2023).

Le taux de chômage dans la zone euro se stabilise à un niveau historiquement bas, autour de 6,5% depuis plusieurs mois, avec des données hétérogènes selon les pays. Il est de 14% chez les jeunes de moins de 25 ans (source Eurostat août 2023).

LES POLITIQUES MONETAIRES

Le contexte inflationniste a poussé la majorité des banques centrales à revaloriser leurs principaux taux directeurs en 2022. La détente des taux n'a pas encore commencé, car si l'inflation a globalement décéléré, elle reste encore au-dessus des cibles des banques centrales.

Ainsi aux Etats-Unis, la Réserve fédérale n'a pas relevé son taux directeur en septembre 2023, mais une hausse est attendue d'ici la fin de l'année, ce qui aurait pour conséquence une nette remontée des taux longs américains.

De son côté, la Banque Centrale Européenne a augmenté ses taux directeurs de 25 points de base en septembre 2023 en réaffirmant l'objectif de ramener l'inflation à un niveau proche de 2%. Il pourrait s'agir du dernier mouvement de hausse, sauf évolution inattendue des indicateurs économiques. Les taux directeurs sont annoncés comme maintenus « à des niveaux suffisamment restrictifs, aussi longtemps que nécessaire ». Dans ce cadre, les investisseurs n'anticipent pas de baisse avant mi-2024.

LE CONTEXTE NATIONAL

Les perspectives économiques de la France sont proches de la moyenne de la zone euro, avec un taux de croissance de l'ordre de 1% en 2023. Pour 2024, le projet de loi de finances présenté par le Gouvernement table sur un taux de 1,4% (1,3% selon l'OCDE).

S'agissant de l'inflation, l'année 2022 a connu un pic (5,9%) mais amorti notamment par le bouclier tarifaire sur les prix du gaz et de l'électricité et moins marqué que dans d'autres économies similaires). Le reflux amorcé a certes été freiné par de nouvelles hausses des prix de l'énergie à l'été 2023, mais il s'est toutefois poursuivi. Selon les projections macro-économiques de la Banque de France (septembre 2023), l'inflation (indice des prix à la consommation harmonisé en moyenne annuelle) devrait s'établir à 5,8% en 2023 et retomber à 2,6% en 2024.

Le taux de chômage, en baisse continue du 3ème trimestre 2021 (8%) au 1^{er} trimestre 2023 (7,1%) a connu une légère remontée au 2^{ème} trimestre 2023 (7,2%). Les créations nettes d'emplois salariés restent dynamiques, mais sur un rythme plus modéré qu'en 2022.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE LOCAL

Conjoncture économique dans les Hauts-de-France

(Source : Tendances régionales, Banque de France Hauts-de-France, Août 2023)

La dernière étude de la Banque de France rend compte d'un ressenti des milieux économiques régionaux relativement satisfaisant sur le court terme, mais aussi d'inquiétudes persistantes.

L'activité a progressé en août 2023 dans les services et le bâtiment et s'est repliée dans l'industrie. En septembre 2023, les chefs d'entreprise anticipaient une progression de l'activité dans ces trois secteurs, avec néanmoins un ralentissement dans les services. Au-delà, les carnets de commandes se dégradent.

Les difficultés d'approvisionnement s'améliorent dans le bâtiment (seules 10 % des entreprises les mentionnent encore en août 2023) et dans l'industrie. Pour le cinquième mois consécutif, les industriels jugent que les prix sont en nette baisse pour les matières premières et que ceux des produits finis se stabilisent.

Les difficultés de recrutement, en léger recul, concernent encore la moitié des entreprises.

LE CONTEXTE ECONOMIQUE LOCAL

Le marché de l'emploi régional

(Source INSEE, note de conjoncture régionale, 2^{ème} trimestre 2023)

Fin juin 2023, le nombre d'emplois salariés s'établit à 2 140 700 dans les Hauts-de-France, en légère baisse par rapport au trimestre précédent mais en hausse de 0,3% sur un an.

Le secteur des services marchands continue à créer des emplois (+ 4400 depuis le début de l'année 2023). A l'inverse, l'emploi dans la construction recule pour le troisième trimestre consécutif et atteint son niveau le plus bas depuis le deuxième trimestre 2021 (-1300 emplois en un an). L'emploi intérimaire est également en recul.

Au 2^e trimestre 2023, le taux de chômage augmente de 0,1 point dans les Hauts-de-France, comme au niveau national, pour le second trimestre consécutif. Il s'établit désormais à 8,9 % de la population active (contre 7,2 % en France métropolitaine), soit le taux le plus élevé des régions de France métropolitaine. Le taux de chômage de la région retrouve ainsi son niveau du 2^e trimestre 2022 alors qu'au niveau national, il reste inférieur de 0,2 point.

Le nombre de demandeurs d'emploi dans la région reste orienté à la baisse, avec 510 070 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B ou C au 2^{ème} trimestre 2023, soit 0,5 % de moins qu'au 1^{er} trimestre (-2 580 personnes). Dans le département du Nord, ce chiffre est stable.

LA SITUATION DES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

Si une progression des recettes des collectivités locales est constatée en 2022, celle-ci doit beaucoup à la dynamique de la fraction de TVA attribuée aux Régions, Départements et EPCI. Cette dynamique influence ainsi fortement la vision globale mais ne bénéficie pas aux communes, par ailleurs fortement impactées par l'augmentation du prix de l'énergie du fait des bâtiments présents dans leur patrimoine.

A l'inverse des Régions et Départements, le bloc communal (communes et EPCI) a vu en 2022 ses dépenses de fonctionnement progresser davantage que ses recettes, un écart plus marqué pour les communes (+ 5,2% pour les recettes contre +5,9 % pour les dépenses, toutes strates de population confondues). De même le niveau d'épargne brute des communes stagne en 2022 (+1,8%), contrastant avec celui des EPCI (+9,9%), Départements (+5,8%) et Régions (+8,3%).

Tous les échelons de collectivités ont augmenté en 2022 leurs dépenses d'investissement, et ont subi les effets de l'inflation. La progression est particulièrement marquée pour les communes (+10%), qui portent à elles seules plus de 38% de l'investissement local. Leur besoin de financement externe a augmenté, couvert par une augmentation de 4% du recours à l'emprunt, malgré des conditions de financement moins favorables.

Dans son deuxième fascicule sur les finances publiques locales, en octobre 2023, la Cour des comptes reconnaît que la tendance générale pour 2023 est à la dégradation, et que « les communes et les intercommunalités sont les entités locales qui supportent le plus les conséquences directes et indirectes de l'inflation ».



PARTIE 2 :
LE CONTEXTE FINANCIER LOMMOIS

LE BUDGET DE LA COMMUNE DE LOMME, COMPOSANT DU BUDGET DE LA VILLE DE LILLE

La ville de Lomme est commune associée de la ville de Lille. A ce titre, elle dispose d'un budget annexe au budget principal de la ville de Lille, composé :

- en dépenses : des crédits budgétaires destinés au financement des dépenses courantes et d'intervention en fonctionnement (chapitres 011 et 65);
- en recettes : de la dotation de fonctionnement apportée par le budget principal de la ville de Lille.

Le budget principal de la ville de Lille porte l'ensemble des crédits afférents pour la ville de Lomme :

- aux dépenses de personnel (chapitre 012);
- aux dépenses d'investissement, et à toutes les opérations liées à la gestion du patrimoine;
- aux opérations liées à la gestion de la dette et de la trésorerie.

SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE LILLE

INDICATEURS FINANCIERS

- **L'épargne brute, solde des recettes et des dépenses de fonctionnement, reste correcte, autour de 51 M€** (prévision au 15/11/2023) contre 52 M€ en 2022 (hors cessions). L'épargne nette (épargne brute moins le remboursement du capital de la dette) devrait quant à elle atteindre **21M€** (hors cessions) ;
- **la gestion de la dette reste sécurisée malgré l'augmentation des taux de marché.** Son coût total augmente et devrait en 2023 approcher le taux moyen de 2,71% soit + 0,77 point par rapport à 2022. Pour rappel, le coût de la dette de la Ville de Lille (1,94%) était en 2022 plus faible que le coût de la dette de la strate des villes de plus de 100 000 habitants (2,05 %) ;
- **la capacité de désendettement**, mesurée par l'encours de la dette sur l'épargne brute, devrait s'établir à **6,8 ans en 2023**, contre 6,5 ans en 2022 ;
- **enfin, le niveau de contribution fiscale de taxe foncière reste dans la moyenne basse** des grandes villes françaises comparables, étant précisé que pour 2024, la part communale des taux de fiscalité sera maintenue au même niveau qu'en 2023. (*source : étude Finances et Stratégies Locales*).

SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE LILLE

STRUCTURE DE LA DETTE

La stratégie d'endettement menée au cours des dernières années a consisté à profiter des meilleures opportunités sur les différents marchés appréhendés et s'est traduite par une répartition souple entre la dette à taux fixe et la dette à taux variable, avec une préférence réaffirmée pour le taux fixe depuis trois ans au vu de l'incertitude du contexte :

- La part à **taux fixe** est passée de **54,8 % en 2019 à 67,8 % en 2023** de l'encours contracté, avec un coût ayant parallèlement baissé de 1,17 points en passant de **2,58 % en 2019 à 1,41 % en 2023** ;
- La part à **taux variable** baisse et atteint son niveau le plus bas depuis 2019, passant de **45,2 % en 2019 à 32,2 % en 2023**. La part des emprunts à taux variables est estimée à **30,5 % pour 2024** si aucun futur prêt n'est indexé sur un taux variable. Néanmoins, à la suite de la forte augmentation des taux en 2023, son coût a fortement augmenté, passant de **1,25 % en 2019 à 4,31 % en 2023**.

Malgré la rapide dégradation des taux de marchés, la gestion active de la dette de la Ville de Lille a permis de limiter l'augmentation du coût total de la dette (2,71 % en 2023 contre 1,94 % en 2022). Les charges financières, prévues à hauteur de 10,05 M€ au BP 2023, devraient s'établir à 9,74 M€ au compte administratif 2023.

Par ailleurs, depuis 2020, la Ville de Lille ne cesse d'augmenter la part de prêts verts dans ses nouveaux emprunts : ils représentent 33% du montant des emprunts souscrits en 2020, 56% en 2021, 60% en 2022 et 50% en 2023.

SITUATION FINANCIERE DE LA VILLE DE LILLE

GESTION DE L'ENCOURS DE DETTE

La dette de la Ville de Lille reste à la fois peu onéreuse, courte et sécurisée comme l'indique l'observatoire de la dette de Finance Active (dernières données comparées du compte administratif 2022) :

- Le coût de la dette totale (1,94% en 2022) est en augmentation de 17% par rapport à 2021 (1,61%).
- La durée de vie résiduelle s'établit fin 2022 à 12,7 ans. Elle est non seulement plus courte que celle des communes et des EPCI de même strate (14,4 ans), mais également que celle de l'ensemble des collectivités (14,1 ans).

L'encours de la dette de la Ville de Lille est évalué à un niveau de risque très faible (100% en catégorie 1A)

Le remboursement du capital de la dette impacte peu le niveau de l'épargne nette entre 2019 et 2023 : celle-ci est maintenue à un niveau conséquent à 32,75 M€ par an en moyenne.

Signe de cette bonne gestion historique, la capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette en y consacrant la totalité de l'autofinancement, demeure chaque année depuis 2019 inférieure à la durée de vie de la dette. Cela signifie que l'épargne brute dégagée permettrait de rembourser la dette existante plus rapidement que le nombre d'années sur lequel la dette porte aujourd'hui, soit **6,8 ans de capacité de désendettement estimée à fin 2023, à comparer à 12,5 ans de durée de vie de la dette à fin 2023.**

LE BUDGET DE LA COMMUNE DE LOMME

CONTEXTE 2023

Le budget 2023 s'établissait à 10,7M€, calculé sur la base d'une dotation de base stable de 9M€ et d'un supplément exceptionnel pour compenser l'évolution estimée du coût de l'énergie. Les ajustements en cours d'année (intégration du résultat 2022 et transferts de charges notamment) portent le montant des crédits alloués à 11,03M€.

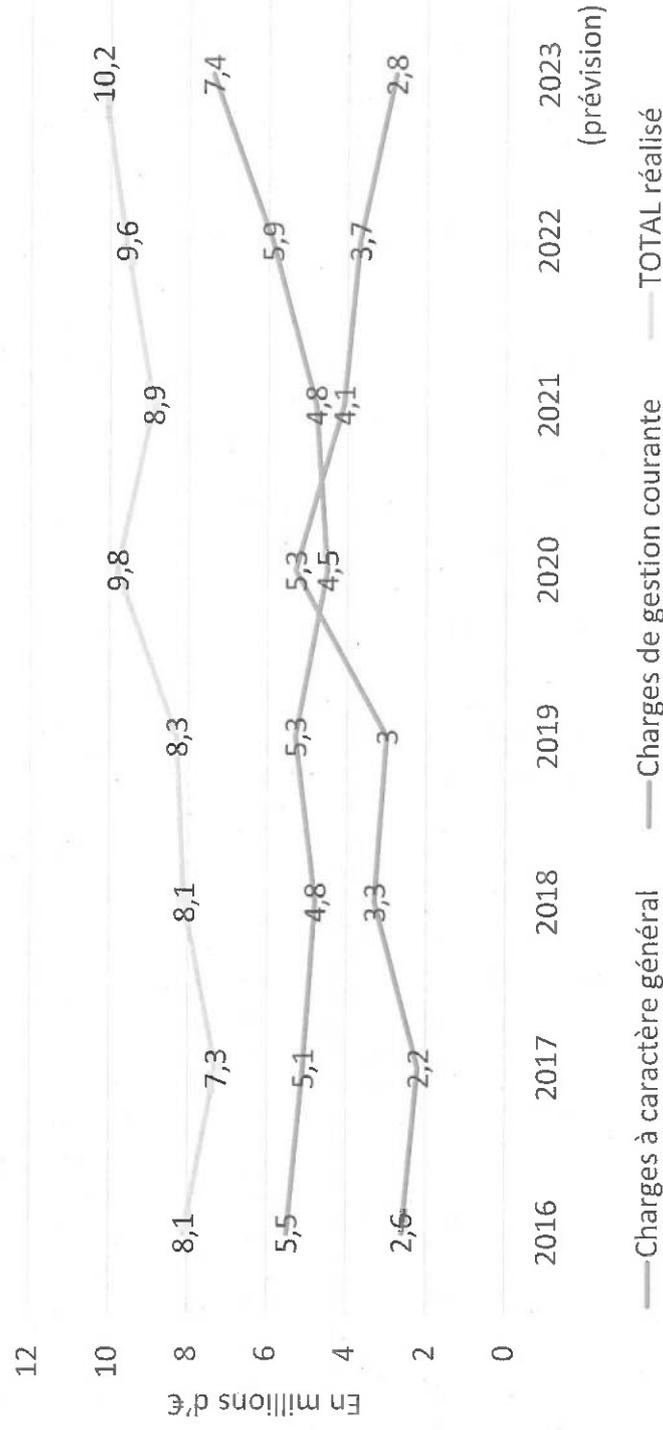
Le compte administratif 2022 a abouti à une dotation d'équilibre de 9,55M€, avec une consommation record du budget voté de près de 96%, témoignant ainsi de la sincérité des budgets votés mais aussi de la réduction des marges de manœuvre en matière de dépenses. L'évolution des postes de dépenses de fluides en est un exemple, les économies d'énergie réalisées ne se répercutant pas dans les chiffres.

De plus, si le coût de l'énergie s'est stabilisé au cours de l'année, l'inflation a touché l'ensemble des postes de dépenses : les dépenses de fournitures de produits d'entretien notamment, mais aussi l'ensemble des prestations de service (entretien des espaces verts, etc).

L'année 2023 a également été marquée par les conséquences de la cyberattaque, qui ont bouleversé les pratiques et ainsi occasionné diverses incidences sur la gestion financière : augmentation des commandes de papier, des dépenses de téléphonie, mais aussi difficultés de suivi du budget après 3 mois de coupure du logiciel.

LE BUDGET DE LA COMMUNE DE LOMME

EVOLUTION DES CHARGES DE FONCTIONNEMENT



L'augmentation des charges à caractère général est particulièrement visible en 2023 et reflète bien les effets de l'inflation sur l'ensemble des fournitures et prestations de services. Les dépenses d'intervention, à l'exception de la période exceptionnelle de la croise sanitaire, varie essentiellement en fonction des subventions complémentaires qui ont pu être accordées au CCAS.

LE BUDGET DE LA COMMUNE DE LOMME

CONTEXTE 2023

Le budget d'investissement 2023 s'élevait à 9M€, et a été porté e cours d'année à 9,98M€.

Malgré le léger décalage de certains projets en raison des conséquences de la cyberattaque, les réalisations d'investissement sont nombreuses :

- ✓ la réalisation du jardin public Rosa Parks,
- ✓ la réhabilitation de la salle du parc,
- ✓ la végétalisation de deux cours d'écoles,
- ✓ les travaux de l'école Lamartine,
- ✓ les travaux de l'Hôtel de ville...

Mais l'année 2023 aura aussi vu la préparation de deux des grands projets du mandat : la rénovation énergétique de la piscine, dont les travaux débiteront en janvier 2024, et la construction du pôle périscolaire Voltaire Sévigné.

Enfin, comme il avait été annoncé lors du rapport d'orientation budgétaire 2023, la recherche active de financements externes a permis d'obtenir des subventions pour une partie de ces projets.



PARTIE 3 :
ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

UNE DOTATION DE FONCTIONNEMENT REMANIEE, pour plus de pragmatisme et de transparence

9 500 000€

✓ **La neutralisation de l'évolution du coût de l'énergie**

L'inflation historique impactant le coût de l'énergie fin 2022 avait porté l'estimation du budget fluides à 3,37M€, dont 1,7M€ avait été couvert par une augmentation exceptionnelle de la dotation.

Cet apport supplémentaire est maintenu en 2024 mais à hauteur du au niveau L'estimation pour 2024 est de 2,39M€; amène donc cette dotation exceptionnelle à 0,72M€ pour le BP 2024.

✓ **Une gestion rationalisée des transferts de charges**

Le coût des transferts de charges était jusqu'à présent inscrites au BP et « remboursées à Lille » en cours d'année. Afin d'acter que ces charges mutualisées sont portées par Lille, leur montant est désormais retiré de la dotation de fonctionnement dès le BP, sur la base du montant remboursé en 2023 (environ 490k) dont :

- la restauration scolaire : 358k€
- les dépenses de carburant : 100k€
- les équipements de protection: 30k€.

De même les charges du service mutualisé de l'informatique sont supportées par Lille à partir de 2024 (pour 178k€), l'économie éventuellement réalisée en cours d'année sera reversée sur la dotation 2025.

DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT IMPACTEES PAR LE CONTEXTE ECONOMIQUE

- ✓ **Des charges à caractère général globalement maîtrisées malgré l'impact de l'inflation (6,5M€ contre 6,3M en 2023 à périmètre égal, sans transferts de charge)**

Ce poste est en légère augmentation malgré l'impact moindre du coût de l'énergie (- 980k€ entre 2023 et 2024).

Cependant, les ajustements opérés en cours d'année 2023 ont été en majorité pris en compte dans les prévisions et permis d'anticiper certaines hausses de coûts déjà prévisibles, qu'il s'agisse de mesures financées en 2023 ou de l'effet de l'inflation sur les autres postes (produits d'entretien par exemple).

Quelques mesures nouvelles sont également financées tout en assurant d'une gestion maîtrisée du budget.

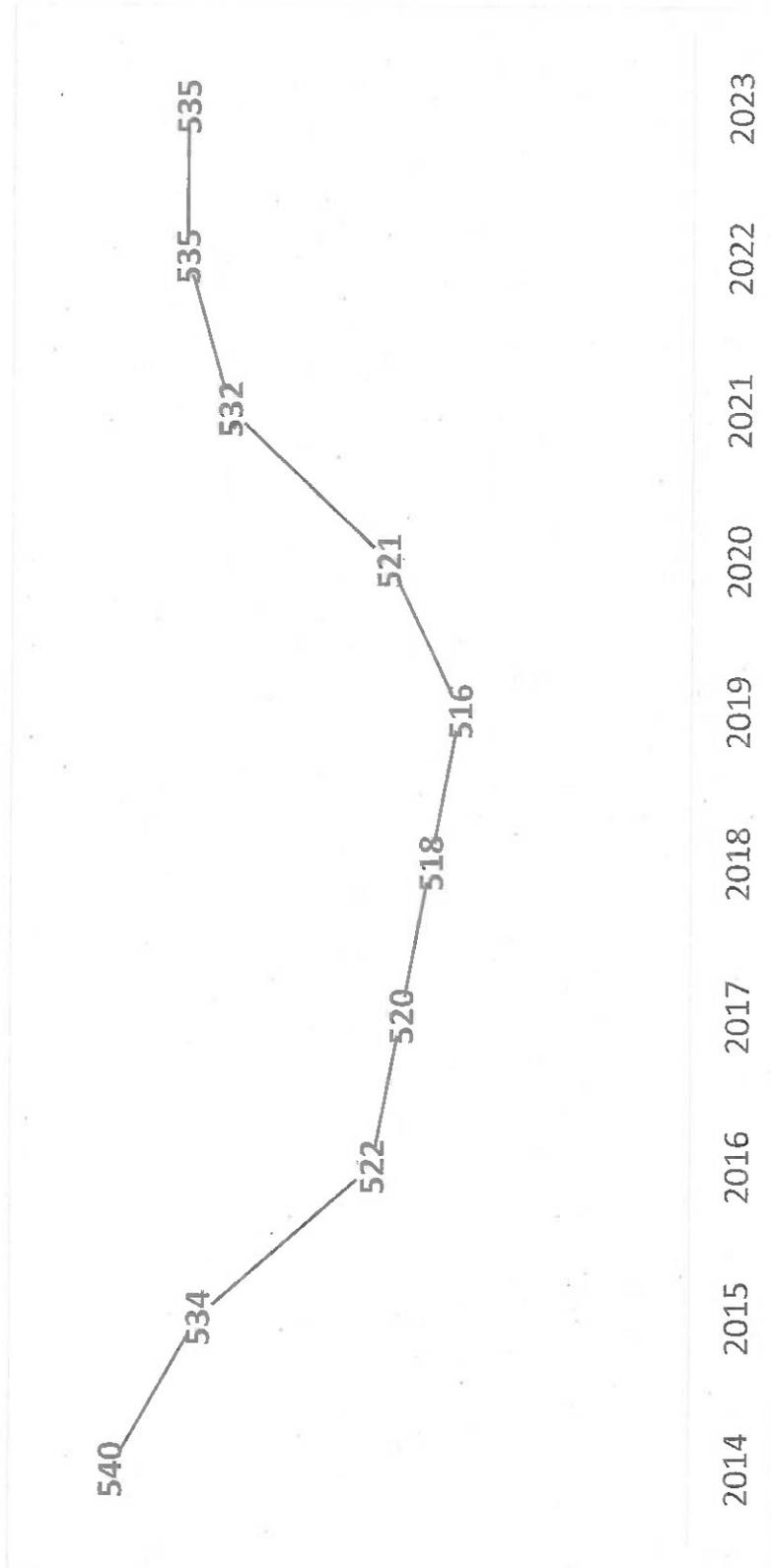
- ✓ **Des charges de gestion courantes, dont les dépenses d'intervention (subventions) en légère augmentation (3M€, contre 2,8M€ au BP2023), en raison de :**

- l'augmentation estimée du forfait communal aux écoles privées (+100k€, ajusté par rapport à l'estimation du coût d'un élève) ;
- la volonté d'un soutien accru aux associations sociales pour renforcer l'action en matière de lutte contre la précarité;
- Un soutien renforcé au CCAS dans le cadre de la création du nouvel établissement de vie sociale.

EVOLUTIONS A PERIMETRE EQUIVALENT

	BP 2023	PROJET BP 2024
GESTION DES BATIMENTS	0,61M€	0,63M€
ENFANCE EDUCATION	1,60M€	1,83M€
		(dont 100k€ forfait communal)
SOLIDARITES JEUNESSE	1,53M€	1,57M€
CADRE DE VIE	0,83M€	0,93M€
CULTURE EVENEMENTIEL	0,94M€	0,86M€
SPORTS	0,35M€	0,32M€
CITOYENNETE PROXIMITE	0,14M€	0,16M€
RESSOURCES ET MOYENS	0,72M€	0,81M€
TOTAL (hors fluides et transferts de charges)	6,72M€	7,11M€
Fluides (bâtiments + EP)	3,37M€	2,39M€
Charges transférées	0,66M€	
DOTATION DE FONCTIONNEMENT	10,75M€	9,5M€

DEPENSES DE PERSONNEL EVOLUTION DES EFFECTIFS



L'évolution des postes permanents rémunérés pour 2023 est maîtrisée afin de garantir la continuité de service publique ainsi que le développement des actions de la politique publique mise en œuvre.

DEPENSES DE PERSONNEL MASSE SALARIALE

Année	Réalisé
2014	22 111 910,31
2015	22 297 652,91
2016	22 586 809,07
2017	23 228 505,12
2018	23 215 134,33
2019	23 622 343,46
2020	23 309 806,00
2021	24 068 373,04
2022	25 743 966,06
2023 (Atterrissage prévu)	26 500 000

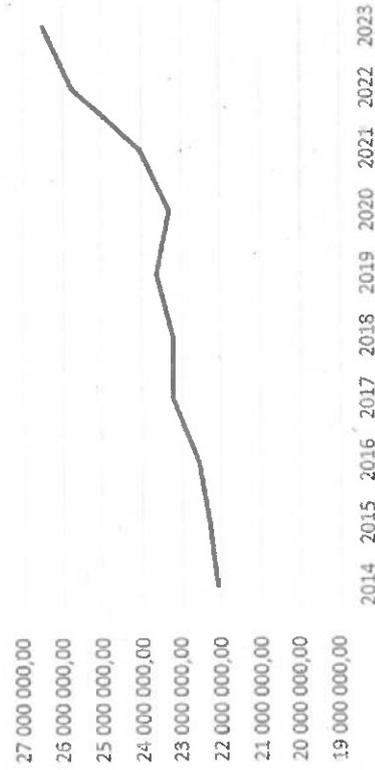
Selon l'atterrissage 2023, les dépenses de masse salariale, portées sur le budget principal de Lille, devraient s'élever à près de 26,5 M€.

L'année 2024 devrait à nouveau voir cette enveloppe progresser, avec :

- L'effet sur une année pleine de l'augmentation du SMIC au 1er mai 2023
- L'effet sur une année pleine de l'augmentation de la valeur du point d'indice (+1,5% à partir du 1er juillet 2023)
- L'extension du remboursement des transports
- Le forfait mobilité durable
- L'attribution de 5 points d'indice supplémentaires
- L'extension du supplément familial de traitement
- Le Glissement Vieillesse Technicité et les mesures ciblées

L'enveloppe prévue pour 2024 est de 28 177 000 €

Evolution masse salariale



UN BUDGET D'INVESTISSEMENT D'UN NIVEAU HISTORIQUE de 12M€

L'année 2023 a vu l'initiation de deux grands projets à très grand enjeu en matière de transition énergétique, dont la réalisation impactera financièrement l'exercice 2024 :

✓ **la rénovation énergétique de la piscine de Lomme**, pour un coût global d'environ 5M€, dont 4,4M€ impactent le budget 2024, la fin des travaux étant prévue en juin.

✓ **la construction du pôle Voltaire Sévigné**, pour environ 2M€, dont environ 1M€ sur 2024.

Mais au-delà de ces deux projets, c'est l'ensemble de la politique d'investissement qui reste ambitieuse, avec des projets variés permettant la rénovation du patrimoine bâti et l'amélioration des espaces publics en conservant chaque fois que possible un fort objectif de transitions.

Outre les crédits de paiement ouverts en 2023 au titre des autorisations de programme pluriannuelles, l'investissement récurrent à 0,8M€ pour essentiellement couvrir les besoins en équipement des services.

De plus, la recherche de financements désormais systématiquement intégrée à l'élaboration des projets d'investissement permet aussi l'inscription de recettes à hauteur de 1,6M€, dont un acompte de 50% de subvention obtenue pour la rénovation énergétique de la piscine d'environ 1,8M€.

UN BUDGET REPRESENTATIF DES PROJETS POLITIQUES

Entretien rénovation du patrimoine bâti	2,7M€	Cadre de vie Proximité	1,9M€
Mise en accessibilité	1,3M	Travaux et mobilier de voirie	0,37M
Réhabilitation HdV	0,39M	Eclairage public	0,65M
Chauffage et économies d'énergies	0,33M	Végétalisation des espaces	0,25M
Maintenance divers bâtiments	0,45M	Proximité	0,21M
Aménagements SSIAD	0,25M	Cimetières	0,16M
		Equipements des services	0,21M
Ville sportive et culturelle	5,6M€	Ville éducatrice à hauteur d'enfants	1,8M€
Rénovation énergétique de la piscine	4,4M€	Pôle Voltaire Sévigné	0,97M
Equipements sportifs	0,35M	Travaux des écoles et crèches	0,46M
Rénovation Maison des Enfants	0,15M	Végétalisation des cours d'écoles	0,25M
Trinum	0,5M	Equipements et mobiliers	0,14M
Equipements structures	0,17M		

UN PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT A L'AMBITION RESPECTEE

Le montant du plan pluriannuel d'investissement s'élève à environ à 26M€ pour la période 2024-2026, sans compter les crédits non consommés en 2023 qui y seront automatiquement réintégrés. Après un niveau record d'inscription en 2024 de 10,7M€ de crédits pluriannuels, le budget des années suivantes devrait retrouver des niveaux plus classiques mais néanmoins hauts (de 8 à 9M€ en comptabilisant les reports).

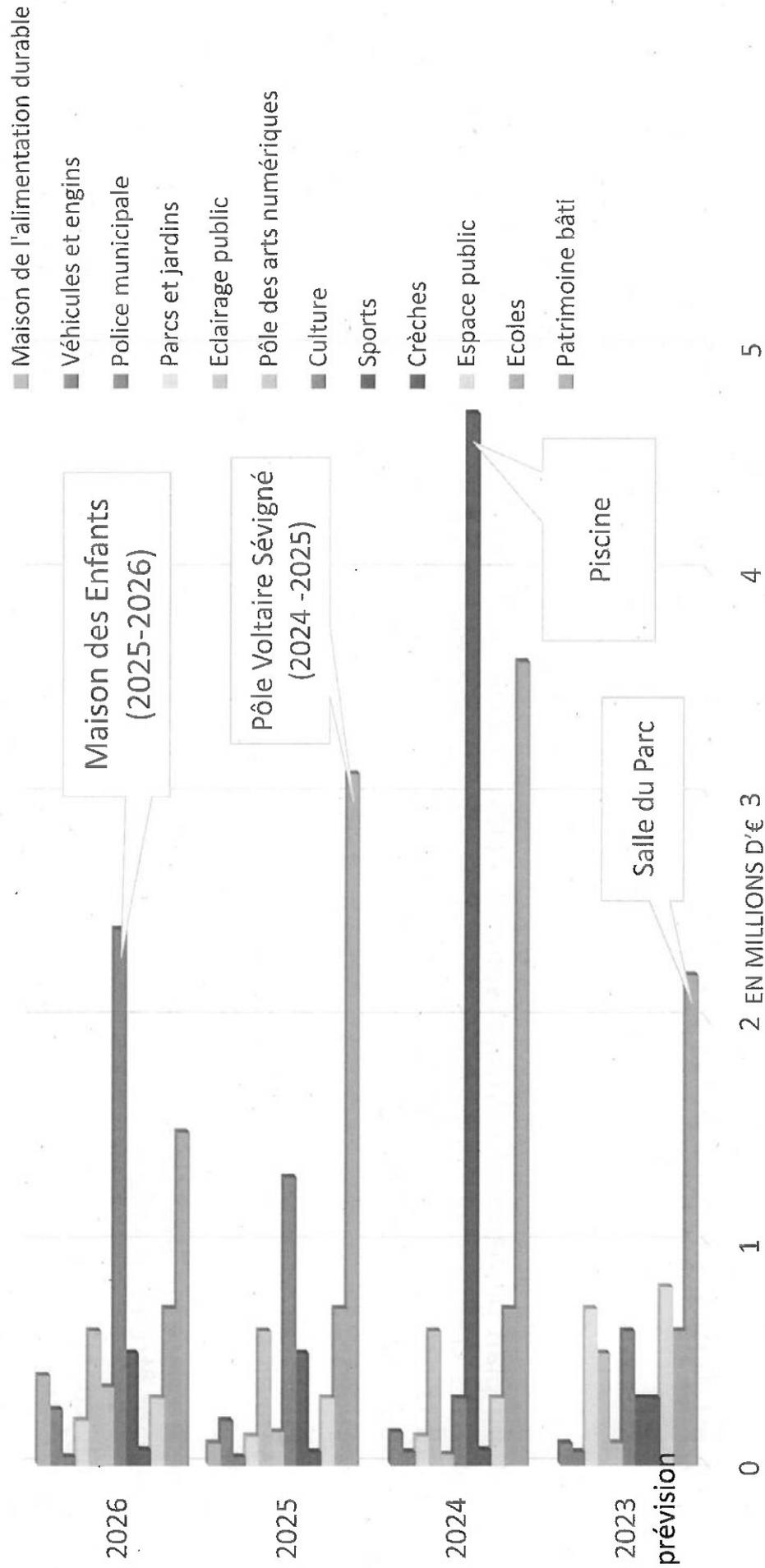
Outre la continuité des projets de rénovation des bâtiments ou d'amélioration de l'espace public, la suite du mandat sera ainsi marquée par le démarrage du projet de réhabilitation de la Maison des Enfants (pour environ 5M€ au total) et par celui de construction de la Maison de l'Alimentation durable.

Une première phase de travaux à l'Espace Tisserands sera aussi démarrée sur 2025-2026, la suite des travaux pouvant être envisagée sur le mandat suivant.

Le projet de construction d'un pôle dédié aux arts numériques sera aussi redéfini par rapport aux orientations initiales et devant les difficultés rencontrées, notamment en termes d'enveloppe budgétaire.

Des crédits sont inscrits en 2024 pour le remboursement de la subvention versée par le Département pour le financement du projet initial, à hauteur de 450k€. Des demandes de financement seront effectuées pour le futur projet repensé.

UN PLAN PLURIANNUEL MARQUE PAR DE GRANDS PROJETS



2 EN MILLIONS D'€ 3

1

4

5

LES PRINCIPAUX ENGAGEMENTS ANNUELS, REFLETS DES ENGAGEMENTS POLITIQUES

AUTORISATIONS DE PROGRAMME	Principales opérations d'investissement	Montant AP	CA 2021	CA 2022	Budget 2023	prévu 2024	prévu 2025	prévu 2026
Patrimoine bâti (LPATRIMOIN)	Travaux d'accessibilité, d'économies d'énergie, réhabilitation de la salle du parc, construction du pôle périscolaire Voltaire Sévigné...	13,7	1,1	1,3	3,1	3,6	3,1	1,5
Ecoles (LSCOLAIRE)	Travaux dans les écoles, végétalisation des cours d'écoles	4,3	0,5	0,9	0,8	0,7	0,7	0,7
Sports (LSPORT)	Rénovation énergétique de la piscine, terrains de sports...	7,7	0,7	0,7	0,6	4,7	0,5	0,5
Culture (LPATRICULT) dont	Réhabilitation MDE, mise en sécurité de l'église,	5,3	0,1	0,3	0,9	0,3	1,3	2,4
Espaces publics (LESPAPUB) dont	Travaux du quartier Mitterrie, place Jean Jaurès ..	2,8	0,5	0,4	1,0	0,3	0,3	0,3
Parcs et jardins (LGPARCIAR) dont	Jardin Rosa Parks, trame verte, plan arbres...	2,2	0,1	0,9	0,8	0,1	0,1	0,2

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

Première étape importante du cycle budgétaire pour l'élaboration du Budget Primitif (BP), le Rapport d'Orientations Budgétaires (ROB) doit permettre au Conseil municipal de débattre sur les priorités de la politique municipale.

Il présente les engagements de la Ville de Lille de manière concrète, en les inscrivant dans les contextes international, national et local qui les impactent. Conformément à la réglementation, le ROB précise notamment la structure et la gestion de la dette ou encore les éléments relatifs aux effectifs. Le Conseil Municipal doit également être informé des orientations concernant les niveaux de dépenses, les projections en matière de recettes et les équilibres en résultant.

L'exercice prospectif s'avère particulièrement délicat depuis plusieurs années, tant la situation nationale et internationale est incertaine et évolue rapidement.

L'intégralité des chiffres, tableaux, graphiques qui sont présentés dans ce document ne sont que prévisionnels. Les données présentées au stade du rapport d'orientations budgétaires seront affinées et consolidées dans la perspective du vote du Budget Primitif (BP) 2024 au mois de février prochain.

Après la crise sanitaire, le retour de l'inflation et ses conséquences a conduit en 2022 à une dégradation de l'épargne brute de la Ville de Lille. Suite au retraitement des éléments exceptionnels, cette baisse a atteint plus de 25%, rendant la Ville de Lille éligible au filet de sécurité instauré par la loi de finances rectificative 2022. A ce titre, la Ville de Lille a perçu en 2023 un montant de 9,1 M€, qui, constaté au futur compte administratif, permettra de maintenir l'épargne à un niveau proche de celui de 2022.

Pour autant, Lille fait aujourd'hui face à une situation sociale qui s'est fortement dégradée avec la hausse des prix de l'énergie et des produits alimentaires. L'insuffisante solidarité nationale face à la crise du logement et à l'augmentation de la pauvreté oblige la Ville de Lille à intervenir pour lutter contre les exclusions et soutenir ses partenaires, notamment associatifs, qui interviennent dans les quartiers auprès des personnes en situation de grande précarité.

En parallèle, le changement climatique n'a rien perdu de son acuité et la Ville de Lille entend évidemment rester fidèle à la trajectoire définie par le Plan lillois pour le climat pour contribuer à la neutralité carbone d'ici 2050 tout en luttant contre les inégalités.

Face à cette double urgence sociale et environnementale, la stratégie de désendettement menée depuis plus de dix ans par la Ville de Lille permet d'envisager aujourd'hui un recours accru à l'emprunt afin de continuer à mettre en œuvre les nécessaires investissements structurants et assurer une haute qualité du service public rendu au quotidien. Cela permet aussi de ne pas augmenter la part communale des impôts locaux et de ne pas dégrader le pouvoir de vivre des Lillois.

Il est proposé que les taux de la taxe foncière restent inchangés en 2024. L'évolution du niveau de taxe payée par les contribuables correspondra donc aux seules décisions prises au niveau national quant à l'actualisation des bases.

Nous continuerons d'une part à soutenir et accompagner les Lilloises et les Lillois dans un contexte difficile (action sociale, enfance et éducation, politique sportive et culturelle, vie associative, propreté et tranquillité...) et d'autre part à accélérer la transition écologique juste (rénovation environnementale massive des bâtiments, verdissement des espaces publics et municipaux, aménagement durable, logement abordable, mobilités actives et décarbonées, sobriété énergétique renforcée...).

C'est dans ces conditions que le Conseil Municipal est invité à délibérer pour prendre acte de ce Rapport d'Orientations Budgétaires, complété de deux annexes, le rapport sur le développement durable 2022 d'une part, et sur la situation en matière d'égalité femme – homme d'autre part.

I/ Le contexte économique et monétaire d'élaboration du BP 2024

- A/ Au niveau international, des perspectives économiques contrastées et fragiles
- B/ Le contexte économique national
- C/ Le contexte économique local
- D/ Les politiques monétaires
- E/ La situation des finances publiques locales

II/ La bonne gestion historique des finances de la Ville de Lille permet de continuer à temporairement faire face.

- A/ L'état des ressources humaines en 2023
- B/ Les indicateurs financiers 2023 restent encore préservés

III/ Pour une Ville durable et apaisée, inclusive et bienveillante

- A/ Nos objectifs du mieux vivre social et écologique.
- B/ Des objectifs associés à une stratégie financière contrainte

I/ Le contexte économique et monétaire d'élaboration du BP 2024.

Depuis 2019, chaque année voit de nouvelles crises internationales profondes affecter le contexte économique et social et rendre plus aléatoires les perspectives générales.

A/ Au niveau international, des perspectives économiques contrastées et fragiles

Après un effondrement en 2020 (-3,1 %) lié à la pandémie, puis un rebond spectaculaire en 2021 (+6%) l'économie mondiale a généré une croissance de 3,5% en 2022. Cette tendance au ralentissement de la croissance devrait être confirmée en année pleine 2023 puis en 2024. Le FMI projette en effet une croissance mondiale de 3% en 2023 et de 2,9% en 2024, principalement portée par les pays émergents. La prévision n'est a contrario dans la zone euro que de 0,7% en 2023 et 1,2% en 2024.

On peut constater que les crises internationales conduisent à une fragmentation des marchés et font peser des risques sur la circulation des produits de base : produits alimentaires, mais aussi minerais rares essentiels aux composants électroniques et au développement de batteries comme alternative aux énergies fossiles. Ces facteurs peuvent conduire à des difficultés d'approvisionnement et à une forte volatilité des prix, avec des conséquences potentiellement désastreuses pour les populations les plus fragiles et un impact sur les investissements en matière de transition énergétique.

(source FMI, perspectives de l'économie mondiale, octobre 2023).

Le pic d'inflation a été atteint en 2022, mais l'OCDE souligne une tendance inflationniste persistante. Pour la zone euro, les projections sont de 5,5% en 2023 puis 3% en 2024. *(source perspectives économiques de l'OCDE, septembre 2023).*

Le taux de chômage dans la zone euro se stabilise à un niveau historiquement bas, autour de 6,5% depuis plusieurs mois, avec des données hétérogènes selon les pays. Il est de 14% chez les jeunes de moins de 25 ans *(source Eurostat août 2023).*

B/ Le contexte économique national

Les perspectives économiques de la France sont proches de la moyenne de la zone euro, avec un taux de croissance de l'ordre de 1% en 2023. Pour 2024, le projet de loi de finances présenté par le Gouvernement table sur un taux de 1,4% (1,3% selon l'OCDE).

S'agissant de l'inflation, l'année 2022 a connu un pic (5,9%) mais amorti notamment par le bouclier tarifaire sur les prix du gaz et de l'électricité et moins marqué que dans d'autres économies similaires). Le reflux amorcé a certes été freiné par de nouvelles hausses des prix de l'énergie à l'été 2023, mais il s'est toutefois poursuivi. Selon les projections macro-économiques de la Banque de France (septembre 2023), l'inflation (indice des prix à la consommation harmonisé en moyenne annuelle) devrait s'établir à 5,8% en 2023 et retomber à 2,6% en 2024.

Le taux de chômage, en baisse continue du 3^{ème} trimestre 2021 (8%) au 1^{er} trimestre 2023 (7,1%) a connu une légère remontée au 2^{ème} trimestre 2023 (7,2%). Les créations nettes d'emplois salariés restent dynamiques, mais sur un rythme plus modéré qu'en 2022.

C/ Le contexte économique local

Conjoncture économique dans les Hauts-de-France

(Source : Tendances régionales, Banque de France Hauts-de-France, Août 2023)

La dernière étude de la Banque de France rend compte d'un ressenti des milieux économiques régionaux relativement satisfaisant sur le court terme, mais aussi d'inquiétudes persistantes.

L'activité a progressé en août 2023 dans les services et le bâtiment et s'est repliée dans l'industrie. En septembre 2023, les chefs d'entreprise anticipaient une progression de l'activité dans ces trois secteurs, avec néanmoins un ralentissement dans les services. Au-delà, les carnets de commandes se dégradent.

Les difficultés d'approvisionnement s'améliorent dans le bâtiment (seules 10 % des entreprises les mentionnent encore en août 2023) et dans l'industrie. Pour le cinquième mois consécutif, les industriels jugent que les prix sont en nette baisse pour les matières premières et que ceux des produits finis se stabilisent.

Les difficultés de recrutement, en léger recul, concernent encore la moitié des entreprises.

Le marché de l'emploi régional

(Source INSEE, note de conjoncture régionale, 2^{ème} trimestre 2023)

Fin juin 2023, le nombre d'emplois salariés s'établit à 2 140 700 dans les Hauts-de-France, en légère baisse par rapport au trimestre précédent mais en hausse de 0,3% sur un an.

Le secteur des services marchands continue à créer des emplois (+ 4400 depuis le début de l'année 2023). A l'inverse, l'emploi dans la construction recule pour le troisième trimestre consécutif et atteint son niveau le plus bas depuis le deuxième trimestre 2021 (-1300 emplois en un an). L'emploi intérimaire est également en recul.

Au 2^e trimestre 2023, le taux de chômage augmente de 0,1 point dans les Hauts-de-France, comme au niveau national, pour le second trimestre consécutif. Il s'établit désormais à 8,9 % de la population active (contre 7,2 % en France métropolitaine), soit le taux le plus élevé des régions de France métropolitaine. Le taux de chômage de la région retrouve ainsi son niveau du 2^e trimestre 2022 alors qu'au niveau national, il reste inférieur de 0,2 point.

Le nombre de demandeurs d'emploi dans la région reste orienté à la baisse, avec 510 070 demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi en catégories A, B ou C au 2^{ème} trimestre 2023, soit 0,5 % de moins qu'au 1^{er} trimestre (-2 580 personnes). Dans le département du Nord, ce chiffre est stable.

D/ Les politiques monétaires

Le contexte inflationniste a poussé la majorité des banques centrales à revaloriser leurs principaux taux directeurs en 2022. La détente des taux n'a pas encore commencé, car si l'inflation a globalement décéléré, elle reste encore au-dessus des cibles des banques centrales.

Ainsi aux Etats-Unis, la Réserve fédérale n'a pas relevé son taux directeur en septembre 2023, mais une hausse est attendue d'ici la fin de l'année, ce qui aurait pour conséquence une nette remontée des taux longs américains.

De son côté, la Banque Centrale Européenne a augmenté ses taux directeurs de 25 points de base en septembre 2023 en réaffirmant l'objectif de ramener l'inflation à un niveau proche de 2%. Il pourrait s'agir du dernier mouvement de hausse, sauf évolution inattendue des indicateurs économiques. Les taux directeurs sont annoncés comme maintenus « à des niveaux suffisamment restrictifs, aussi longtemps que nécessaire ». Dans ce cadre, les investisseurs n'anticipent pas de baisse avant mi-2024.

E/ La situation des finances publiques locales

Dans une publication au ton résolument optimiste et qui apparaît relativement éloignée de la réalité constatée dans les communes fortement engagées en matière de transition écologique et de solidarité, la Cour des Comptes annonçait en juillet 2023 que les collectivités territoriales ont connu en 2022 « une situation financière très favorable » (*Cour des comptes, les finances publiques locales 2023 – Fascicule 1, juillet 2023*).

Il apparaît que la progression des recettes des collectivités en 2022 doit beaucoup à la dynamique de la fraction de TVA attribuée aux Régions, Départements et EPCI. Cette dynamique influence ainsi fortement la vision globale mais ne bénéficie pas aux communes, par ailleurs fortement impactées par l'augmentation du prix de l'énergie du fait des bâtiments présents dans leur patrimoine et des prix des denrées alimentaires.

A l'inverse des Régions et Départements, le bloc communal (communes et EPCI) a vu en 2022 ses dépenses de fonctionnement progresser davantage que ses recettes, un écart plus marqué pour les communes (+ 5,2% pour les recettes contre +5,9% pour les dépenses, toutes strates de population confondues). De même le niveau d'épargne brute des communes stagne en 2022 (+1,8%), contrastant avec celui des EPCI (+9,9%), Départements (+5,8%) et Régions (+8,3%).

Tous les échelons de collectivités ont augmenté en 2022 leurs dépenses d'investissement, et ont subi les effets de l'inflation. La progression est particulièrement marquée pour les communes (+10%), qui portent à elles seules plus de 38% de l'investissement local. Leur besoin de financement externe a augmenté, couvert par une augmentation de 4% du recours à l'emprunt, malgré des conditions de financement moins favorables.

Dans son deuxième fascicule sur les finances publiques locales, en octobre 2023, la Cour des comptes reconnaît que la tendance générale pour 2023 est à la dégradation, et que « les communes et les intercommunalités sont les entités locales qui supportent le plus les conséquences directes et indirectes de l'inflation ».

Dans ses observations, l'Association des Maires de France (AMF) alerte de façon constante sur le risque que fait peser « l'effet ciseaux » et le renchérissement des coûts des travaux sur les programmes d'investissement des communes. Comme l'a souligné André Laignel, Vice-Président de l'AMF, les communes sont « sous l'effet d'un double étouffement, un étouffement administratif et un étouffement financier » avec la multiplication des contraintes réglementaires et administratives, et la raréfaction des ressources financières et des leviers

fiscaux. Une enquête de l'AMF indique que 71% des collectivités répondantes ont, contrairement à la Ville de Lille, revu à la baisse leurs projets d'investissements 2023.

II/La bonne gestion historique des finances de la Ville de Lille permet de continuer à temporairement faire face.

Grâce à une gestion fine et prudente complétée par le "filet de sécurité" de l'Etat, la Ville de Lille a conservé une situation financière saine qui lui permet, malgré le contexte morose, la poursuite de la mise en œuvre des priorités du mandat, tant en matière d'investissement que de services publics. Cette poursuite suppose évidemment d'accepter jusqu'à un certain point une dégradation de nos équilibres financiers et de continuer à faire preuve de vigilance et de réactivité. Les marges de manœuvre sont réduites et c'est pourquoi elles ne sauraient être réduites davantage par un désengagement de l'Etat ou des critères de gestion imposés, au risque d'empêcher toute épargne et tout investissement d'avenir, en particulier au service du climat. L'incertitude pesant sur l'accompagnement de l'Etat et la complexité des mécanismes déployés jusque-là rendent délicate toute anticipation de soutien au stade du budget primitif et ne peuvent malheureusement être considérés qu'a posteriori comme l'ont expérimenté les communes contraintes au remboursement.

A/ L'état des ressources humaines en 2023

Evolution des effectifs

Postes permanents rémunérés (postes pourvus en nombre rémunérés et susceptibles d'être rémunérés au 31/12 et postes validés à pourvoir au recrutement) 2014-2023 :

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023 Estimé
4314	4282	4275	4268	4267	4270	4275	4374	4399	4383

Le budget primitif de la masse salariale 2023 s'élevait à 225,9 M€ (hors frais médicaux).

Ce calcul intégrait différentes mesures exogènes impactant fortement le budget 2023 telles que l'augmentation de la valeur du point d'indice au 1er juillet 2022.

De nouvelles mesures nationales, annoncées en juin 2023 et non prévisibles au moment de la préparation budgétaire à l'automne 2022, sont venues s'ajouter à hauteur de 723 000 € pour l'année 2023 :

- 472 000€ pour la revalorisation de la grille des catégories C (à compter du 1er mai 2023).
- 1 500 000€ pour la hausse de 1.5% du point d'indice dès le mois de juillet 2023.
- 389 000 € d'ici fin 2023 pour l'extension du remboursement des transports à tous les agents de la collectivité.
- 100 000 € concernant l'application du forfait mobilité durable
- 262 000 € pour les mesures spécifiques bas de grille d'ici la fin de l'année.

Une enveloppe complémentaire de 4,57 M€ avait également été ajoutée comme marge de précaution.

Le décret n°2023-1006 du 31 octobre 2023 portant création d'une prime de pouvoir d'achat exceptionnelle pour certains agents publics de la fonction publique territoriale fait l'objet d'une délibération au Conseil municipal du 8 décembre 2023 avec un impact d'environ 3M€ sur l'exercice 2023 couvert par l'enveloppe complémentaire évoquée ci-dessus.

Les indemnités versées aux agents concernés au titre d'avantages en nature atteignent quant à elles 128 304 € en 2022, avec une prévision à 138 091,18 € pour 2023.

Un contexte inhabituel

La Ville de Lille a subi une intrusion dans son système d'information nécessitant son extinction complète pendant plusieurs jours puis sa reconstruction en réhaussant son niveau de sécurité et de résilience en cas de nouvelle attaque. Durant cette période, un plan de continuité d'activité a permis de maintenir l'ensemble des services à la population, parfois de manière adaptée.

Cet évènement majeur pour la collectivité a complexifié le suivi de la masse salariale. Sans outils métiers ni accès aux bases de données, les éléments de paie ont en effet été dupliqués à partir de la paie de février sur les mois de mars à juin, en accord avec le Trésorier municipal, pour ne pas interrompre le versement des salaires des agents.

Il a par ailleurs occasionné des dépenses supplémentaires en termes de personnel, en heures supplémentaires ou en renfort, par exemple pour le maintien de certains services sans outil informatique comme l'état civil, pour la remédiation du système d'information ou encore pour la saisie a posteriori de données lors de la remise en route des logiciels métiers (régularisation des factures de cantine, variables de paie, factures des fournisseurs de la ville etc)

B/ Les indicateurs financiers 2023 restent encore préservés

Les premières tendances du résultat 2023 confirment que les indicateurs financiers de la Ville de Lille seront préservés à fin 2023.

Compte administratif prévisionnel 2023 projeté au 15 novembre 2023

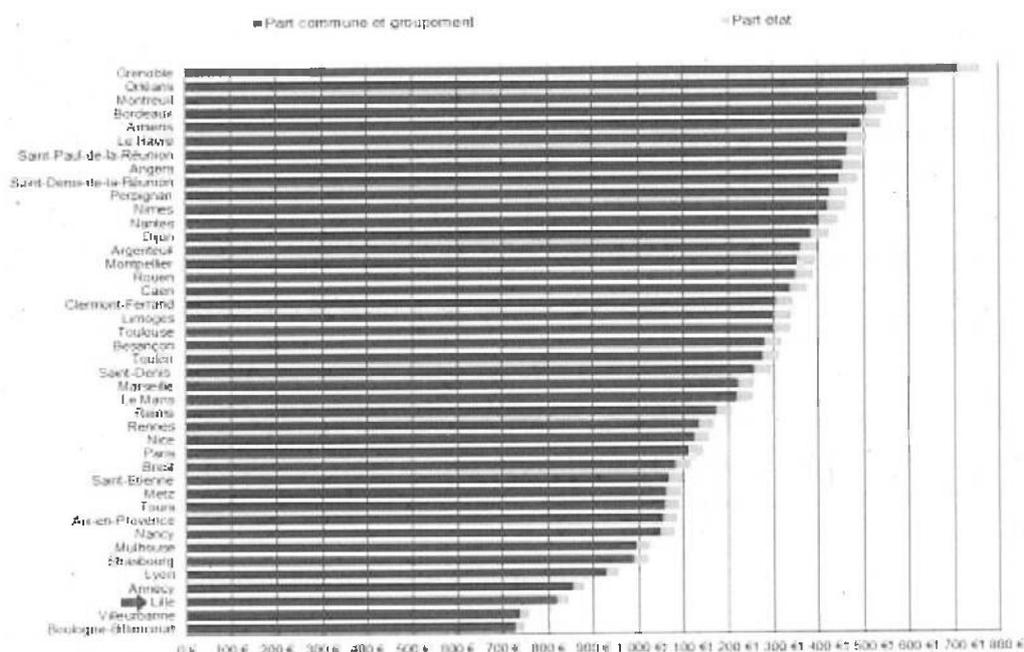
Recettes de fonctionnement (A)	437M€
Dépenses de fonctionnement CA 2023 (B)	386M€
Epargne brute (A) – (B)	51M€
Epargne nette	21M€
Dépenses d'investissement	84M€

- **L'épargne brute, solde des recettes et des dépenses de fonctionnement, reste correcte, autour de 51 M€** contre 52 M€ en 2022 (hors cessions). L'épargne nette (épargne brute moins le remboursement du capital de la dette) devrait quant à elle atteindre **21M€** (hors cessions) ;

Epargne brute	Avec cessions	Sans cessions
2022	53,2M€	52M€
2023	56,3M€	51M€

- **les dépenses d'investissement hors dette** devraient s'établir autour de **84M€** contre 83,6 M€ en 2022 ;
- **la gestion de la dette reste sécurisée malgré l'augmentation des taux de marché.** Son coût total augmente et devrait en 2023 approcher le taux moyen de 2,71% soit + 0,77 point par rapport à 2022. Pour rappel, le coût de la dette de la Ville de Lille (1,94%) était en 2022 plus faible que le coût de la dette de la strate des villes de plus de 100 000 habitants (2,05 %) ;
- **la capacité de désendettement**, mesurée par l'encours de la dette sur l'épargne brute, devrait s'établir à **6,8 ans en 2023**, contre 6,5 ans en 2022 ;
- **enfin, le niveau de contribution fiscale de taxe foncière** reste dans la **moyenne basse** des grandes villes françaises comparables, étant précisé que pour 2024, la part communale des taux de fiscalité sera maintenue au même niveau qu'en 2023. (source : étude *Finances et Stratégies Locales*).

Contribution de taxe foncière en 2023



Comme le montre l'étude du cabinet « Finances et stratégies locales » 2023, la contribution moyenne de la taxe foncière à Lille (pour un couple avec deux enfants) est de 844 €, alors que le montant médian s'élève à 1 315 €. La Ville de Lille se place donc au 40^{ème} rang (sur 42 villes) dans le classement par ordre décroissant des villes de plus de 100 000 habitants.

Evolution des contributions directes perçues par la Ville de Lille entre 2020 et 2023

en K€	CA 2020	CA 2021	CA 2022	Estimation CA 2023
Produits fiscaux	165 927	173 517	178 531	188 261
Compensations fiscales	7 373	5 755	6 396	6 858
TOTAL	173 300	179 272	184 927	195 119

Pour rappel, l'année 2021 a été une étape importante de la réforme de la fiscalité locale avec la suppression de la perception par la commune de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP) et sa compensation par le transfert de la part départementale du foncier bâti. L'écart de compensation est neutralisé par le biais d'un coefficient correcteur.

L'évolution estimée de 5,5 % des recettes de fiscalité entre 2022 et 2023 s'explique par l'évolution nationale des bases foncières des locaux d'habitation et des locaux industriels de 7,1 % basée sur l'indice des prix à la consommation harmonisé calculé par l'INSEE en novembre 2022. La revalorisation des bases pour les locaux professionnels est estimée à 0,8%.

Une légère hausse de l'encours de dette pour soutenir la charge des investissements programmés sur le mandat

Après plusieurs années de désendettement, l'encours de dette de la Ville de Lille devrait être en légère hausse au 31 décembre 2023 en s'établissant à **347 M€** contre **338,9 M€** en 2022, soit une hausse de **8,2 M€**.

➤ **La structure de la dette**

La stratégie d'endettement menée au cours des dernières années a consisté à profiter des meilleures opportunités sur les différents marchés appréhendés et s'est traduite par une répartition souple entre la dette à taux fixe et la dette à taux variable, avec une préférence réaffirmée pour le taux fixe depuis trois ans au vu de l'incertitude du contexte :

- La part à **taux fixe** est passée de **54,8 % en 2019 à 67,8 % en 2023** de l'encours contracté, avec un coût ayant parallèlement baissé de 1,17 points en passant de **2,58% en 2019 à 1,41% en 2023** ;
- La part à **taux variable** baisse et atteint son niveau le plus bas depuis 2019, passant de **45,2% en 2019 à 32,2% en 2023**. La part des emprunts à taux variables est estimée à **30,5%** pour 2024 si aucun futur prêt n'est indexé sur un taux variable. Néanmoins, à la suite de la forte augmentation des taux en 2023, son coût a fortement augmenté, passant de **1,25% en 2019 à 4,31% en 2023**.

Malgré la rapide dégradation des taux de marchés, la gestion active de la dette de la Ville de Lille a permis de limiter l'augmentation du coût total de la dette (2,71% en 2023 contre 1,94% en 2022). Les charges financières, prévues à hauteur de 10,05 M€ au BP 2023, devraient s'établir à 9,74 M€ au compte administratif 2023.

Depuis 2020, la Ville de Lille ne cesse d'augmenter la part de prêts verts dans ses nouveaux emprunts : ils représentent 33% du montant des emprunts souscrits en 2020, 56% en 2021, 60% en 2022 et 50% en 2023.

Cette stratégie volontariste destinée à financer certains projets d'investissements en particulier dans le champ de la rénovation énergétique a permis d'obtenir également des taux fixes plus intéressants que ceux du marché fin 2022, avec un prêt vert à 2,2% alors que les autres propositions de prêt classique allaient jusqu'à 3,19%.

Nature de prêt	Prêts verts souscrits de 2020 à 2023				
	Organisme prêteur	Année de signature	Durée	Montant	Taux
PRÊT VERT finançant 1 projet labélisé "Passivhaus"	Caisse des Dépôts via BEI	2020	20 ans	5 000 000 €	Taux fixe à 0.54 %
PRÊT VERT finançant 1 projet labélisé "Passivhaus"	Caisse des Dépôts via BEI	2021	15 ans	10 000 000 €	Taux fixe à 0.76 %
PRÊT VERT finançant 4 projets relatifs à la rénovation énergétique et 1 projet labélisé "Passivhaus"	Banque NEF	2021	20 ans	4 000 000 €	Taux fixe à 0.8 %
PRÊT VERT finançant 9 projets relatifs à la rénovation énergétique, l'efficacité énergétique de l'éclairage public et aux énergies renouvelables	Crédit Mutuel	2022	20 ans	15 000 000 €	Taux fixe à 2,20 %
PRÊT VERT finançant 9 projets relatifs à la rénovation énergétique, aux énergies renouvelables, à la végétalisation et à la plantation d'arbres dans l'espace public	Banque des Territoires	2023	25 ans	6 000 000 €	Livret A + 0,40 %
	Banque Postale	2023	15 ans	13 000 000 €	Taux fixe 3,68 %
	NEF	2023	15 ans	1 000 000 €	Taux fixe 3,60 %
TOTAL PRÊT VERT 2020 - 2023				54 000 000 €	

Complémentaire aux prêts verts, la Ville de Lille a eu recours en 2023, à une nouvelle enveloppe dédiée aux projets d'investissement en faveur de la cohésion sociale. En 2023, 4 M€ ont ainsi été contractés auprès de la Banque Postale.

Nature de prêt	Prêts sociaux souscrits en 2023				
	Organisme prêteur	Année de signature	Durée	Montant	Taux
PRÊT SOCIAM finançant la rénovation du système de pilotage de la machinerie de la scène de l'opéra de Lille	Banque Postale	2023	15 ans	1 700 000 €	Taux fixe à 3,68 %
PRÊT SOCIAL finançant les travaux d'entretien, de modernisation et d'amélioration des écoles de Lille	Banque Postale	2023	15 ans	2 300 000 €	Taux fixe à 3,68 %
TOTAL PRÊT SOCIAUX 2023				4 000 000 €	
TOTAL PRÊT VERT + PRÊT SOCIAUX 2020-2023				58 000 000 €	

Au total, ce sont 24 M€ qui ont été obtenus pour financer des investissements en faveur d'une transition écologique juste, soit 60% du montant contracté.

Comme en 2022, la consultation bancaire lancée par la Ville de Lille a été accompagnée non seulement par les éléments techniques et chiffrés concernant nos projets éligibles aux prêts verts et aux prêts sociaux, pour maximiser nos chances d'obtenir des propositions, mais également par un **questionnaire extra-financier** destiné aux institutions financières. Celui-ci leur demande de détailler les critères de sélection extra-financiers de leur portefeuille et leurs engagements à ne plus financer certaines activités. L'analyse des réponses permet à la Ville de Lille de mieux apprécier leurs actions en faveur de la transition écologique et de les encourager.

Suite à cette consultation, la Ville de Lille a obtenu un emprunt obligataire sous forme de placement privé de 10 M€ très en deçà des conditions moyennes.

Parallèlement, la Ville de Lille a souscrit un prêt vert (13 M€) aux conditions bonifiées. Dans le nouveau contexte marqué par une forte augmentation des taux de marché et des taux d'usure réglementaires (6,09% pour des prêts de 15 ans), le taux d'intérêt (3,68%) pour ce prêt permet d'économiser 2,38 M€ d'intérêts sur 15 ans par rapport à un financement au taux d'usure.

La Ville de Lille a par ailleurs souscrit deux autres prêts verts auprès de la Banque des territoires et de la NEF, pour un total de 7 M€, dont les conditions financières restent relativement favorables.

La souscription complémentaire de deux prêts sociaux auprès de la Banque Postale a permis à la Ville de Lille de bénéficier d'un taux bonifié et ainsi d'économiser 730 K€ d'intérêts sur 15 ans par rapport à un financement au taux d'usure.

Enfin, la Ville a contracté un emprunt à taux variable à hauteur de 6 M€.

Récapitulatif des emprunts contractés en 2023

Nature de prêt	Organisme prêteur	Montant	Durée	Taux fixe / Taux variable	Taux d'usure appliqué sur différentes durées	Gains réalisés par rapport à taux d'usure (sur la durée totale)
Emprunt obligataire (classique)	Abeille Assurances	10 000 000 €	15 ans	Taux fixe : 3,63%	6,09%	1,91 M€
Prêt social	Banque Postale	1 700 000 €	15 ans	Taux fixe : 3,68%	6,09%	0,31 M€
Prêt social	Banque Postale	2 300 000 €	15 ans	Taux fixe : 3,68%	6,09%	0,42 M€
Prêt vert	Banque Postale	13 000 000 €	15 ans	Taux fixe : 3,68%	6,09%	2,38 M€
Prêt vert	NEF	1 000 000 €	15 ans	Taux fixe : 3,6%	6,09%	0,21 M€
Prêt vert	Banque des Territoires	6 000 000 €	25 ans	Taux variable : Livret A + 0,40 %	7,39%	3,66 M€
Classique	Banque Postale	6 000 000 €	20 ans	Taux variable : EUR 3 M préfixé + 0,85 %	7,39%	2,20 M€
TOTAL		40 000 000 €				11,09 M€

➤ La gestion de l'encours de dette contracté

La gestion de l'encours de la dette résulte de **l'optimisation pratiquée sur les charges financières** à payer et sur le montant du capital à rembourser.

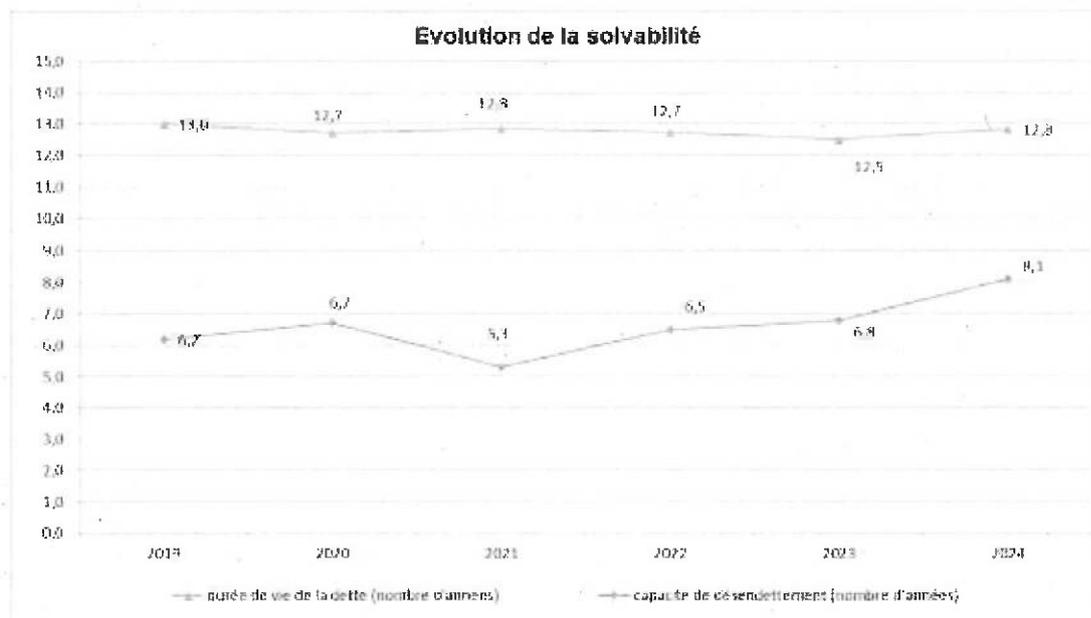
La dette de la Ville de Lille reste à la fois peu onéreuse, courte et sécurisée comme l'indique l'observatoire de la dette de Finance Active (dernières données comparées du compte administratif 2022) :

- Le coût de la dette totale (1,94% en 2022) est en augmentation de 17% par rapport à 2021 (1,61%).
- La durée de vie résiduelle s'établit fin 2022 à 12,7 ans. Elle est non seulement plus courte que celle des communes et des EPCI de même strate (14,4 ans), mais également que celle de l'ensemble des collectivités (14,1 ans).
- L'encours de la dette de la Ville de Lille est évalué à un niveau de risque très faible. La Charte de Bonne Conduite (CBC), instaurée après la crise financière de 2008, classe 100 % de la dette lilloise sur le risque 1A, considéré comme le plus faible au sein de l'intervalle [1A, 6F], contre 98,6 % pour la dette de la strate des plus de 100 000 habitants (communes et EPCI) et 98,6 % pour l'ensemble des collectivités.

Le remboursement du capital de la dette impacte peu le niveau de l'épargne nette entre 2019 et 2023 : celle-ci est maintenue à un niveau conséquent à 32,75 M€ par an en moyenne.

Signe de cette bonne gestion historique, la capacité de désendettement, qui mesure le nombre d'années nécessaires pour rembourser la dette en y consacrant la totalité de

l'autofinancement, demeure chaque année depuis 2019 inférieure à la durée de vie de la dette. Cela signifie que l'épargne brute dégagée permettrait de rembourser la dette existante plus rapidement que le nombre d'années sur lequel la dette porte aujourd'hui, soit **6,8 ans de capacité de désendettement estimée à fin 2023, à comparer à 12,5 ans de durée de vie de la dette à fin 2023.**



Malgré le contexte incertain des trois dernières années, la situation financière de la Ville en matière d'endettement et de solvabilité reste correcte fin 2023 et nous permet de respecter nos engagements envers les Lilloises et Lillois pour une ville durable et apaisée, inclusive et bienveillante, sans dégrader le service public, tout en poursuivant la réalisation de notre programme d'investissements. Cette orientation, déjà prise en 2023, est maintenue en 2024 au regard de notre niveau d'épargne nette.

III/ Les grands défis du mandat pour une Ville durable et apaisée, inclusive et bienveillante.

Ces ambitions doivent se traduire concrètement dans la métamorphose progressive de notre Ville, qui s'inscrit dans ses paysages, mais aussi dans le quotidien des Lilloises et des Lillois.

A/ Nos objectifs du mieux vivre social et écologique

Une ville durable et apaisée

La crise climatique est au cœur de toutes les préoccupations. Avec son Plan lillois pour le climat adopté en juin 2021 qui définit la feuille de route jusqu'en 2026, la Ville de Lille a déployé une série d'objectifs complets visant la réduction des émissions de gaz à effet de serre de -45% d'ici 2030 et la neutralité carbone au plus tôt et avant 2050.

En découle un programme d'investissements cohérent avec ces ambitions. On peut citer, de façon non exhaustive :

- la rénovation et la création d'espaces de nature en ville, avec l'objectif de créer ou réaménager 90 ha d'ici 2026,
- une maintenance appropriée de notre patrimoine naturel, espaces verts, patrimoine arboré, ruches, équipements (parc zoologique, ferme pédagogique),
- des projets d'aménagement et de renouvellement urbain exemplaires, adossés au Pacte Lille bas carbone,
- l'accompagnement de nombreux chantiers de voirie de la MEL pour lesquels nous nous attachons à accroître la végétalisation et le partage de l'espace public,
- des mesures d'encouragement aux mobilités durables, avec l'installation d'arceaux et box à vélos en complément des pistes cyclables aménagées par la MEL, et une régulation optimisée du stationnement,
- le soutien à la rénovation durable de l'habitat ancien, et la rénovation de notre propre patrimoine bâti, axés sur la performance énergétique et environnementale,
- une politique d'achats publics attentive et responsable, dont la traduction la plus visible se trouve dans le deuxième Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables (SPASER) 2023-2026 de la Ville de Lille et de ses communes associées présenté fin 2022.

Une ville inclusive et bienveillante, qui protège et inspire confiance

Dans cette période de crise et face aux inégalités persistantes, notre ville continuera ses efforts au profit de la solidarité et la cohésion des territoires. Cette volonté se traduit notamment dans :

- notre nouveau plan de lutte contre les exclusions adopté en 2022, porté avec le CCAS pour enrayer la progression de la pauvreté et renforcer la prise en charge de nouvelles formes de misère,
- nos politiques en faveur des enfants et des familles : de bonnes conditions d'accueil, une alimentation et des projets de qualité dans les crèches, les écoles, les centres de loisirs, ainsi que des tarifs permettant à tous l'accès à la restauration scolaire et des fournitures scolaires prises en charge
- le développement de mesures spécifiques en faveur des jeunes, élaborées suite à une vaste consultation,
- des actions pour les seniors, actifs ou plus fragiles,
- la réaffirmation du rôle des mairies de quartier, ouvertes à tous sans conditions,
- une action renforcée pour une ville plus sûre et plus tranquille, avec le renforcement des effectifs de la Police municipale, le déploiement de la vidéo-protection, et les actions de prévention,
- le budget participatif, pour permettre à des projets citoyens de voir le jour,
- notre politique de l'habitat : lutte contre l'habitat indigne, production et rénovation de logements abordables et diversifiés.

Une ville en mouvement

La Ville de Lille poursuivra son action en 2024 en faveur de la culture et des activités sportives, activités essentielles à l'épanouissement de la ville et de ses habitants et maintiendra son soutien au tissu associatif et à l'économie sociale et solidaire.

B/ Des objectifs associés à une stratégie financière contrainte

Les orientations budgétaires 2024 s'inscrivent à nouveau dans un contexte fortement évolutif et marqué par de nombreuses incertitudes.

De plus l'intrusion informatique dont a été victime la Ville de Lille en 2023 a eu de nombreuses conséquences qui se prolongeront en 2024. Des outils ont été indisponibles durant plusieurs mois, quelques activités connaissent encore un fonctionnement non optimal.

Ainsi, l'évolution **des dépenses et des recettes de fonctionnement** 2024 présentée ici est plus que jamais une estimation. Ces prévisions seront ajustées d'ici au vote du budget primitif afin d'intégrer les derniers éléments connus, qu'il s'agisse de hausses de prix, d'éventuelles mesures nationales, ou de tout autre élément permettant d'affiner nos prévisions.

L'évolution des dépenses de fonctionnement en 2024

La construction du budget de fonctionnement 2024 reste contrainte. Si la hausse des tarifs de l'énergie est ralentie, l'inflation reste massive sur les denrées alimentaires, et demeure élevée sur le reste des achats et prestations de service, notamment sur les marchés de nettoyage des bâtiments et de l'espace public.

La masse salariale intègre la répercussion en année pleine des mesures de 2023, notamment la hausse du point d'indice et du SMIC, qui impacte aussi les budgets des CCAS et de la Caisse des écoles, ainsi que des mesures volontaristes pour protéger le pouvoir d'achat des agents dans un contexte inflationniste

Le budget 2024 portera également les répercussions des événements de 2023 (dégradations urbaines de juin et intrusion informatique), avec une compensation prévue de nos assurances, ainsi que les coûts induits par la hausse du niveau du plan Vigipirate et l'accueil des Jeux Olympiques et Paralympiques.

En l'état actuel de la construction du BP 2024, **l'évolution de BP à BP apparaît en hausse de + 7,2 % soit +27,5 M€** dont 1,2 M€ pour la poursuite des réparations suite aux sinistres et 1,2 M€ pour finaliser la remédiation informatique.

La comparaison du niveau de dépenses envisagé pour 2024 aux crédits inscrits pour 2023 après le budget supplémentaire et les délibérations modificatives 2023 incluant la hausse de point d'indice, fait apparaître une hausse de 3 %.

Des efforts de redéploiement, d'optimisation dans tous les services, et la diminution des enveloppes pour l'énergie permettent d'amortir en partie les augmentations subies et de compenser partiellement les nouvelles dépenses de fonctionnement.

	BP 2023	Inscrit 2023	Prévision 2024	EVOLUTION BP 2024/BP 2023
Total Dépenses fonctionnement	382,5	398,0	410,0	27,5
dont Charges générales	79,6	82,4	86,2	3,8
dont Dépenses de Personnel (y compris frais médicaux)	226,4	233,7	242,7	16,3
dont Autres charges de gestion courante	46,4	47,0	47,5	1,1
dont Charges financières	9,8	10,1	11,0	1,2
dont Dotation aux provisions	0	0,7	0	0

➤ Une évolution des dépenses de personnel

Les principaux facteurs d'évolution pour 2024 sont les suivants :

Les mesures nationales impactent le BP 2024 à hauteur de 6,418 M€ :

- Effet sur une année pleine de l'augmentation du SMIC au 1er mai 2023 : 0,71 M€
- Effet sur une année pleine de l'augmentation de la valeur du point d'indice : 3 M€ (+1,5% à partir du 1er juillet 2023)
- Mesures spécifiques bas de grille : 0,524 M€
- Extension du remboursement des transports : 0,389 M€
- Forfait mobilité durable : 0,14 M€
- Attribution de 5 points d'indice supplémentaires : 1,5 M€
- Extension du supplément familial de traitement : 0,155 M€

Les paramètres d'évolution hors mesures nationales sont estimés à 10,025 M€

- Glissement Vieillesse Technicité et mesures ciblées : 4,3 M€
- Impact lié aux recrutements des effectifs permanents et non permanents : 3,725 M€
- Réévaluation du régime indemnitaire : 2 M€

Ces éléments amènent ainsi à une prévision pour 2024 de 242,343 M€ de dépenses de personnel (hors frais médicaux), soit une augmentation de + 16,443 M€ et de + 7,3 % de BP à BP ou + 9,15 M€ et de + 3,9% entre l'inscription totale 2023 (BP+DM) et le BP 2024.

Répartition des dépenses de personnel

Conformément aux dispositions du décret n° 2016-841 du 24 juin 2016, les informations relatives aux dépenses de personnel, à la structure des effectifs, à la durée effective du travail et à l'évolution prévisionnelle des effectifs, sont détaillées ci-dessous.

Montant et évolution des dépenses de personnel

Masse salariale M€	2023*	2024	Différence 2024/2023	% Evolution prévisionnelle
Dont traitement indiciaire	114,49 M€	121,55 M€	7,06 M€	6,2 %
Dont régime indemnitaire	32,98 M€	35,78 M€	2,8 M€	8,5 %
Dont cotisations patronales	61,64 M€	65,34 M€	3,70 M€	6 %
Dont NBI	2,38 M€	2,42 M€	0,04 M€	1,7 %

* *prévisionnel de l'atterrissage 2023 à date du 9 novembre - Projection réalisée avec les éléments reconstitués à la suite de l'intrusion informatique*

Depuis le 1er janvier 2022, la durée annuelle du temps de travail est de 1 607 heures pour un agent à temps plein, conformément à la Loi du 6 août 2019 relative à la transformation de la fonction publique.

La structure des effectifs

Fin 2024, les effectifs de la collectivité devraient atteindre 4 429 postes permanents rémunérés. Ces effectifs se décomposent en une répartition prévisionnelle de :

- 4 051 fonctionnaires (titulaires) et 378 contractuels (non titulaires),
- 56 % de femmes, 44% d'hommes,

La répartition prévisionnelle par filière, par catégorie et par statut est la suivante :

Par catégorie		
A	755	17%
B	851	19%
C	2 813	64%
	4 429	100,00%

Par statut		
Titulaire	4 051	91%
Non titulaire	378	9%
	4 429	100,00%

Par filière		
ADMINISTRATIVE	1 305	30%
ANIMATION	346	8%
CULTURELLE	424	10%

MEDICO SOCIALE	343	8%
POLICE	172	4%
SPORTIVE	94	2%
TECHNIQUE	1 745	39%
	4 429	100%

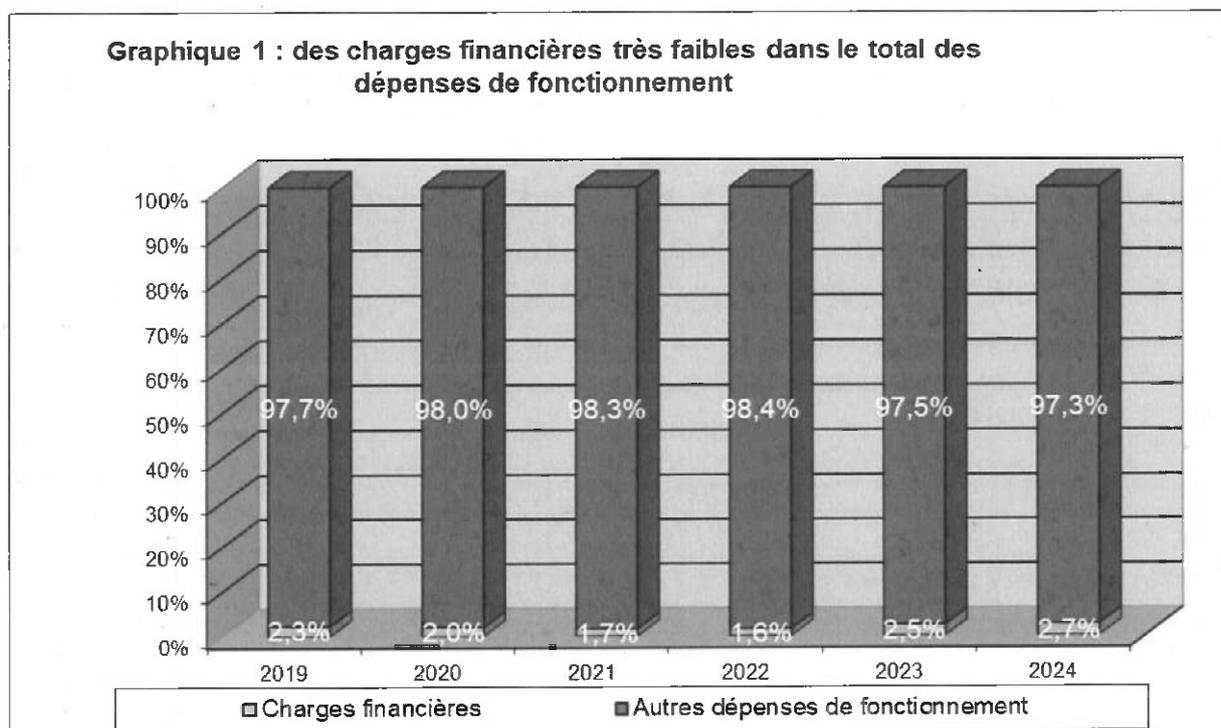
o Evolution prévisionnelle des effectifs (postes permanents 2023-2024)

2023	2024
4 383	4 429

La collectivité poursuit son implication dans la reconnaissance et l'accueil de personnes en situation de handicap, avec 8 agents contractuels recrutés en 2023 au titre de l'article 352-4 du Code Général de la Fonction Publique.

➤ **L'augmentation importante des charges financières en 2023**

Les charges financières devraient continuer d'augmenter en 2024 (+12% entre le CA 2023 estimé et le BP 2024) et devraient passer de 9,74 M€ à 10,95 M€. Malgré cette augmentation, leur part dans les dépenses de fonctionnement reste limitée (située entre 1,6% et 2,7% sur la période 2019-2023 - cf. graphique ci-dessous).



La prévision des échéances de la dette pour l'année 2024 repose sur une augmentation des index monétaires sur lesquels est basée notre dette à taux variable mais aussi sur la hausse du taux fixe pour les futurs nouveaux prêts. Le taux de refinancement atteint aujourd'hui 4,5%, le taux de dépôt 4% et le taux de facilité de prêt marginal 4,75%. Selon les anticipations de marché, le cycle de hausse des taux de la Banque centrale européenne est terminé mais les taux directeurs devraient être maintenus aussi longtemps que l'inflation restera élevée.

➤ **Un soutien renforcé aux associations**

Nos partenaires associatifs sont eux aussi exposés aux conséquences de l'inflation, directement parfois et le plus souvent indirectement du fait des difficultés accrues de leurs bénévoles, adhérents et usagers.

Le budget 2024 devra donc permettre d'assurer la force de notre soutien au secteur associatif.

Dans le même temps le dialogue sera poursuivi dans l'objectif d'associer nos partenaires associatifs aux efforts de sobriété et de transition, notamment ceux d'entre eux qui bénéficient de l'usage de locaux communaux.

L'évolution des recettes de fonctionnement en 2024

Au regard des éléments connus à ce stade, la tendance en matière de recettes devrait être à la hausse de BP à BP, d'environ +28 M€ (+ 6,7%). Ces éléments seront affinés d'ici la présentation du BP 2024.

	BP 2023 en M€	Prévisions 2024 en M€	évolution BP 2024 / BP 2023
Total Recettes fonctionnement	412,3	440	27,7
dont Produits des services et du domaine	33,7	45,0	11,3
dont Impôts et taxes	274,5	282,8	8,3
Attribution de Compensation (AC)	51,8	51,8	0,0
Dotation de solidarité Communautaire (DSC)	5,0	5,0	0,0
Droits de mutation	13,5	12,0	-1,5
dont Total Dotation Globale de Fonctionnement	65,0	66,2	1,2
Dotation Forfaitaire	30,8	31,0	0,2
Dotation de solidarité urbaine	31,0	32,0	1,0
Dotation nationale de Péréquation	3,2	3,2	0,0
dont Autres produits de gestion courante	11,7	14,4	2,7

L'augmentation des recettes fiscales est due à la revalorisation annuelle des valeurs locatives. En l'absence à ce jour de disposition contraire dans le projet de loi de finances, le

taux de revalorisation des bases applicable sera celui prévu par le Code général des Impôts, à savoir l'évolution de l'indice des prix à la consommation (IPCH) constatée de novembre à novembre. Cet indice ne sera connu que dans le courant du mois de décembre. L'hypothèse retenue ici est de 5%.

L'augmentation de dépenses sera contenue dans le même ordre de grandeur que celle des recettes, afin de ne pas dégrader davantage notre épargne brute. Une fois le remboursement en capital de la dette réalisé, nous dégageons à ce stade une épargne nette proche de zéro, comme c'était déjà le cas au BP 2023.

Une politique volontariste d'investissements

Conformément à l'objectif du mandat de contribuer à la neutralité carbone le plus possible tout en améliorant le cadre de vie et en luttant contre les inégalités, la Ville de Lille poursuit ses investissements s'appuyant sur sa bonne situation financière historique, la mobilisation de financements externes, et ses capacités de recours à l'emprunt.

➤ **Programmation des investissements**

Le mandat 2008-2014 a été particulièrement bâtisseur, avec une moyenne de 90 M€ par an réalisés. La moyenne annuelle d'investissements réalisés sur le mandat 2014-2020 a été soutenue mais inférieure, s'établissant à près de 72 M€. Le mandat 2020-2026 vise une nouvelle augmentation des dépenses d'investissement réalisées.

En M€	Moyenne annuelle 2008-2014	Moyenne annuelle 2014-2020	Moyenne prévisionnelle annuelle 2020-2026
Dépenses d'investissement réalisées	90 M€	72 M€	85 M€

Conformément à l'article L. 2312-1 du CGCT, les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement, en dépenses et en recettes, comme l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne pouvant en résulter à fin 2024, sont présentées ci-dessous.

Le montant des engagements pluriannuels 2021-2026 devrait s'établir à 640 M€.

	CA 2021	CA 2022	Prévision de CA 2023	Moyenne prévisionnelle 2021-2023	Prévision 2024	2025-2026
Engagements pluriannuels (autorisations budgétaires) Crédits de paiement sur l'année	73 M€	83,6 M€	84 M€	80,2 M€	130 M€	270 M€
Financement des engagements prévisionnels (autorisations budgétaires) Emprunts et subventions d'investissement	34 M€	32,8 M€	48 M€	38,3 M€	56 M€	130 M€

Les autorisations budgétaires retracent l'ensemble des dépenses prévisionnelles d'investissement pour Lille, Lomme et Hellemmes et sont constituées des crédits nécessaires à la réalisation des engagements du programme politique, à l'entretien du patrimoine existant et aux investissements matériels nécessaires au bon fonctionnement des 3 villes.

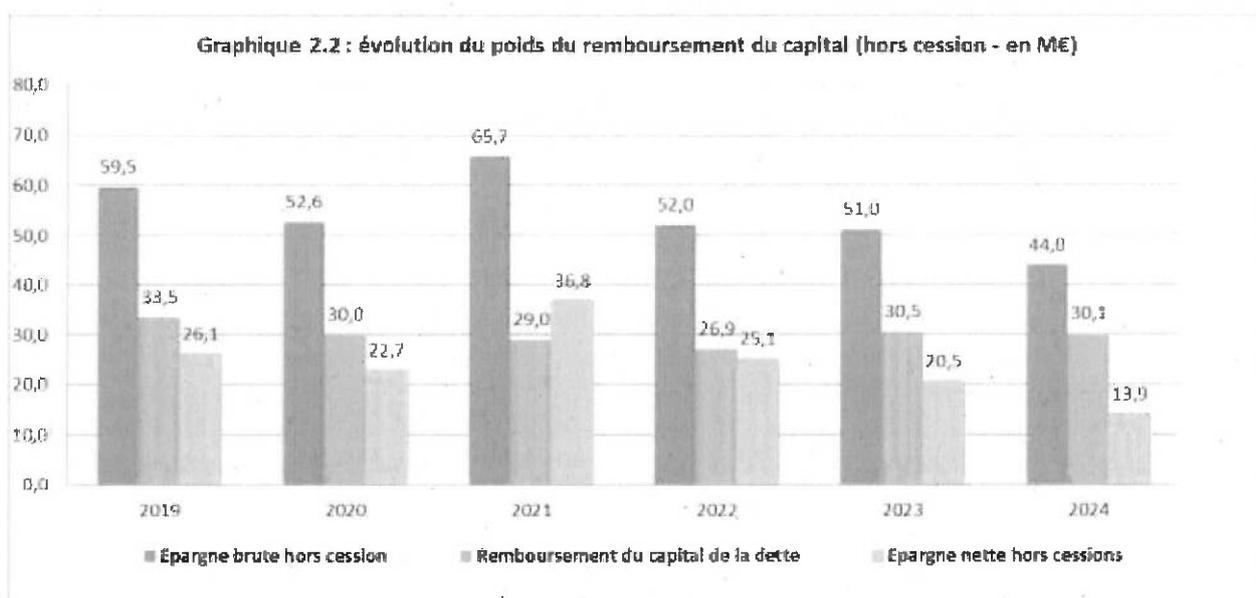
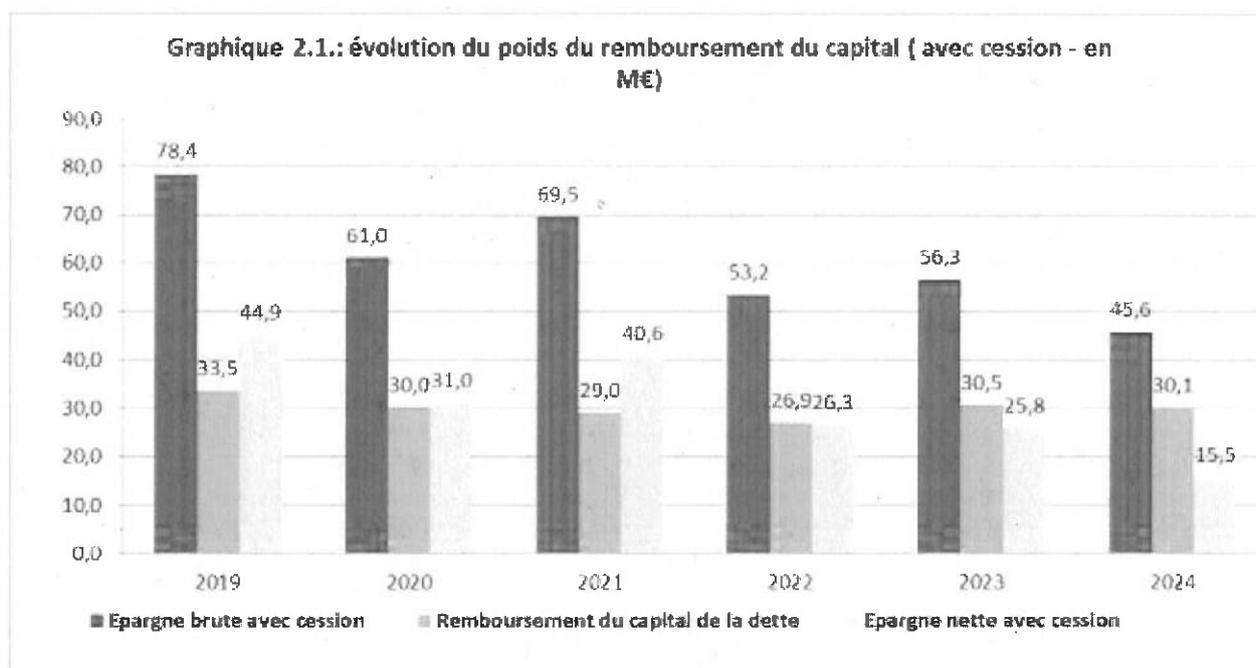
➤ Les principales opérations d'investissement en 2024

Les investissements prévus pour 2024 porteront notamment sur la poursuite de la rénovation énergétique des bâtiments (groupes scolaires Brossolette et Salengro, salle de sport Lestiboudois...), la fin de la mise en œuvre de l'agenda d'accessibilité, la rénovation du patrimoine remarquable, les travaux de requalification des espaces verts et espaces publics et d'amélioration du cadre de vie, la modernisation de l'éclairage public, l'extension du parc d'horodateurs pour l'extension du stationnement payant, le verdissement de la flotte automobile, le déploiement d'arceaux vélo supplémentaires...

➤ Prospective endettement 2024

Avec la prévision d'une épargne nette proche de zéro, les dépenses d'investissement prévues en 2024 seront financées principalement par les recettes d'investissements associées et par le recours à l'emprunt. Celui-ci est permis par la bonne gestion des années passées. Ainsi, le montant de l'encours prévisionnel de la dette totale en 2024 (357M€) devrait augmenter de 2,87 % par rapport à celui de l'année 2023 (347M€).

Compte tenu du très faible niveau d'épargne permis par ce budget extrêmement contraint, la capacité de désendettement devrait être à plus de 8 ans fin 2024. Cela reste en dessous du seuil des 12 ans, mais montre la fragilité de cette situation qui ne pourra perdurer si la conjoncture générale ne s'améliore pas.



* * *

En synthèse, pour 2024, nous nous orientons vers un budget primitif qui permet de continuer à métamorphoser la ville tout en faisant de la solidarité et de la justice sociale nos fils conducteurs, mais qui reste marqué par une épargne nette proche de zéro.

Forts de la situation saine de notre collectivité, nous faisons face malgré un contexte incertain et tendu. Nous voulons plus que jamais poursuivre les investissements nécessaires pour la transition écologique et la qualité de vie tout en conservant un haut niveau de service public et un niveau de fiscalité inchangé. Comme souligné en 2023, ce choix reste toutefois fortement lié aux évolutions de la situation nationale et internationale.

Lille Bas-Carbone
Rapport développement durable
1^{er} janvier 2022 > 31 décembre 2022

Sommaire

SOMMAIRE

EDITO

POURQUOI FAIRE UN RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE ?

LILLE EN QUELQUES CHIFFRES

LES ENGAGEMENTS CLIMATIQUES DE LA VILLE DE LILLE

AMBITION 1 : Accélérer la transition énergétique vers un territoire neutre en carbone d'ici 2050

PRIORITÉ 1 : Energie

PRIORITÉ 2 : Mobilité

PRIORITÉ 3 : Aménagement

PRIORITÉ 4 : Habitat

PRIORITÉ 5 : Production et consommation

PRIORITÉ 6 : Exemplarité

AMBITION 2 : Construire une ville résiliente au changement climatique et améliorant la qualité de l'air

PRIORITÉ 7 : Air et santé environnementale

PRIORITÉ 8 : Adaptation

AMBITION 3 : Une ville solidaire permettant à tous de bénéficier de la transition écologique et énergétique

PRIORITÉ 9 : Gouvernance et coopération

PRIORITÉ 10 : Moyens

Annexe 1 : Evolution des indicateurs du Plan lillois pour le climat

Annexe 2 : Evolution des actions et projets du Plan lillois pour le climat

Annexe 3 : Suivi du verdissement de la flotte de véhicules municipaux

Edito

2022 marque la première année complète de l'application du Plan lillois pour le Climat, lancé en 2021 et visant une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 45% d'ici 2030 et une contribution à la neutralité carbone avant 2050.

2022 c'est aussi l'année au cours de laquelle s'est déclenchée une guerre aux portes de l'Europe et avec elle une crise énergétique conduisant à la flambée soudaine des prix du gaz et de l'électricité et percutant de plein fouet les conditions de mise en œuvre de certaines politiques municipales.

Un plan de sobriété complémentaire au Plan lillois pour le Climat a donc été décidé en septembre 2022. Il comporte des mesures techniques comme la réduction des consignes de température dans les bâtiments municipaux aussi bien qu'un accompagnement aux changements de comportements grâce notamment au doublement des agents correspondants énergie/eau.

Avec notre plan climat comme notre plan de sobriété, notre engagement pour préserver l'environnement, réduire notre empreinte carbone et nous adapter au réchauffement s'illustre concrètement : poursuite de la rénovation énergétique des bâtiments municipaux, adoption du deuxième Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER), accompagnement de 29 projets d'aménagement durable dans le cadre du Pacte Lille Bas-Carbone, végétalisation d'espaces et aménagement en faveur des mobilités actives, reconnaissance comme *Ville résiliente et Territoire engagé pour la nature* par l'Office Français de la Biodiversité... En 2022 ces actions se sont enrichies de nouveaux projets comme l'adoption de la feuille de route pour l'économie circulaire 2022-2026, la signature de la Charte Ville et Territoire sans Perturbateurs Endocriniens, notre sélection pour trois projets européens (Active Cities, Biodiverse Cities, SPOTLOG), ou encore notre nouveau Projet Educatif Global.

Évidemment la réussite du Plan lillois pour le climat nécessite, qu'aux côtés de la Ville de Lille, l'ensemble des acteurs locaux se mobilise également et mette concrètement en œuvre ses propres actions en faveur de la réduction des émissions de GES, des polluants atmosphériques ou des consommations d'énergie.

Au regard de l'urgence climatique, notre enjeu collectif est en effet de massifier et de systématiser les changements de comportements.

A travers ses compétences légales et ses politiques volontaristes, ses aides financières ou pratiques, mais aussi ses dispositifs de mobilisation et d'animation territoriale, la Ville de Lille s'attache donc à promouvoir et à engager la transition écologique auprès de tous les citoyens, des entrepreneurs et commerçants, des associations, des acteurs sociaux, sportifs et culturels, de la communauté éducative et des autres institutions.

Comme ce rapport développement durable en témoigne, à mi-mandat, nous avons tenu nos engagements, les avons amplifiés, et, bien évidemment, nous les poursuivrons.

Pourquoi faire un rapport développement durable ?

Les collectivités territoriales de plus de 50 000 habitants sont soumises à l'obligation d'élaborer un rapport sur la situation en matière de développement durable. La présentation de ce rapport à l'assemblée délibérante est ainsi l'occasion de mettre au centre du débat démocratique les choix de l'action publique au regard du développement durable, de faire évoluer la maquette budgétaire dans ce sens, et ce, en adéquation avec les enjeux locaux et les orientations stratégiques retenues. Ce rapport illustre aussi les contributions de notre territoire aux défis nationaux, européens et internationaux.

Le rapport développement durable vise d'une part à illustrer la transition écologique engagée au sein de l'administration de la Ville de Lille et de ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes, et sur le territoire au cours de l'année écoulée. D'autre part, il se veut l'outil principal d'évaluation du Plan lillois pour le Climat adopté en juin 2021, ainsi que de ses documents d'application.

Des pastilles guident le lecteur en précisant la nature de certains projets :



Lille en quelques chiffres

<p>Informations générales</p> <p>Nombre d'habitants (2019) : 234 475 habitants Superficie : 34,8 km² Densité de population (2019) : 6 717 habitants / km²</p>
<p>Informations socio-économiques</p> <p>Revenu médian mensuel disponible par unité de consommation (2019) : 1 632€ Nombre de demandeurs d'emploi inscrits à Pôle emploi de catégorie A (2021) : 14 960 Pourcentage de logements sociaux (2020) : 26,3% Part de la population sous le seuil de pauvreté (2019) : 25%</p>
<p>Bilan carbone du territoire</p> <p><u>Nouveauté</u> : Le bilan carbone a été décliné pour la première fois à l'échelle de la commune Lille-Hellemmes-Lomme, avec les émissions directes liée à la consommation d'énergie sur le territoire (scope 1), les émissions indirectes liées à la consommation d'énergie pour la production de produits sur le territoire (scope 2), et les émissions indirectes liées à la l'importation de biens et d'aliments (scope 3)</p> <p>Emissions de GES directes du territoire et indirectes liées à la consommation d'énergie (scopes 1 et 2) : 916 204 tCO₂e</p> <p>Total des émissions directes et indirectes du territoire (scopes 1, 2 et 3) : 1 605 213 tCO₂e</p>
<p>Bilan carbone du patrimoine et des services de la Ville de Lille</p> <p>Notre actualisation du bilan carbone met en évidence une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 5% entre 2021 et 2022 ; soit une baisse de 1658 tCO₂e.</p> <p>Note de lecture : La comparaison devant se faire à périmètre égal, le bilan 2021 a été revu du fait d'une meilleure précision des données utilisées. Le rapport triennal obligatoire sera publié en 2024 et détaillera l'ensemble des résultats et de la méthode.</p>

Energie (2020)

Chauffage des logements lillois

Gaz 47%

Electricité 43%

Réseau de chaleur 7%

Fioul 2%

Bois 1%

Mobilité (2022)

+ 30 vélobox à Lille, + 7 vélobox à Lomme soit un total de 142 vélobox installés

Places piétonnisées en 2022 :

- la place des Reignaux (Lille Centre)

- la place Madeleine Caulier (Fives)

- le square du Maréchal Birdwood (Vauban-Esquermes)

85 % de voirie apaisée dont :

77 % en zone 30

5 % en aires piétonnes

3 % en zone de rencontre

150,1 km d'aménagements cyclables à Lille en 2022

Alimentation

42,34% de bio et/ou local dans les crèches, écoles et les ALSH (en volume) goûters compris

Produits bio (en volume) hors goûters :

Dans les écoles et ALSH : 34,66%

Dans les crèches : 61,55%

Produits locaux (en volume) goûters compris :

Dans les écoles et ALSH : 25,51%

Dans les crèches : 35,89%

50 % de repas végétariens par semaine dans les écoles

Note de lecture : le calcul 2021 n'intégrait pas les goûters et les petits déjeuners distribués aux enfants.

Nature

409 ha de surfaces publiques végétalisées

30% couverture végétale de la Ville

86 % des Lillois habitant à moins de 300 mètres d'un espace de nature significatif

71 229 arbres à Lille, 30 947 arbres à Lomme, 9 447 arbres à Hellemmes

Dont :

49 731 arbres sur l'espace public en 2022 à Lille, 2300 sur l'espace public à Hellemmes

Les engagements climatiques de la Ville de Lille

- 2 agendas 21 (2001 puis 2010)
- Plan de politique énergétique (2004)
- Convention des Maires pour le climat et l'énergie (2009 puis 2017)
- Création de la Maison de l'Habitat Durable (2013)
- Label Cit'ergie (2013 puis 2019)
- Déclaration d'urgence climatique et budget climatique (2019)
- Green City Accord (2020)
- Lille finalist European Green Capital (2021)
- Plan lillois pour le climat (2021)
- Pacte Lille Bas-Carbone (2021)
- Prix meilleure grande ville pour la biodiversité (2021)
- Convention des Maires pour le climat (2021)
- Plan de sobriété énergétique (2022)

Ambition 1 : Accélérer la transition énergétique vers un territoire neutre en carbone d'ici 2050

La Ville de Lille s'est fixé comme objectif de réduire les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) du territoire de -45% d'ici 2030 (par rapport à 1990) et d'atteindre la neutralité carbone au plus tôt, avant 2050. Les bilans carbone les plus complets (Territoire : Lille 2008 ; MEL 2016 /Patrimoine et services Lille Hellemmes et Lomme 2019) nous conduisent à estimer notre diminution de GES à 22 000 tonnes par an sur le territoire (2008-2030), et environ 1 600 tonnes par an sur le patrimoine (2019-2030). Ces bilans montrent que les principaux gisements de baisse des émissions directes de GES concernent localement les secteurs du transport, du résidentiel et du tertiaire. Ainsi, les enjeux liés aux modes de déplacements, à la rénovation énergétique des bâtiments et à un développement économique soutenable sont particulièrement forts. Les émissions liées à la consommation représentant par ailleurs 64% des émissions du territoire métropolitain (Plan Climat Air Energie Territorial 2021, www.lillemetropole.fr). La promotion de modes de production et de consommation responsables, en lien avec l'économie circulaire et de proximité ainsi que le recours aux énergies renouvelables sont deux leviers fondamentaux de notre transition.

Priorité 1 : Energie. Impulser la transition énergétique du territoire

19 projets

La transition énergétique passe par la réduction de la demande en énergie (sobriété), par une meilleure efficacité énergétique des équipements, et par un recours accru aux énergies renouvelables. Au-delà des exigences appliquées en matière d'aménagement (cf. priorité 3), la Ville de Lille met en place des actions exemplaires sur son propre patrimoine (cf. priorité 6), et veille à mobiliser tous les publics : incitation au changement de comportements, facilitation du passage à l'acte, participation citoyenne (cf. priorité 9).

Action 1 – Lille, une ville bas-carbone et sobre en énergie



Nouveau
projet 2022

Avec le Plan lillois pour le climat, la Ville de Lille n'a pas attendu la prise de conscience sur les enjeux climatiques pour agir et a déployé dès 2021 une série d'objectifs complets visant la neutralité carbone et pour consommer moins d'énergie.

Face à l'explosion des prix de l'énergie en septembre 2022, la Ville de Lille a adopté, en complément des actions structurelles du Plan lillois pour le climat, un Plan de sobriété énergétique en septembre 2022 comportant **plusieurs mesures conjoncturelles** applicables pour les hivers 2022 et 2023 pour **limiter la consommation en énergie** tout en veillant aux conditions d'accueil et de travail : écoliers, sportifs, familles, agents de la Ville, public qui assiste à un concert, visiteurs des musées, enfants, adultes, personnes en situation de handicap ...

Par ce Plan de sobriété énergétique, la Ville de Lille vise une **baisse complémentaire de 7% de ses consommations annuelles d'énergie**, représentant une économie de plus de 7 Millions de KWh et de plus de 1 Million d'€.

Le dernier trimestre 2022 est ainsi marqué par une baisse significative des consommations avec un gain de 4 786 MWh, soit une diminution de 4,5 % de nos consommations par rapport au dernier trimestre 2021, représentant 895 teq CO2 évitées, et une non-dépense estimée à 475 000 €.

Action 2 – Les réseaux de chaleur et de froid : des outils au service de la transition énergétique

En 2021, la Ville de Lille a décidé de soutenir plus fortement la production des énergies renouvelables à travers ses achats d'électricité verte. Depuis 2016, **100% de son patrimoine est déjà alimenté en électricité verte**. La part à Haute Valeur Environnementale de cette électricité est passée à 54% en 2022, moyennant un effort financier supplémentaire de la Ville, qui contribue à soutenir davantage les filières de production d'énergies renouvelables.

La part d'ENR représente 54% de l'énergie finale consommée dans le patrimoine municipal.

Action 3 – Lille, ville productrice et consommatrice d'énergies renouvelables ou de récupération, et d'énergies faiblement carbonées

Les énergies renouvelables, développées depuis quelques années à Lille, constituent un excellent moyen de produire de l'énergie bas-carbone. Par exemple, une centrale photovoltaïque installée au restaurant scolaire Paul Bert (Fives) en 2021 a produit depuis son installation 9 000 kWh et a permis d'éviter d'émettre 540 kg équivalent CO₂. Il s'agit d'un système en autoconsommation avec revente du surplus : l'électricité produite est directement consommée sur site, et le surplus de production est revendu.

En 2022, la Ville de Lille a continué de produire de l'énergie solaire (260 MWh) grâce aux équipements photovoltaïques présents sur son patrimoine, dont une partie est directement autoconsommée pour les besoins en électricité du patrimoine municipal et une partie réinjectée dans le réseau. La toiture de la Maison des Associations (Lille-Centre) a ainsi été rénovée en 2022 avec une isolation thermique et la mise en place de panneaux photovoltaïques. Le chantier, réalisé en site occupé, s'est terminé en mars 2023. Une rénovation thermique de la toiture a également été réalisée à la Halle B de la Gare Saint Sauveur, avec la mise en service d'une centrale photovoltaïque en mars 2023. Ces 3 nouveaux projets augmenteront la capacité de production de 28% avec 141 kWc supplémentaires.

Des études ont été lancées pour aménager une centrale photovoltaïque sur la salle de sport Lestiboudois (Vauban-Esquermes), ainsi que pour l'équipement Concorde qui accueillera une école, une bibliothèque et des locaux associatifs (Faubourg de Béthune).

Le projet de rénovation du Musée d'Histoire Naturelle a franchi une nouvelle étape avec l'attribution du concours de maîtrise d'œuvre. Les espaces d'exposition seront étendus et l'ensemble du bâtiment sera rénové thermiquement, ce qui améliorera les conditions d'usage (ventilation, hydrométrie...). Le musée fermera ses portes pour une durée de 3 ans, au démarrage des travaux en 2024.

Par ailleurs, un nouveau marché consacré à la solarisation des toitures a été publié en 2022 dans le cadre du marché général de chauffage. Il comprend l'installation supplémentaire de 21 000 m² supplémentaires, grâce à 35 projets produisant 2 800 kWc de puissances supplémentaires (soit une multiplication par 4 de la capacité de production solaire dans le mandat) de même que la mise en place d'un entretien régulier des installations et un contrôle de la bonne atteinte des performances attendues, au regard des technologies et de l'âge de chacun des sites. Ce marché sera notifié en 2024.

Action 4 – Développer les systèmes de pilotage intelligents

La Ville de Lille s'était portée en appui au projet So Mel So Connected, démonstrateur de réseaux électriques intelligents. Des expérimentations sur la flexibilité électrique, l'autoconsommation photovoltaïque et la recharge intelligente de véhicules électriques ont été conduites, en lien avec les partenaires Enedis, EDF et l'Université Catholique de Lille. Le retour d'expérience de ce travail a été préparé en 2022 en vue d'une réunion qui s'est tenue à la MEL en 2023 pour alimenter les parties prenantes du projet et l'ADEME sur leurs stratégies de réseaux électriques intelligents.

Priorité 2 : Mobilité. Réduire l'impact climatique de la mobilité et des transports

21 projets

D'après la dernière étude de la MEL, 33% des émissions de gaz à effet de serre du territoire lillois (tous scopes confondus) sont liées au secteur des transports.

Parmi ces 33% : 22% sont dus aux déplacements de personnes et 11% au transport de marchandises ;

Part modale des déplacements < 3km : 78% se font à pied ;

95% des Lillois vivent à -300m d'un accès aux transports en commun ;

15 parkings publics en ouvrage pour 12 500 places sous-utilisées ;

67 000 places de parking sur voirie dont 85% gratuites.

Le secteur des transports est la principale source de gaz à effet de serre, concentrant 40% des émissions et 25% des consommations d'énergie du territoire métropolitain en 2019. Comparés à ceux des autres habitants de la MEL, les usages des Lilloises et Lillois en matière de mobilité sont plutôt favorables au climat : 42% n'ont pas de voiture et les ¾ de leurs déplacements inférieurs à 5km sont pas ou peu émissifs (marche, vélo, transports en commun). Toutefois, 145 000 véhicules d'habitants métropolitains entrent et sortent de Lille chaque jour et 59% des métropolitains viennent à Lille en voiture. Toute action sur la mobilité à Lille ne peut donc s'appréhender qu'en prenant en compte les usages de l'ensemble du territoire métropolitain.

La Ville de Lille soutient la Métropole Européenne de Lille dans sa politique de mobilité en participant activement à la mise en œuvre du schéma directeur des infrastructures de transports et au plan de mobilité métropolitains. Elle déploie également des actions spécifiques pour favoriser les mobilités actives et contribuer à l'amélioration de la qualité de l'air.

Action 1 – Moins de voitures individuelles et polluantes

→ La future mise en œuvre de la Zone à Faibles Emissions

Amorcé en juin 2019, le projet de Zone à Faibles Emissions (ZFE) de la MEL vise à protéger les populations de la pollution atmosphérique liée au trafic routier et à améliorer le cadre de vie par une action en faveur de la santé de l'ensemble des habitants, prioritairement à l'échelle de 11 communes (la Ville de Lille et 10 communes de sa première couronne). Toutefois, au regard de nouvelles évolutions législatives apportées par la loi Climat et Résilience du 22 août 2021, la MEL adapte la mise en œuvre de sa propre ZFE en conséquence. Le 29 avril 2022, la MEL s'est fixée de nouveaux objectifs afin de pouvoir consolider son projet de ZFE et aboutir à sa mise en œuvre avant le délai légal fixé au 31 décembre 2024. En juin 2022, la MEL a lancé une nouvelle étude pour définir précisément les contours de la future ZFE selon les nouvelles exigences réglementaires : le périmètre qui s'appliquera aux véhicules arborant les vignettes Crit'air 4, 5 et Non classées, les dérogations, les mesures d'accompagnement et de contrôle, le suivi et la mesure des effets. La Ville de Lille et ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes ont participé à plusieurs groupes de travail métropolitains de préfiguration de la ZFE.

→ Le soutien au déploiement de l'électromobilité et de l'autopartage

En 2022, la Ville de Lille et ses communes associées ont émis des souhaits de localisation de futures bornes de recharge électrique, en veillant à un équilibre territorial et à une mutualisation sur les sites d'autopartage. Le concessionnaire, sélectionné par la MEL, optera pour les localisations les plus stratégiques et implantera certaines bornes dès 2023.

La MEL et la Ville de Lille s'engagent en faveur de l'autopartage. En mai 2022, la MEL a autorisé l'arrivée d'un second opérateur, Getaround (30 véhicules sur Lille) en complément de l'offre Citiz (71 véhicules sur Lille) que la Ville de Lille soutient depuis l'origine.

→ Vers un rééquilibrage des usages

En cohérence avec le plan de circulation lillois et « la ville à 30 km/h » décidée depuis 2019, les travaux d'aménagement sur l'espace public se sont poursuivis, afin de rééquilibrer les usages et d'apaiser la ville. Pour tous les projets urbains portés par la Ville, il s'agit de mieux partager l'espace public au bénéfice des piétons, des cyclistes, des transports en commun, et d'augmenter la place de la végétation.

La commune d'Hellemmes a sollicité la MEL pour la réalisation d'une étude pour un éventuel passage en zone 30.

Des bornes escamotables de contrôle d'accès automatique ont été installées pour faciliter la piétonnisation du centre-ville le samedi, pérennisée depuis 2021. Les piétonnalisations estivales temporaires de certaines rues commerçantes ont été maintenues sur les rues de Gand, des Bouchers, de la Monnaie, des Primeurs et sur la Place du Concert. Plusieurs places ont par ailleurs été piétonnisées de façon permanente :

- la place des Reignaux (Lille Centre) depuis juillet 2022,
- la place Madeleine Caulier en perspective de son réaménagement,
- le square du Maréchal Birdwood pour apaiser la rue de l'école Gounod.

Action 2 – Des transports en commun plus attractifs

La MEL s'est dotée en 2019 d'un Schéma Directeur des Infrastructures de Transports (SDIT), établissant sa feuille de route en matière de grandes infrastructures de transports collectifs structurants à horizon 2035. L'objectif est d'améliorer l'offre de transport avec un niveau de service, de fréquence et de fiabilité élevé.

Après la phase de concertation préalable du 21 février au 5 avril 2022, la MEL a délibéré sur la poursuite des quatre projets de nouvelles lignes de transport lors des conseils métropolitains du 24 juin 2022 et du 16 décembre 2022. En sus des deux grandes réunions publiques et des deux ateliers organisés à l'Hôtel de Ville, de Lille douze réunions complémentaires de concertation ont été organisées en 2022 sur le SDIT, avec chacun des dix Conseils de quartier lillois, le Conseil Communal de Concertation et le Conseil Lillois de la Jeunesse. Près de 500 Lillois ont ainsi pu s'exprimer, en sus de la plateforme de la concertation en ligne.

Une étude a par ailleurs été lancée sur la création d'un hub des mobilités à la Porte des Postes, qui faciliterait l'intermodalité et permettrait de réduire la congestion urbaine.

Au 1^{er} janvier 2022, les transports en commun sont devenus gratuits pour les moins de 18 ans résidant sur le territoire métropolitain et détenteurs d'un pass dédié. 300 000 jeunes métropolitains sont

concernés. La Ville de Lille s'est fortement mobilisée en ce sens et continue de défendre une extension de cette gratuité.

Action 3 – Plus de place pour les vélos

→ Des aménagements cyclables confortés

La Ville de Lille a maintenu ses efforts pour améliorer les continuités cyclables. **En 2022, 8,4km d'aménagements cyclables ont été créés et 1,6 km a été conforté, portant à 32% la part de voirie aménagée.**

Des aménagements cyclables ont été réalisés sur les axes structurants suivants :

- Rue de Cambrai (Moulins) : 813 m
- Rue Combemale (Faubourg de Béthune) : 990 m
- Rue Paul Duez (Lille Centre) : 347m
- Avenue des Lilas (Saint-Maurice Pellevoisin) : 204m

La part des voies cyclables aménagées a fortement progressé, avec :

- 4,4 km de doubles sens cyclables
- 813 m de pistes cyclables unidirectionnelles et bandes cyclables
- 1,3 km de piste cyclable bidirectionnelle
- 1,9 km de couloir bus/vélo

Afin de mieux protéger les cyclistes, les conducteurs de 1469 véhicules stationnés sur bande cyclable et de 300 véhicules en circulation sur les bandes ou pistes cyclables (couloirs de bus inclus) ont été verbalisés.

Les comptages vélos réalisés par l'ADAV témoignent de l'augmentation de la pratique cyclable entre 2021 et 2022 : + 21% Porte d'Arras, + 14% Avenue Beethoven, +7,6% Pont d'Erfurt.

→ Des stationnements renforcés et une offre de services accrue

En 2022 :

+ 500 nouveaux arceaux installés à Lille, 6 à Hellemmes

+ 30 vélobox à Lille, + 7 à Lomme, soit un total de 142 vélobox installés

6 nouvelles stations V'Lille ont été installées sur le Parvis Rotterdam (EuraLille), à Fives Cail, rue Jeanne d'Arc (Lille Centre) ainsi qu'aux stations de métro Arthur Notebart et Tisserands et en face de l'école P'tit Quinquin à Lomme.

Des stations V'Lille ont été étendues, notamment à la Gare Lille Flandres (Lille Centre), place du Maréchal Leclerc (Vauban-Esquermes), Place Richebé (Lille Centre), Place Cormontaigne (Vauban-Esquermes), rue Massena (Lille Centre), place Rihour (Lille Centre), Métro Gambetta (Wazemmes), rue Saint Sébastien (Vieux-Lille) et au Théâtre Sébastopol (Lille Centre). 152 bornettes V'Lille ont été installées en 2022, pour un total de 2537 bornettes V'Lille au 31 décembre 2022.

Par ailleurs, la Ville de Lille a répondu à un appel à manifestation d'intérêt lancé par la MEL pour désigner les opérateurs de **déploiement de vélos électriques en libre-service.**

En 2022, la Ville de Lille a renouvelé un marché pour proposer sur l'espace public des stations de réparations et de gonflage vélo, qui viendront compléter les deux bornes coups de pompe installées à la Citadelle et à la Gare Lille Flandres.

A Lomme, en 2022, 245 primes vélos ont été distribuées (170 primes vélo + 75 primes accessoires), pour un montant moyen de 141 € par vélo et de 16€ pour les accessoires (casque, sacoche, éclairage, porte-bébé...).

Deux séances de remise en selle ont réuni une douzaine de participants. Encadrés par la police municipale, ceux-ci reçoivent une formation théorique d'une heure autour du Code de la route puis mettent en pratique leurs apprentissages au cours d'une balade vélo d'une heure en ville.

→ La promotion du vélo auprès de tous les publics

La Ville de Lille a distribué 3000 kits d'éclairage vélos aux Lillois lors d'événements liés aux mobilités actives.

A l'occasion du "Guidon d'or" à Hellemmes le 29 août, les enfants ont pu rouler avec les sportifs durant 15 minutes sur le circuit sécurisé.

Lille, « Ville Amie des aînés » et son Centre Communal d'Action Sociale ont développé depuis 2020 une offre de transport à vélo taxi, afin de faciliter l'accès des seniors isolés aux événements ou aux démarches médicales ou administratives. En 2022, 1102 trajets ont été effectués.

Dans le cadre de sa stratégie en faveur du réemploi, la Ville de Lille soutient des repair cafés où les habitants peuvent apprendre à réparer leurs vélos en toute autonomie.

Action 4 – Une mobilité plus active et plus durable

→ L'écomobilité scolaire



Depuis novembre 2020, les abords de certaines écoles sont piétonnisés pendant 45 minutes, le matin et l'après-midi, pour permettre aux élèves d'entrer et de sortir de classe sans se préoccuper de la circulation. En 2022, **6 nouvelles rues pour 7 écoles supplémentaires** ont rejoint le dispositif :

- les rues Colmar et Viala pour les écoles Desmoulins et Viala (17 janvier 2022),
- la rue Alphonse Leroy pour l'école Anatole France (31 janvier 2022),
- la rue Léon Blum pour les écoles Séverine Chénier et Béranger (7 mars 2022),
- la rue Blanche pour l'école La Fontaine (14 novembre 2022),
- la rue Mermoz pour l'école Montessori (28 novembre 2022).

Au total, 17 rues scolaires pour 24 écoles sont déployées.

Dans le cadre d'un projet de rue scolaire, une enquête mobilité est systématiquement réalisée par le Centre Ressource en Ecomobilité auprès des parents. L'objectif est de mesurer les distances domiciles écoles, les parts modales des élèves et d'identifier les leviers pour encourager au report vers les mobilités actives. 2 mois après la mise en œuvre du dispositif, le Centre Ressource en Ecomobilité

réalise une enquête d'évaluation. **De manière générale, les rues scolaires sont plébiscitées avec un taux de satisfaction moyen de près de 90%.**

Depuis mai 2021, la Ville de Lille permet l'organisation de classes transplantées associées au vélo. Durant une semaine en 2022, 240 élèves de 21 classes ont pédalé de leur école à la Citadelle pour pratiquer des activités en extérieur.

1 826 élèves lillois ont participé à la 7e édition du challenge écomobilité scolaire organisé par le Centre Régional d'Eco-Mobilité des Hauts-de-France. Les enfants sont encouragés à venir à l'école autrement qu'en voiture pendant la semaine pour prendre de nouvelles habitudes. 84 classes participantes et 2 classes lilloises sont arrivées en tête de peloton.

→ La valorisation des mobilités actives

La Ville de Lille a intégré le projet européen Interreg Mer du Nord « Active Cities ».

L'année 2022 a ainsi été consacrée à la préfiguration de la Maison des Mobilités Durables, lieu dédié à l'engagement et à la sensibilisation des citoyens aux questions de mobilité et à la promotion des transports alternatifs à l'usage de la voiture particulière.

Action 5 – Une logistique urbaine du dernier kilomètre décarboné

La Ville de Lille souhaite développer une **logistique mutualisée afin de désaturer l'espace public du trafic routier lié à la livraison du dernier kilomètre**. Elle compte s'appuyer sur le centre multimodal de distribution urbaine géré par Urby, filiale du groupe La Poste, dont la surface a doublé en 2022.



Nouveau
projet 2022

La Ville de Lille a adopté en juin 2022 **une nouvelle convention de partenariat avec le groupe La Poste portant sur le développement de la cyclo-logistique et proposant aux entreprises du centre-ville d'implanter un dispositif d'approvisionnement massifié et mutualisé**. La Ville de Lille et La Poste ont réuni un groupe de travail portant sur les livraisons des commerçants, particuliers et artisans dans une zone chantier, en s'appuyant sur les travaux en cours dans la rue du Molinel, qui concentre 100 enseignes sur 750 mètres. L'objectif est de changer les habitudes d'approvisionnement en proposant des services mutualisés passant par un agrégateur de flux au niveau du centre multimodal de distribution urbaine.

Priorité 3 : Aménagement. Favoriser un aménagement plus durable du territoire et adapté au climat de demain et pour tous.

Lille est une ville ancienne et compacte qui porte encore des stigmates sociaux et urbains de son passé industriel. L'histoire et la géographie ont légué à notre ville sa forme urbaine, sa densité, son identité à dominante minérale. Lille est aussi la ville centre d'une métropole d'un million d'habitants, dynamique, et la capitale d'une grande région qui se reconstruit. Lille est enfin une ville populaire, fière de sa mixité sociale et culturelle. Elle lui confère une convivialité et une énergie reconnues par tous. C'est avec la conscience de ses vulnérabilités, la confiance dans sa capacité de résilience, que Lille, Hellemmes et Lomme favorisent un aménagement plus durable du territoire, et adapté au climat de demain. (cf priorité 8)

14 projets

1 034,8 km² de superficie

30 % de couverture végétale

Action 1 – Renforcement de la prise en compte des enjeux climat-air-énergie dans les documents de planification et les politiques d'urbanisme

L'année 2022 marque la première année pleine du Pacte Lille Bas-Carbone, adopté en juin 2021 par plus de 118 signataires. Les opérations menées par les signataires du Pacte Lille Bas-Carbone ont été suivies de près grâce à une procédure consolidée. Pour faciliter les échanges avec les partenaires, plusieurs outils ont été mis en place : procédure clarifiant les étapes à respecter, analyse des potentialités et vulnérabilités du site, grille d'opération détaillant les réponses aux exigences du Pacte.

24 nouveaux partenaires (comme SNCF Immobilier) ont rejoint le Pacte Lille Bas-Carbone, insufflant de nouvelles expertises et thématiques. Une convention de recherche avec le Centre Technique et Scientifique du Bâtiment et Efficacity a été signée, afin de mettre en œuvre un outil de monitoring urbain qui permettra d'évaluer l'impact carbone des actions mises en œuvre et leur contribution à la trajectoire définie dans le Plan lillois pour le climat.

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) comporte des Orientations d'Aménagement et de Programmation, documents cadres qui viennent préciser certaines thématiques. **En 2022, la Ville de Lille a activement participé à décliner les objectifs du PCAET en matière d'urbanisme et d'aménagement, et à intégrer autant que possible les exigences du Pacte Lille Bas-Carbone dans une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) renouvelée "Climat Air Energie Risques et Santé". Cette OAP est entrée en vigueur en février 2022.** Elle sera suivie d'autres améliorations permises par la révision du PLU3 engagée dans la foulée, qui seront soumises à enquête publique en 2023 (Secteur de Performance Energétique et Environnementale Renforcé notamment).

La MEL a arrêté le Plan Local de l'Habitat (PLH) 3, qui intègre des ambitions fortes en matière d'habitat durable ainsi que le Plan de Mobilité, qui formalise les ambitions en termes de déplacements du PCAET.

Action 2 – Mise en œuvre de projets d'aménagements bas-carbone dans les quartiers et friches du territoire

→ Carte des projets en cours sur le territoire

- **Grand EuraLille** → Secteur en réflexion et en concertation de plus de 200 ha englobant les secteurs historiques d'Euralille et allant de la Deûle jusqu'au pont Painlevé. Concertation

préalable engagée avec la Maison du projet. Dialogue compétitif mené avec 3 équipes d'urbanistes. L'équipe lauréate sera sélectionnée en 2023. Le boulevard Schuman deviendra un boulevard plus urbain avec à terme le passage du tramway. Le chantier du Palais de Justice a débuté en 2022 avec la préoccupation côté Ville de Lille de protéger la végétation existante et d'éviter le plus possible l'abattage d'arbres.

- **EURALILLE 3000** → Programme mixte de 250 000 m² aménagés sur 26 ha, dont 140 000 m² de tertiaire. 2016-2024
- **EURALILLE** → ZAC Euralille 2. Programme mixte de 215 000 m² sur une superficie de 20 ha. Fin de concession en 2024
- **Pépi nière** → ZAC Pépi nière Saint-Maurice. 22 700 m² aménagés sur 2.2 ha, dont 19 600 m² pour l'habitat. 2013-2025
- **Cité Saint Maurice** → Programme de 4786 m² dont 3600 m² pour l'habitat.
- **Fives Cail** → ZAC ECOQUARTIER Fives Cail. Programme mixte de 160 000 m² sur une superficie de 24,8 ha (dont 936 logements avec 30% de locatif social), 19 000 m² de parc. Phase 1 : 2010 – 2024. Phase 2 : 2028-2036. Nouvel avenant de 4 ans ½. Parc de 5 ha. Aménagements des abords de la piscine. Validation du projet urbain de la phase 2.
- **Hellemmes – H2D Québecor** → Programme mixte de 47 000 m² sur une superficie de 5,5 ha dont 1 ha d'espace vert. 2022-2030
- **Saint Sauveur** → ZAC Saint Sauveur. Programme mixte sur une superficie de 24 ha. 2017-2032
- **Porte de Valenciennes** → ZAC Porte de Valenciennes. Programme mixte de 141 000 m² sur une superficie de 16 ha (1100 logements) avec un « ruban vert » et un nouveau groupe scolaire (Ariane Capon), livré en 2022. Tous les lots ont été commercialisés. Les projets ont été sélectionnés (résidences services, programme de tertiaires, parkings multiusages avec une centrale de mobilité...).
- **NPNRU** → NPNRU Lille Quartiers Anciens à Moulins et Wazemmes. Programme de requalification de 225 immeubles en recyclage urbain représentant 520 logements et 66 locaux d'activité, 5 réaménagements d'espace public et création d'espaces de nature en ville, 2019-2034. Avancées sur les études et la maîtrise foncière. Gestion transitoire de la place Jacques Febvrier.
- **Arras Europe** → ZAC Arras Europe. Superficie de 28 ha. Programme mixte de 103 000 m² sur une superficie de 28 ha, dont 1100 logements, 14 ha d'espaces publics dont 4 ha pour le Parc du Grand Sud. 2008-2023. Création d'une signalétique pédagogique autour de la place de la nature dans le parc du Grand Sud, rendant hommage au paysagiste qui a conçu l'espace.
- **Concorde** → ZAC Concorde – NPNRU. Superficie de 30 ha dont 19 ha d'espaces publics avec un objectif de 50% de pleine terre, 8 ha d'espaces paysagers créés (parc, parkway, colline, square). Programme mixte de 164 000 m² dont 1 600 logements. 2020 -2035. La ferme urbaine se développe et le chantier de la crèche se poursuit pour une livraison à l'automne 2023.
- **Aviateurs** → Projet Pointe des Bois Blancs. Programme mixte de 33 000 m² sur une superficie de 8,9 ha. Projet d'ensemble concerté en 2022. Projet urbain en cours de validation, présenté en 2023 aux habitants.
- **Rives de la Haute Deûle** → ZAC Rives de la Haute-Deûle. Nouvelle phase de concertation dans l'éco-quartier en prenant en compte le patrimoine végétal présent sur site.
- **Lomme - MultiLom** → Installation des premiers habitants
- **Lomme - Euralimentaire** → Programme mixte de 355 000 m² sur une superficie de 80 ha dont 55 000 m² pour le tertiaire, la formation et la recherche. Démarré en 2016.

→ **Les grands projets d'aménagement urbain poursuivent leur avancée**

Enclenchée il y a 25 ans, la métamorphose urbaine se poursuit sur le potentiel de mutation des friches industrielles et la rénovation urbaine des quartiers anciens. En 2022, les projets urbains ont avancé en faveur d'une ville plus durable avec particulièrement :

- **A Lille Sud**, dans le cadre du Programme Métropolitain de Résorption Quartiers Anciens Dégradés, les permis pour la requalification du secteur Simons ont été délivrés et les chantiers préparés. Pour le Nouveau Projet de Renouvellement Urbain (NPRU), l'année 2022 a été consacrée aux démarches pré-opérationnelles et à la poursuite de la concertation. 44 logements en réhabilitation (Vilogia) ont été livrés sur le site Jean-Baptiste Clément (passage d'une étiquette de performance énergétique F à l'obtention label Bâtiment Basse Consommation avec maintien des niveaux de loyer d'avant travaux). L'arrivée des habitants est prévue en janvier 2023
- **A la pointe des Bois Blancs**, l'ancien site Montpellier a été mis en sécurité par Vilogia en procédant notamment au retrait des déchets industriels présents sur le site.
- **Sur le secteur Concorde au Faubourg de Béthune**, après le démarrage de la transformation en quartier à santé positive en 2021, de nombreux chantiers ont été menés en 2022 :
 - Les relogements des résidents se sont poursuivis. La gestion transitoire innovante de la vacance dans la résidence Renoir s'est prolongée en 2022 sur 10 logements permettant à des actifs en mobilité de louer un logement pour une courte durée, en partenariat avec Action Logement et l'Areli.
 - Le chantier de la crèche Concorde (multi-accueil municipal de la petite enfance et Maison des assistantes maternelles) est en cours avec une performance thermique Passivhaus.
 - Le concours architectural des équipements publics, intégrant les exigences du Pacte Lille Bas-Carbone, s'est tenu en vue de la délibération du jury en janvier 2023.
 - Une évaluation multi-acteurs de la démarche quartier à santé positive a été lancée impliquant la Ville de Lille, la MEL, le bailleur social Lille Métropole Habitat, l'Etat, l'Agence de Développement et d'Urbanisme de Lille Métropole, la Société Publique Locale.
- **A la Cité Saint-Maurice** : poursuite des travaux de rénovation des bâtiments et livraison des espaces extérieurs fin 2022, dans le cadre d'un projet exemplaire du point de vue patrimonial et environnemental avec un objectif d'éviter l'émission de près de 157 tonnes de CO2 par an.
- **Sur la friche ferroviaire de Saint Sauveur** : le projet urbain a été ralenti par les recours engagés devant le Tribunal administratif. En 2022, l'étude d'impact a été réactualisée et a fait l'objet d'une enquête publique. Le processus de gestion transitoire a été conforté en 2022 avec une ouverture du Cour Saint So sur le boulevard Jean Baptiste Lebas, qui a permis une nouvelle fois d'accroître les chiffres de fréquentation par les Lillois.
- **Sur la friche H2D Québecor à Hellemmes**, l'Etablissement Public Foncier a terminé les chantiers de dépollutions. Le parc de 1,1 ha qui assure la continuité avec la trame verte sera la première étape du projet avec une livraison en 2026. Les consultations publiques se sont achevées en 2022. Le projet d'aménager pourra être déposé en 2023.

→ L'agriculture urbaine pour favoriser la production locale

En 2022, le site de la ferme de Concorde a été viabilisé. Le projet mené par Lille-Sud Insertion, association de régie de quartier lilloise, mixe insertion professionnelle, production en maraîchage intensif bio non-mécanisé et accessibilité de fruits et légumes de grande qualité aux habitants de Concorde et Faubourg de Béthune. En 2022, 2 habitantes du quartier Faubourg de Béthune ont été employées en Contrats à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI). A terme, 6 CDDI seront signés.

Près de la ferme de Concorde, les jardins familiaux (53 parcelles individuelles, 1 parcelle collective de 105 m²) et un espace de détente collectif pour les pique-niques ont été ouverts pour les habitants du quartier.

Le 21 septembre 2022, la fête de l'agriculture urbaine a rassemblé une centaine d'habitants et des associations. Des ateliers ont permis aux habitants de construire du mobilier, de prendre part à une plantation participative dans le jardin d'objets attenant à la maison du projet Boulevard de Metz, d'échanger sur le stand tenu par la Cité de l'emploi, de peindre des aquarelles végétales... Cet événement a constitué le point d'orgue de l'appel à projets « mobilisation des habitants dans les projets d'agriculture urbaine » pour le secteur Concorde, dont l'enveloppe globale de financement est de 21 190 €.

Pour amorcer la dynamique sur Lille Sud, l'**appel à projets porté par la Ville de Lille « mobilisation des habitants dans les projets d'agriculture urbaine » a été lancé en 2022**. Deux projets ont été sélectionnés, VRAC et le Centre de Santé Polyvalent de Lille-Sud pour un budget de 6 830 €.

Action 3 – Adaptation de l'aménagement du territoire pour mieux lutter contre les îlots de chaleur urbains

La réalisation des espaces publics s'est adaptée pour mieux lutter contre les îlots de chaleur urbains. Les aménagements sont systématiquement conçus en intégrant les enjeux de désimperméabilisation des sols, d'écoulement de l'eau et de végétalisation.

La cartographie métropolitaine des îlots de chaleur urbains a été mise à jour en novembre 2022, sur base de la thermographie aérienne d'août 2016. Ce document témoigne de l'intensité du phénomène des îlots de chaleur urbains du territoire. Il constitue un outil de pilotage et d'arbitrage des projets urbains.

La carte des lieux de fraîcheur a été mise à jour pour le Plan Canicule. Elle recense les espaces verts, bâtiments frais, points d'eau potable, brumisateurs, fontaines ornementales, commerçants "gourdes friendly." En 2022, 33 commerçants ont affiché un sticker indiquant aux passants qu'ils pouvaient remplir leur gourde dans ce commerce.

La débitumisation de 2 cours d'écoles existantes a été réalisée en 2022 sur l'école Desbordes Valmore (Bois-Blancs) et l'école Descartes Montesquieu (Fives), outre la cour de l'école Ariane Capon (Moulins) conçue ainsi dès l'origine. Elle a permis la désimperméabilisation : les eaux de pluie ne sont pas rejetées dans les réseaux et s'infiltrent directement dans le sol, contribuant ainsi à l'îlot de fraîcheur.

Action 4 – Accroissement de la capacité de séquestration carbone du territoire

La Ville de Lille est adhérente à l'association Plante et Cité, ce qui lui permet de partager son expérience quant à la sélection d'essences d'arbres adaptées à l'évolution climatique.

32 temps de plantations ont permis à 889 participants de contribuer à boiser la ville, notamment sur le parvis du collège Boris Vian (Fives), sur les berges des Bois-Blancs ou à la Citadelle avec le conseil municipal des enfants, ainsi que, dans la continuité des saisons précédentes sur la promenade Gutenberg (Fives, l'échangeur A1-A25 (Moulins), la rue du Bazinghien (Vauban-Esquermes).

Priorité 4 : Habitat. Améliorer la performance énergétique et environnementale du bâti résidentiel et lutter contre la précarité énergétique

16 projets

146 778 logements en 2020 (26,6 % de logements locatifs sociaux, 28 % de propriétaires occupants, 45,4% de logements locatifs privés) ;

61 000 logements construits avant 1948 (45 %) et 60 600 logements en copropriété ;

Performance énergétique des logements : 42 % de passoires thermiques (étiquette E, F ou G) dans le parc locatif privé, 25 % chez les propriétaires occupants et 28% dans le parc locatif social ;

Chauffage des logements (2020) : gaz 47 %, électricité 43 %, réseau de chaleur 7 %, fioul 2 %, bois 1 %

Prix : 12,9 €/m² (loyer médian 2019) ;

3 410 €/m² (prix de vente moyen dans l'ancien 2020) et 3 902 €/m² (prix de vente moyen dans le neuf 2020) ;

Près de 9 000 logements potentiellement indignes et 2 900 logements vacants ;

Demandeurs d'un logement locatif social : 23 000 en 2022.

Compte tenu de la part importante des émissions de gaz à effet de serre liée au secteur résidentiel et parce que 26 % des habitants sont en précarité énergétique, le Plan lillois pour le climat intègre pleinement la politique lilloise de l'habitat qui vise, en matière de construction neuve comme de rénovation, à produire des logements abordables, sobres en énergie, en matériaux et en eau, confortables et protégés des nuisances (îlots de chaleur, pollutions...)

Action 1 : Produire de nouveaux logements durables et abordables

La politique lilloise de l'habitat veille à proposer des logements performants et accessibles à tous.

En septembre 2022, la Ville de Lille a délibéré sur le Plan local de l'Habitat (PLH) 3 métropolitain dont une première version a été arrêtée en 2022. Le PLH3 a été adopté définitivement par le conseil métropolitain en 2023. Les objectifs de production de logement ont été revus et augmentés : 6200 logements construits par an à l'échelle métropolitaine, dont 2 300 logements sociaux financés.

Sur son territoire, la Ville de Lille s'est fixé l'objectif de construire 8 000 nouveaux logements sur le mandat 2020-2026, dont 30 % de logements locatifs sociaux, ainsi que 15% d'accession abordable à la propriété.

Les décalages liés à la crise sanitaire, les difficultés d'approvisionnement et l'inflation sur les matériaux ont malheureusement impacté les livraisons de logements neufs en 2022. 703 logements ont ainsi été livrés en 2022, dont 105 logements sociaux. Parmi eux :

- le Carré Latin situé sur un ancien foncier municipal rue Renan (Lille Centre) avec 91 logements dont 45 logements locatifs sociaux et une opération en accession durablement abordable à la propriété (bail réel solidaire),
- le lot 1 de Fives Cail, avec une résidence Seniors et 40 logements libres, avec une consommation énergétique du bâtiment 20 % inférieure à la RT 2012,

- la résidence QWEST à Hellemmes avec 66 logements, dont 23 logements en accession aidée à la propriété.

La Ville de Lille continue de participer activement à l'Organisme de Foncier Solidaire de la Métropole Lilloise (OFSML) qu'elle a co-fondé et qui permet de dissocier la propriété du foncier et du bâti pour des opérations d'accession abordable à la propriété. En 2022, deux nouvelles opérations ont démarré (16 logements à Lille Sud et 8 logements à Fives Cail), rejoignant deux opérations représentant 32 logements déjà livrés en 2021 et venant s'ajouter à 8 autres en cours de commercialisation.

Un permis de construire a par ailleurs été accordé en 2022 pour la construction de 20 logements en habitat participatif à Fives Cail avec un démarrage des travaux en 2023. Il s'agit du quatrième projet de cette nature à Lille.

L'encadrement des loyers privés poursuit son déploiement et la plateforme d'encadrement des loyers avec son site web dédié (encadrement-loyers.lille.fr), a permis en 2022 à 115 locataires de porter à la connaissance de la Ville de Lille un dépassement possible de leur loyer de référence. Grâce aux médiations 33 locataires ont obtenu le trop versé de loyers. 4 arrêtés préfectoraux ont prononcé des amendes envers des propriétaires.

La Ville de Lille restreint et contrôle l'activité des meublés de tourisme par sa réglementation locale. L'installation des boîtes à clés des meublés de tourisme sur le mobilier urbain est interdite, les propriétaires concernés ont été informés du retrait des boîtes à clés par les services de la Ville s'ils n'étaient pas retirés par leur soin dans les meilleurs délais.

Action 2 - Massification de la rénovation énergétique des logements privés individuels et collectifs

A Lille, 2 logements privés sur 3 sont en copropriété. Parmi eux, 44 % ont été construits avant la première réglementation thermique de 1974, avec une isolation peu performante.

Il est estimé que 16 650 logements seraient en étiquette énergétique F ou G. En 2022, le Service Communal d'Hygiène et de Santé a sensibilisé les propriétaires bailleurs et les habitants sur les conséquences directes de la loi Climat et résilience du 22 août 2021 : gel du loyer des passoires énergétiques en 2023, interdiction de mise en location des logements avec étiquette énergétique G à compter de 2025, F en 2028 et E en 2034.

En 2022, 716 logements privés ont fait l'objet d'un accompagnement à la rénovation durable ou d'une sortie d'habitat indécemment ou indignement. 257 logements privés ont fait l'objet d'une demande d'aide financière MaPrimeRénov', Anah ou prime Ville de Lille.

→ La Maison de l'Habitat Durable

La Maison de l'Habitat Durable (maisonhabitatdurable.lillemetropole.fr) est depuis 2013 le guichet unique gratuit pour tous les particuliers ayant un projet de construction ou de rénovation de leur logement.

A l'automne 2022, la Maison de l'Habitat Durable a proposé des webinaires pour le grand public et les commerçants, avec l'objectif de **faire connaître des gestes simples au quotidien permettant de générer de réelles et rapides économies d'énergie.**

La Maison de l'Habitat Durable accroît sa notoriété en participant à des événements hors les murs, comme la Maker Faire (octobre) ou le Salon Amenago (novembre).

15 copropriétés ont débuté un accompagnement AmelioCopro, représentant 400 logements. En 2022, les propriétaires de la Résidence Louvois (Vauban-Esquerries) ont par exemple pu bénéficier d'un accompagnement sur mesure par les conseillers de la Maison de l'Habitat Durable.

- 2 128 rendez-vous assurés par les différents espaces conseil de la Maison de l'Habitat Durable.
- L'association Solaire en Nord, qui agit pour le développement du solaire photovoltaïque, a tenu 78 permanences à la Maison de l'Habitat Durable, témoignage de l'engouement des Lillois et des métropolitains pour l'énergie solaire.
- 1 107 personnes ont participé aux animations proposées.
- 79 primes municipales habitat durable et transition écologique ont été octroyées pour un montant total de 395 941 € ayant permis de subventionner 96 logements. Le gain énergétique moyen après travaux pour les 49 logements ayant reçu une aide à la rénovation énergétique est de 60 %.
- En 2022, la nouvelle prime municipale de 1 000 € mise en place dans le cadre des aides à la transition écologique pour les logements souhaitant se raccorder au réseau de chaleur a été octroyée pour la première fois à une copropriété à Wazemmes.
- 50 primes municipales au ravalement de façades ont été octroyées pour un montant total de 78 600 €.

→ La lutte contre l'habitat indigne

La lutte contre l'habitat indigne s'est poursuivie : 1 313 dossiers d'habitat indigne ont été ouverts en 2022 (+ 8 % par rapport à 2021). 302 contrôles de lutte contre l'indécence ont été réalisés avec la CAF. 24 % de ces contrôles (71 logements) ont conclu à l'indécence et abouti à une consignation des allocations logement touchées par le propriétaire, sans impact pour le locataire.

La lutte spécifique contre la vacance des logements s'est appuyée sur la concession de requalification des logements vacants ou dégradés pour recycler l'habitat privé en situation de blocage sur le territoire de la MEL. La Ville de Lille a lancé 6 procédures d'état d'abandon manifeste pouvant mener à l'expropriation. Un stock de 200 dossiers actifs est suivi par la Ville de Lille au titre d'une éventuelle procédure d'abandon. 20 nouveaux dossiers ont été ouverts en 2022 à ce titre.

La Ville de Lille agit plus largement pour la sécurité publique des bâtiments, avec une vigilance accrue depuis l'effondrement dramatique d'un immeuble survenu rue Pierre Mauroy en novembre 2022. En 2022, 406 nouveaux signalements de sécurité publique ont été traités (+ 90% par rapport à 2021).

→ La rénovation urbaine des quartiers anciens

A **Wazemmes, pour le secteur Iéna-Mexico**, la Ville de Lille a engagé, à travers de la signature des conventions de partenariat avec la MEL et la Fabrique des Quartiers, la phase d'incubation du démonstrateur de la ville durable pour des quartiers anciens bas-carbone, sains, sobres et inclusifs. Ce dernier vise à développer des modèles de réhabilitations des maisons 1930, des modèles énergétiques collectifs, un nouveau partage de l'espace public et davantage de participation citoyenne et associative.

A **Moulins, la place Jacques Febvrier** a entamé sa métamorphose avec l'occupation des cellules commerciales vides par des porteurs de projets de l'économie sociale et solidaire. Suite à un appel à manifestation d'intérêt, quatre premières adresses vacantes de la place ont ouvert dès le printemps 2022. L'intervention transitoire sur la place a été marquée par la végétalisation, la neutralisation de

places de stationnement, une peinture bleue au sol et sur les façades et des temps forts festifs mobilisant les acteurs associatifs du quartier.

→ **Le soutien à l'association « Habiter 2030 »**

L'association « Habiter 2030 » a travaillé dans le cadre du Méta Plateau Projet, en collaboration avec la MEL, la Ville de Lille et des étudiants de plusieurs écoles supérieures (ENSAM, ENSAPL, IAE...) autour de la question « Comment construire autrement, pour répondre aux enjeux de densification comme de non-artificialisation des sols supplémentaires ? ». Des propositions de réhabilitation performante et à moindre coût ont été formulées, notamment pour préserver le patrimoine de la Cité du Petit Maroc (Fives), dont le bailleur social Lille métropole habitat (LMH) est pour partie propriétaire.

→ **La requalification des courées**

Dans le cadre d'un programme métropolitain, 2 courées ont été requalifiées en 2022 : la cour Sainte Anne rue Laventie (Bois-Blancs, 6 logements livrés en juin 2022), et la cour Sainte Anne avenue Duray (Saint Maurice –Pellevoisin, 8 logements livrés en décembre 2022). Sur les 400 courées lilloises, près de 170 courées ont bénéficié de ce programme, créé en 1995.

Action 3 - Massification de la rénovation énergétique des logements locatifs sociaux

Bien que le parc locatif social présente globalement une performance énergétique meilleure que le parc privé (28% de logements en classe E, F ou G contre 42% dans le parc privé), sa rénovation constitue une priorité.

Les bailleurs sociaux lillois poursuivent leurs actions sur l'amélioration énergétique et environnementale des résidences, conformément au partenariat qui les lie à la Ville de Lille.

32 logements Impasse Blériot (Faubourg de Béthune) et 40 logements rue Jean-Baptiste Clément (Lille Sud) ont été livrés par Vilogia. Un permis de construire a été déposé par ce dernier pour la réhabilitation de 197 logements à Magenta-Fombelle (Wazemmes), ainsi que par Logis Métropole pour 17 logements à la Maladrerie (Lomme).

Lille Métropole Habitat (LMH), qui détient la moitié du patrimoine social de la Ville de Lille, a voté son plan stratégique de patrimoine (2022-2028), dans lequel sont déterminés ses objectifs de réhabilitation du parc. La Ville de Lille a abondé ce travail pour établir une liste des bâtiments à réhabiliter prioritairement, tout en aidant à la mise en œuvre du Pacte Lille Bas-Carbone, comme par exemple sur l'opération Soleil Levant à Wazemmes, comprenant 175 logements. LMH est par ailleurs pilote du projet européen RINNO, dont l'objectif est de tester des outils et des technologies qui serviront à massifier la rénovation énergétique des bâtiments tout en offrant des innovations centrées sur le confort des occupants et des utilisateurs. Ce projet concerne 30 logements rue des Sarrazins à Wazemmes.

En juillet 2022, l'opération « Notre chez nous » a par ailleurs été livrée, avec 16 logements réhabilités par LMH et La Sauvegarde du Nord. Le bâtiment patrimonial, situé à Lille Sud, propose un habitat partagé pour accueillir des personnes en situation de handicap psychique.

Action 4 – Lutte contre la précarité énergétique par un accompagnement personnalisé

A Lille, Hellemmes et Lomme, environ 26 % des ménages sont en situation de précarité énergétique, soit plus de 38 000 ménages. 66 % d'entre eux sont locataires d'un logement du parc privé.

Le 24 novembre 2022, la Ville de Lille et son CCAS ont organisé un temps fort autour de la précarité énergétique dans le cadre de la journée organisée par la Fondation Abbé Pierre. 80 agents et travailleurs sociaux du département du Nord et du CCAS ont été sensibilisés à la précarité énergétique afin de toucher les prescripteurs. L'ensemble des services mobilisables face à la précarité énergétique ont été présentés par les différents acteurs : les associations Interfaces, GRAAL, Eole, ADIL et la Maison de l'Habitat Durable avec le Réseau AMELIO (service public de la MEL pour l'amélioration de l'habitat).

Par ailleurs, le CCAS et le Service communal d'hygiène et de santé ont orienté, à travers des diagnostics techniques et des médiations aux travaux, 49 locataires identifiés en précarité énergétique vers les services dédiés.

Priorité 5 : Production et consommation. Soutenir des pratiques plus responsables.

17 projets

17 835 emplois dans l'Economie Sociale et Solidaire (ESS) à Lille (2017) soit 11.89 % de l'emploi lillois

19 marchés de plein air dans les 10 quartiers et les 2 communes associées, dont 1 bio

Le calcul de l'empreinte carbone du territoire est considérablement alourdi par les émissions liées à la consommation de biens produits à l'extérieur du territoire. Cela implique d'agir tant sur les modes de production des acteurs économiques du territoire que sur les pratiques de consommation des habitants et des entreprises en développant des filières d'économie circulaire et le recours aux produits locaux.

Action 1 – Mobiliser les filières économiques autour de la transition énergétique et environnementale

- ➔ **Innover pour mettre en œuvre les objectifs territoriaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre : EuraClimat**

Co-porté par la Ville de Lille et la Métropole, le projet EuraClimat place le partenariat avec le monde économique et l'innovation au cœur de la mise en œuvre des objectifs territoriaux de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il a donc engagé en 2022 et au titre de son Programme « Solutions » l'appel à manifestation d'intérêt permanent « Innover pour l'excellence climatique », qui vise à valoriser des solutions locales, innovantes et bénéfiques pour le Climat. 23 solutions sur 49 dossiers présentés ont ainsi été labellisées au terme d'une première session. Parmi les porteurs de projet, des initiatives lilloises ont été saluées comme Libel'Up, ou ceux portés par les Jantes du Nord ou Citéo. Parallèlement et au titre de son Programme « Décarbonation », le projet EuraClimat a engagé un travail autour de coalitions d'acteurs représentatives des filières d'excellence du territoire, dans le but de massifier les mesures d'empreinte carbone et les préconisations qui en découlent.

→ Utiliser l'économie sociale et solidaire comme un levier de transformation écologique du territoire

Adoptée en 2021, la Stratégie lilloise de développement de l'Economie Sociale et Solidaire (2021-2026) conforte l'ESS comme un levier de transformation sociale, écologique et économique du territoire.

En 2022, l'appel à projets permanent ESS a permis de financer 9 structures de l'ESS, pour un montant total de 93 000€, et notamment :

- l'association « APPC » (Lille Sud) qui porte le projet « comme à la maison », un service de traiteurs zéro déchet et anti-gaspi ;
- « La récré verte » (Lille Centre) qui intervient dans des écoles lilloises pour sensibiliser sur la transition écologique au moyen d'outils pédagogiques ludiques et immersifs (tels qu'une épicerie solidaire mobile) ;
- Le tiers-lieu culturel Le 188 (Fives), dédié au spectacle vivant, a installé un nouveau plancher de danse en réutilisant des balles de tennis, récupérées dans le cadre d'un accord avec la Fédération Française de Tennis ;
- Le réseau VRAC (Vers un Réseau d'Achat Commun) Hauts-de-France a proposé des groupements d'achat d'épicerie sèche (80% en agriculture biologique) aux habitants de Fives, Lille-Sud et Lille-Centre. Les 29 épiceries éphémères facilitent l'accès à une alimentation saine et durable à ces ménages, en améliorant leur pouvoir d'achat et en réduisant la production de déchets par le recours au vrac ;
- Tok'ici, le café participatif des Bois-Blancs s'est développé en 2022 sous forme de société coopérative d'intérêt collectif, avec des engagements importants en matière de production agricole biologique, de sobriété énergétique du bâtiment et de logistique décarbonée ;
- Baluchon, l'incubateur culinaire et d'insertion, basé à Fives Cail.



Nouveau
projet 2022

La semaine de l'ESS à l'école, événement national, a été pour la première fois déclinée sur le territoire lillois. La Ville de Lille s'est positionnée en facilitatrice entre les structures de l'ESS et les équipes enseignantes : 12 ateliers, menés dans 10 écoles, ont permis de sensibiliser élèves et enseignants aux valeurs de l'ESS.

Le labo de l'ESS, think tank national, a produit une étude « pour des métropoles low tech et solidaires » mettant en lumière des initiatives dans 6 grandes villes françaises. L'étude a été restituée à Lille, dans le cadre du forum de recrutement « Rendez-vous en tech inconnue », en mai 2022. Elle a mis en valeur, au niveau national, des initiatives inspirantes de l'ESS, menées à Lille, comme l'Association Boîtes à vélo, l'Accorderie de Fives, Superquinquin, l'Atelier Fou de Coudre, Triporteur à Cartouches, Citiz, Les Jantes du Nord ou les Récoupettes.

Action 2 – Accompagner des démarches collectives de gestion optimisée des sites d'activité

Les temps de travail se sont poursuivis avec plusieurs acteurs afin de contribuer à une gestion optimisée et à une animation durable des sites d'activité lillois :

- L'Institut Catholique de Lille : poursuite du projet européen LIFE MaPerEn avec l'essaimage de l'expérience municipale des correspondants énergie auprès des acteurs du territoire ;

- L'Université de Lille : signature d'une convention de partenariat en juin 2022 puis réunion d'un groupe de travail bipartite en octobre pour un échange d'expertises sur la gestion de l'énergie, les mobilités, l'alimentation, le patrimoine et l'économie circulaire.

Action 3 – Développer l'économie circulaire, réduire les déchets et agir sur l'alimentation

→ Développer l'économie circulaire



Nouveau
projet 2022

Le conseil municipal a adopté, le 8 avril 2022, la feuille de route pour l'économie circulaire, déclinaison opérationnelle du Plan lillois pour le Climat. Elle s'articule autour de 4 priorités :

1. Ancrer l'économie circulaire dans le territoire lillois ;
2. Favoriser l'économie circulaire dans le renouvellement de la Ville de Lille ;
3. Favoriser les boucles locales pour l'alimentation et les matières organiques ;
4. Favoriser une consommation plus responsable.

Le principe de la co-construction a guidé la rédaction de la feuille de route lilloise pour l'économie circulaire, avec l'appel à contribution de plus de 1 000 acteurs du territoire et l'organisation de 2 temps forts en janvier et juin 2022 avec une centaine d'acteurs locaux.

→ Réduire les déchets

En 2022, la Ville de Lille a pleinement contribué à l'élaboration du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés métropolitain, dont l'adoption est prévue en juin 2023.



Nouveau
projet 2022

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet du budget participatif, la Ville de Lille a mis plus de 3 000 gobelets réutilisables à disposition des commerçants. En mai 2022, une campagne d'information des bars, cafés et restaurants situés autour de la place de la Nouvelle Aventure et à proximité a été réalisée afin de communiquer de manière plus ciblée sur l'opération de prêts courte et longue durée de gobelets réutilisables. Plusieurs bars et restaurants ont pu tester ce dispositif lors de la Braderie et ainsi pu éviter l'utilisation de gobelets jetables.

Les événements organisés ou soutenus par la Ville de Lille ont pris en compte le guide municipal des événements écoresponsables en réduisant par exemple la distribution d'objets publicitaires et en limitant les emballages plastiques. 12 640 gobelets réutilisables ont été mis à disposition des services municipaux et 4 400 empruntés par des associations pour l'organisation de leurs événements.

→ Composter

En 2022, le déploiement de dispositifs de compostage s'est poursuivi, sous différentes formes : compostage collectif partagé, compostage de rue et compostage individuel.

La Ville de Lille a notamment soutenu le compostage collectif via une subvention à l'association des Jardins et des Hommes pour l'accompagnement des sites existants et des ateliers de sensibilisation à destination des Lillois ainsi qu'aux AJonc pour leurs composteurs de rue. Elle a également relayé

largement auprès des Lillois le nouvel appel à candidature lancé par la MEL pour l'implantation de sites de compostage collectifs.

100 composteurs ont été distribués aux Lillois dans le cadre de la dotation MEL.

Au 31 décembre 2023, la MEL devra proposer une solution de tri et valorisation des bio-déchets à l'ensemble des habitants de la Métropole.

En 2022, Lille, Hellemmes et Lomme comptabilisaient : 29 sites de compostage de rue, 25 sites de compostage de quartier, 19 sites de compostage en accès restreint sur le territoire, principalement résidentiels, installés majoritairement dans le cadre du dispositif proposé par la MEL ou par les AJonc, ou des sites destinés aux services municipaux (installation en 2022 de sites de compostage au Zoo, au Centre Technique Municipal et à la Cuisine commune de Fives), 23 composts scolaires.

7 470 sapins collectés après la saison des fêtes, à Lille, Lomme Hellemmes, pour être broyés et réutilisés comme broyats ou paillis.

→ Réparer les objets

La Ville de Lille a accompagné financièrement et techniquement 10 repair cafés lillois, lommois, hellemmois, en lien avec la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES) afin de favoriser la réparation au plus près des habitants, de mettre en réseau les repair cafés existants et d'en favoriser la création de nouveaux dans les quartiers où il n'y en a pas encore, d'animer le collectif et le faire ensemble et de former à la réparation.

Dans le cadre des « Hauts-de-France réparent », organisé par la MRES et le réseau des Repair Cafés Hauts-de-France, l'événement « Lille Répare », un repair café géant s'est tenu les 14, 15 et 16 octobre lors de la Maker Faire. Pendant 3 jours, 55 bénévoles ont aidé une centaine de visiteurs à réparer leurs objets en panne ou cassés : 75 diagnostiqués, dont 51 réparés, 16 réparables et 8 non réparables, soit 233 kg de déchets évités. Les repair cafés lillois, hellemmois et lommois, le Jardin des Benes et la Ville ont ainsi pu faire connaître leurs activités aux 30 000 visiteurs de l'événement.

10 repair cafés mensuels sur le territoire et au moins 3 lieux où sont organisés des repair cafés de manière plus ponctuelle.

→ Agir sur l'alimentation

S'engager pour une ville bas-carbone, c'est promouvoir et agir concrètement pour une alimentation saine et responsable et la mettre à la portée de tous. L'équipe municipale s'est fixé l'objectif ambitieux d'atteindre 100% de produits bio et/ou locaux dans les écoles et les crèches d'ici 2026. Les nouveaux marchés publics de denrées alimentaires contribuent à cet objectif.

La lutte contre le gaspillage alimentaire s'est traduite, outre le dispositif grande faim / petite faim à une révision du cahier de grammage et donc à une baisse de la part des légumes les plus gaspillés dans l'assiette.

42,34% de bio et/ou local dans les crèches, écoles et les ALSH (en volume) goûters et petits déjeuners compris

Produits bio (en volume) hors goûters :

Dans les écoles et ALSH : 34,66%

Dans les crèches : 61,55%

Produits locaux (en volume) goûters et petits déjeuner compris :

Dans les écoles et ALSH : 25,51%

Dans les crèches : 35,89%

50 % de repas végétariens par semaine dans les écoles

44% du poisson est labellisé pêche durable.

Note de lecture : le calcul 2021 n'intégrait pas les goûters et les petits déjeuners distribués aux enfants.

Action 4 – Favoriser le déploiement d'un numérique plus soutenable sur le territoire

Suite au débat citoyen sur la 5G et à la déclaration commune signée avec les opérateurs de téléphonie mobile le 20 mai 2021, **le premier Comité de suivi a présenté, début 2022, aux représentants des citoyens, un bilan des actions mises en œuvre par les opérateurs et la Ville de Lille.**

77 dossiers d'information sur l'implantation des antennes relais ont été transmis à la Ville de Lille par les opérateurs de téléphonie mobile.

La MEL a installé sur le patrimoine municipal 70 sondes de mesures de champs électromagnétiques réparties dans le quartier de Wazemmes (50) et Bois-Blancs (20). Ces mesures permettent de nourrir une thèse sur la mise à jour des modèles mathématiques de la propagation des ondes électromagnétiques en milieu urbain dense. Ces sondes s'ajoutent aux 5 sondes déjà déployées sur notre patrimoine (3 à Lille, 1 à Lomme et 1 à Hellemmes) en 2021.

Au-delà de ces installations, la Ville de Lille a fait réaliser, par l'Agence Nationale des Fréquences, 121 mesures de champs électromagnétiques ponctuelles sur son territoire. Ces mesures ont permis notamment de vérifier les niveaux avant et après la mise en service de la 5G.

L'ensemble des opérateurs utilisent de l'énergie renouvelable pour alimenter ces antennes relais sur le territoire de Lille. Dans un contexte de crise énergétique, un plan d'action a été mis en place avec, par exemple, la mise en veille des stations relais la nuit sur certaines fréquences.

Sur le territoire de Lille Lomme et Hellemmes, 29 242 locaux supplémentaires ont été raccordés en fibre optique en 2022, permettant d'atteindre un taux de couverture de 83 %.

Le 19 mars, le Digital World Clean Up Day Lillois, en lien avec la MRES, le Jardin des Bennes, Emmaüs Connect et les Centres sociaux connectés lillois, a réuni à la Maison Folie Wazemmes plus de 30 réparateurs spécialisés dans le numérique pour un événement autour de l'entretien et la réparation des objets numériques.

Priorité 6 : Exemplarité. Réduire l'impact des politiques municipales sur le climat.

16 projets

31 006 tCO₂ émises en 2022 : 45 % proviennent de la consommation d'énergie du patrimoine, 28 % des immobilisations (investissements ; bâtiments, véhicules etc.), 15 % des achats (alimentation, fournitures etc.), et 12 % des déplacements.

Afin de contribuer à la neutralité carbone planétaire d'ici 2050, la Ville de Lille mène des politiques publiques ambitieuses à l'échelle de son territoire mais doit réduire les émissions de GES sur son propre patrimoine et ses services municipaux.

→ Le Bilan d'Émissions de Gaz à Effet de Serre, outil de pilotage de la réduction de l'impact des politiques municipales sur le climat

L'objectif est de réduire ces émissions de 4 % par an en moyenne (entre 2019 et 2030), soit environ 1600 tCO₂ évités/an. Des agents de la Ville de Lille ont été formés aux méthodologies de la comptabilité carbone afin de pouvoir suivre et piloter cette trajectoire, annuellement et en interne, à travers le bilan carbone patrimoine et compétences qui couvre l'ensemble des scopes d'émissions de Lille et ses communes associées.

La dernière actualisation du bilan carbone, sur les données 2022, met en évidence une réduction des émissions de gaz à effet de serre de 5% entre 2021 et 2022 ; soit une baisse de 1658 tCO₂e.

Note de lecture : La comparaison devant se faire à périmètre égal, le bilan 2021 a été revu du fait d'une meilleure précision des données utilisées. Le rapport triennal obligatoire sera publié en 2024 et détaillera l'ensemble des résultats et de la méthode.

Ces progrès sont principalement liés aux actions portées sur les postes suivants :

- **Le poste « énergie du patrimoine » marque la plus grande baisse des émissions, de 15 590 tCO₂e/an (48 % du bilan) en 2021 à 14 083 tCO₂e/an en 2022 (45 % du bilan) (-1507 tCO₂e/an soit -10 %).** Les consommations d'énergie sont optimisées grâce aux effets combinés du programme de rénovation énergétique des bâtiments et aux efforts du plan de sobriété. La décarbonation du réseau de chaleur métropolitain entraîne une baisse progressive de l'impact carbone de la consommation de chaleur urbaine. La consommation de l'éclairage public poursuit, elle aussi, sa baisse, -9 % entre 2021 et 2022.
- **Le poste "déplacements" montre également une réduction de ses émissions : de 3902 tCO₂e/an (12 % du bilan) en 2021 à 3 752 tCO₂e/an en 2022 (12% du bilan), soit une baisse de 4 % soit - 150 tCO₂e.** Le principal facteur de cette baisse est l'évolution des habitudes de mobilité des agents de la Ville lors des trajets domicile-travail.
- **Le poste « alimentation » voit également ses émissions réduire : de 2010 tCO₂e/an (6 % du bilan) en 2021 à 1 933 tCO₂e/an en 2022 (6 % du bilan) (-77 tCO₂e soit -4 %) grâce à la réduction de la part de viande bovine, fortement émettrice de CO₂, dans les menus proposés à la cantine, au profit de viandes moins impactantes et de poissons.** Ainsi dans les restaurants scolaires, le nombre de plats à dominante bœuf servis est passé de 320 000 en 2019 à 204 000 en 2022, soit une baisse de 36 %.

Action 1 – Le budget climatique : un outil au service de l'exemplarité de l'administration

Afin d'évaluer la contribution de l'ensemble de ses politiques publiques à ses objectifs climatiques, la Ville de Lille s'est dotée d'un budget climatique. Cet outil permet d'analyser l'impact des dépenses de fonctionnement et d'investissement sur le climat et constitue ainsi un outil d'aide à la décision, par exemple pour prioriser les efforts en matière d'achats responsables. Les résultats de l'analyse du budget climatique sur le compte administratif 2022 sont présentés dans la priorité 10.

→ Les achats responsables, un enjeu majeur de la transition écologique pour les collectivités

L'année 2022 a été l'occasion de dresser le bilan du premier Schéma de Promotion des Achats Responsables (SPASER) adopté de manière volontariste en 2019. Ce bilan a permis de mettre en lumière les bonnes pratiques de la Ville de Lille et de ses communes associées malgré une période incertaine induite par la crise sanitaire.

Tirant les enseignements de ce premier SPASER, un travail collectif et partenarial a été mené en 2022 afin d'identifier les évolutions et améliorations nécessaires pour aller vers un second SPASER intégrant les récentes obligations réglementaires en matière d'achats responsables ainsi que les objectifs fixés par l'équipe municipale pour le mandat 2020-2026.



Ce second SPASER, adopté en décembre 2022, encourage dans un premier temps au non-achat, à la mutualisation et au recours à l'économie circulaire afin de réduire l'impact des émissions de gaz à effet de serre liées aux achats. Nouvelle déclinaison opérationnelle du Plan lillois pour le Climat, il s'articule avec l'ensemble des politiques structurantes qui répondent à ses ambitions.

En 2022, de nombreux marchés comprenant des exigences relatives au développement durable ont été notifiés, à l'instar des prestations de nettoyage des locaux, du marché EnergieSprong (rénovation énergétique des bâtiments). Parmi les actions concrètes menées en 2022, les fournisseurs de colis à destination des seniors ont été choisis parmi des prestataires locaux. Des critères sur l'impact carbone des matériaux ont été utilisés dans la rénovation de la façade du Théâtre Sébastopol.

Depuis 2004, la Ville de Lille introduit une clause d'insertion professionnelle dans les marchés publics qui le permettent et s'appuie sur la Maison de l'Emploi pour sa mise en œuvre opérationnelle.

Grâce à l'ensemble des marchés comprenant des clauses d'insertion, la Ville de Lille et les communes associées de Lomme et Hellemmes ont permis la réalisation de 249 761 heures d'insertion sur l'année 2022 par un public éloigné de l'emploi, ce qui représente 155 équivalents temps-plein. 67 % des marchés passés en 2022 comportent des clauses environnementales ou sociales.

Action 2 – Mieux gérer, rénover et construire les bâtiments de la Ville de Lille

→ Le schéma directeur de rénovation énergétique, un outil au service de la rénovation massive des bâtiments municipaux

Pour mieux concrétiser le schéma directeur de rénovation énergétique de la Ville de Lille adopté en 2019, des moyens financiers et techniques supplémentaires ont été déployés au service d'un **programme pluriannuel de travaux validé en 2020 qui a déjà identifié 20 sites communaux** (bâtiments éducatifs, salles de sport, de spectacle et centre de loisir).

En décembre 2022, l'école temporaire Brasseur a été livrée. Cette école modulaire joue le rôle de tampon pour toutes les réhabilitations des écoles de Fives (opérations en tiroir sur les écoles Brasseur, Sand, Broca, Lakanal et le centre petite enfance de Fives, entre 2022 et 2028). La prospective scolaire indiquait le besoin de construire de nombreuses classes à l'échelle de Fives et d'Hellemmes. Au lieu de créer un nouveau groupe scolaire sur le site de Fives Cail, les petites et moyennes écoles de Fives, inscrites dans la vie de quartier, ont été confortées et ont bénéficié de rénovations énergétiques. Un nouveau restaurant scolaire a été construit sur le site de l'école Brasseur. L'école George Sand sera rénovée pour atteindre la certification EnerPHit (label Passivhaus).

L'école Brasseur est intégralement conçue en bois et respecte les normes RT 2012. L'école George Sand a été réhabilitée et étendue. Ces réhabilitations intègrent les exigences du Pacte Lille Bas-Carbone. Les travaux de l'école Kergomard (Moulins), débutés en 2021, se sont poursuivis.



Nouveau
projet 2022

La Fabrique du Sud (Lille-Sud) a bénéficié d'une réhabilitation énergétique globale. Livrée en 2022, le lieu bénéficie de menuiseries en bois, d'une isolation bio-sourcée et de panneaux photovoltaïques. Un projet d'autoconsommation collective à l'échelle du quartier de Lille-Sud est à l'étude, en vue d'expérimenter de nouveaux modèles de valorisation énergétique.



Nouveau
projet 2022

En septembre 2022, l'Hôtel de Police Municipale réaménagé et le centre de supervision urbain ont été livrés. Des noues et des revêtements perméables ont été réalisés sur le parking et la cour intérieure. Des plantations ont été effectuées à l'automne 2022.

En 2022, la réfection de la couverture de l'Opéra s'est poursuivie. La cheminée industrielle de l'Ecole Supérieure de Journalisme, dont la Ville de Lille est propriétaire des locaux, a été restaurée. La promenade haute de la Porte de Roubaix a été remise en service. Elle est désormais accessible au public.

Des équipements ont été aménagés à titre transitoire :

- En mai 2022, la Pouponnière de Wazemmes a été réaménagée pour accueillir des résidences d'artistes. Le jardin de 4 000 m² sera requalifié en 2023 et ouvert au public.
- L'Orangerie du Jardin des plantes a été aménagée pour accueillir, durant l'été 2022, un bar/restaurant/lieu convivial.

→ Zoom sur Energiesprong, un outil d'application du schéma directeur

La méthode « Energiesprong » (« saut énergétique » en néerlandais) accélère les rénovations grâce à la fabrication, hors site, d'éléments en série, avec un niveau net d'énergie zéro garanti par l'isolation et la production d'énergies renouvelables. **En 2022, la consultation « Energiesprong » a été notifiée, en vue de rénover 5 écoles et une salle polyvalente sur les groupes scolaires Roger Salengro (Wazemmes) et Pierre Brossolette (Bois-Blancs).** Le premier sera raccordé au réseau de chaleur urbain et, dans le second, les chaudières gaz seront remplacées par des chaufferies biomasse. Les études de

maîtrise d'œuvre ont été lancées en 2022, afin de réaliser les travaux durant les étés 2023, 2024 et 2025.

La performance énergétique des bâtiments :

Energie consommée en 2022 : 95 757 MWh avec l'ouverture normale des équipements pour une dépense de 11,5M€

Evolution énergie depuis 2010 : -21%

GES émis en 2022 : 13 643 teqCO2 émis avec l'ouverture normale des équipements

Evolution depuis 2004 : -41%

Notes de lecture :

* les données du bilan énergie sont désormais comptabilisées en énergie finale corrigée du climat (par contraste avec l'énergie primaire corrigée du climat) afin de s'aligner sur la réglementation nationale issue de la loi TEPCV.

* La réduction des consommations d'énergie des bâtiments est calculée avec 2010 comme année de référence, en application du décret tertiaire de 2019. La baisse des émissions de GES des bâtiments municipaux est calculée par rapport à 2004 en application de la loi transition énergétique et des engagements de la Ville de Lille pour le climat.]

→ Des bâtiments neufs exemplaires

Les constructions neuves municipales intègrent les exigences du Pacte Lille Bas-Carbone.

En 2022, l'école Ariane Capon a été inaugurée à Moulins. L'implication très en amont des enseignants a permis la prise en compte du projet pédagogique dans le projet architectural.



Nouveau
projet 2022

Le bâtiment passif se caractérise par des dépenses énergétiques très limitées, tout en garantissant le meilleur confort thermique. L'organisation de l'école en strates permet à l'ensemble du bâtiment de bénéficier d'un large accès à la lumière naturelle.

La ventilation double flux permet, par le biais d'un échangeur, de récupérer la chaleur de l'air pour la transférer à l'air soufflé, permettant ainsi de renouveler l'air, de limiter la déperdition de chaleur et d'accroître l'efficacité énergétique du bâtiment. L'école est rattachée au réseau de chauffage urbain. La cour a été créée en concertation avec les élèves des écoles environnantes, en lien avec l'association Récréation urbaine. Celle-ci est végétalisée et 100% perméable.

Le chantier de la crèche Concorde (Faubourg de Béthune) s'est poursuivi. La crèche sera certifiée Passivhaus et très performante en matière de confort acoustique (intérieur et extérieur) et de qualité de l'air.

→ La performance de l'éclairage

Le marché de performance de l'éclairage public, d'une durée de 8 ans (2021-2029), vise une diminution de 40 % de la consommation électrique associée. Parmi les principales opérations de rénovation de l'éclairage en 2022, le remplacement des ampoules par des LED sur les luminaires du Vieux Lille s'est poursuivi. L'éclairage de la rue Royale (Vieux-Lille) a été requalifié. Les éclairages des rues Solférino, Nationale, du boulevard Victor Hugo et du boulevard Montebello ont été rénovés.

2772 points lumineux ont été passés en LED en 2022 à Lille, Lomme et Hellemmes.

Le taux d'équipement en LED de la Ville de Lille est de 34,5 % à la fin de l'année 2022 (8346 points lumineux d'éclairage public en LED sur 24140).

Le programme de rénovation de l'éclairage concerne aussi les bâtiments et a donné lieu au remplacement de luminaires et/ou projecteurs par des équipements basse consommation équipés de lampes LED (...) à la médiathèque de Fives, Hôtel de Ville (Lille Centre), Maison Folies Moulins, Maison Folies Wazemmes, salle de sport Gagarine (Bois-Blancs), restaurant scolaire du groupe scolaire Samain Trulin Aicard (Faubourg de Béthune).

[Bulle : 9 091 MWh consommés par l'éclairage public en 2022 (9% des consommations du patrimoine) soit 1.1 M€ en 2022]

→ Le dispositif des agents correspondants énergie et eau : impliquer les occupants pour développer des économies d'énergie dans tous nos bâtiments municipaux

Le dispositif des agents correspondants énergie et eau permet d'impliquer les occupants afin de réaliser des économies de fluides dans tous les bâtiments municipaux. La 7ème saison, lancée en 2022, constitue une des mesures fortes du plan de sobriété énergétique : 100 correspondants énergie supplémentaires et autant de bâtiments ont intégré le dispositif et ont été formés. Depuis le démarrage, plus de 391 000€ ont pu être économisés. Par exemple, depuis son intégration au dispositif, le suivi effectué au centre social La Busette (Lille Centre), a participé à la réduction des consommations d'énergie de 7 900€.

Action 3 – Inscription dans la politique temporelle de la MEL

La Ville de Lille entend contribuer par différentes actions à destination de son personnel ou de ses usagers à une meilleure répartition des activités dans le temps. Aux côtés de la MEL, la Ville s'est engagée dans le déploiement d'une politique temporelle afin de mieux articuler les différents temps de vie des citoyens (temps de travail, de loisirs, de déplacements...). Cette stratégie participe aux actions permettant de limiter l'impact de l'activité humaine sur le climat et d'adapter le territoire au changement climatique.

Le télétravail choisi a été instauré en 2022 pour près de 900 agents, à la suite des expérimentations menées en 2021.

Lille a accueilli en septembre 2022 à la Gare Saint-Sauveur l'événement « Les Temporelles » organisé par Tempo Territorial, le réseau national des acteurs des démarches temporelles. La Ville de Lille y a notamment présenté le Pacte Lille Bas-Carbone et illustré en quoi cette démarche qui repense le bâti pour une ville plus résiliente est un enjeu temporel.

Action 4 – Les agents et élus, acteurs de la réduction de l'impact climatique municipal

→ Le nouveau Plan de Mobilité Employeur (PDME)



Après un bilan nettement positif du Plan de Déplacement de l'Administration (PDA) 2017-2021, le nouveau Plan de Mobilité Employeur (PDME) 2022 -2026, adopté au conseil municipal du 4 février 2022, se veut encore plus ambitieux. Il définit la stratégie en matière de mobilité des agents lillois, hellemmois et lommois et intègre les déplacements des usagers dans la réflexion des directions. Il ambitionne de faire évoluer les pratiques vers des déplacements plus sobres et décarbonés.

Le verdissement de la flotte, avec une réduction progressive du nombre de véhicules les plus polluants et le développement de la mise en commun par l'intermédiaire d'un pool de véhicules, s'intensifie. En 2022, 72 % des véhicules achetés sont des véhicules à faibles ou très faibles émissions, avec la recherche à chaque fois de la solution la plus vertueuse possible compte tenu du matériel disponible et des contraintes d'usage.

Inspiré du réseau des correspondants-énergie, le réseau des référents mobilité se renforce (hausse de 23 à 68 référents). Ces agents sensibilisent et accompagnent leurs collègues aux mobilités actives et partagées.

L'enquête mobilité lancée fin 2022, avec 1128 retours, permet de mieux connaître les pratiques de déplacement des agents.

- Les agents se déplacent moins en voiture (28% en 2022 contre 31% en 2019)
- L'impact de la crise sanitaire a entraîné une baisse de la part modale des transports en commun (32% en 2019, 23% en 2022), au profit des modes actifs (11% en 2019 pour la marche et 17% en 2022, 16% pour le vélo et la trottinette en 2019, 21% en 2022).

Des fiches écomobilité ont été élaborées pour 189 sites municipaux. Un premier relevé des modes de transports a été réalisé à l'occasion des élections professionnelles du 8 décembre 2022.

La participation des agents de Lille, Lomme, Hellemmes au challenge métropolitain « Mai à vélo » a fortement augmenté avec 83 participants pour 13 124 km parcourus (au lieu de 51 participants et 6861 km en 2021).

→ La formation des agents et des élus aux enjeux climatiques



L'ensemble des directions de Lille, Lomme et Hellemmes ont élaboré en mai 2022 leur feuille de route Transition Ecologique, permettant d'identifier les besoins d'accompagnement des agents pour améliorer les pratiques éco-responsables. Une restitution a été faite à l'ensemble des encadrants à la Gare Saint-Sauveur le 16 juin 2022. Un plan de formation plus

complet à la transition écologique est en cours de construction à destination des agents et des encadrants et sera mis en œuvre dès fin 2023.

En février et mars 2022, 65 directeurs ont ainsi été formés aux achats responsables.

→ Des pratiques professionnelles plus favorables au climat



Nouveau
projet 2022

Le restaurant municipal propose tous les jours depuis 2022 un plat principal végétarien, qui représente 10 % des plats consommés. De la même manière, la quantité de bœuf servie a diminué de 38 % entre 2019 et 2022.



Nouveau
projet 2022

Les nouvelles pages éco-responsabilité de l'intranet permettent aux agents de retrouver facilement les documents stratégiques, actualités sur les projets, interviews d'agents sur leur métier, tutos sur la transition écologique et les pratiques éco-responsables. Elles permettent de renforcer la diffusion de la transition écologique dans toutes les pratiques professionnelles.

Dans le cadre du plan de sobriété énergétique, une campagne de diffusion (affiches, intranet) des 12 éco-gestes à adopter au travail a été menée en septembre 2022 auprès de l'ensemble des agents.

La collectivité poursuit également le travail engagé sur la sobriété numérique, un des postes émetteurs de gaz à effet de serre sur le Patrimoine, autour de 2 axes de travail : le matériel informatique (allongement de la durée d'utilisation, réemploi, recyclage...) et la gestion de la donnée (sensibilisation aux bonnes pratiques, gouvernance documentaire ...).

Ambition 2 : Construire une ville résiliente au changement climatique et améliorant la qualité de l'air

Sur le territoire lillois, comme ailleurs, le changement climatique est en cours, avec des effets déjà constatés ou prévisibles tels que la hausse des températures, l'intensification des vagues de chaleur ou encore l'augmentation des précipitations. Selon l'étude de vulnérabilité du territoire lillois, réalisée par la Ville de Lille en 2018, le changement climatique impacte principalement le cycle de l'eau (ressource en eau, inondation et érosion, retrait-gonflement des argiles), les milieux naturels et la biodiversité ainsi que la santé (en raison des pics de chaleur, des canicules et de la pollution de l'air). Ne pas s'adapter aujourd'hui au changement climatique affecterait à la fois les ressources du territoire et les conditions de vie des habitants. Les actions lilloises d'adaptation concernent prioritairement l'attention portée à la nature et à l'eau dans l'aménagement global de la ville ainsi que l'amélioration de la qualité de l'air.

Priorité 7 : Air et santé environnementale. Améliorer la qualité de l'air et lutter contre toutes les pollutions

21 projets

Concentration annuelle moyenne de PM2.5 la plus élevée observée (2016) : 15 µg/m³ (station de Lille Fives) et 13 µg/m³ (station de Lille Leeds)

Concentration annuelle moyenne de PM10 la plus élevée observée (2013) : 26 µg/m³ (Lille Fives)

Concentration annuelle moyenne de NO2 observée (2017) : 28 µg/m³ (Lille Fives) et 33 µg/m³ (Lille Leeds) Pourcentage de la population exposée à des niveaux moyens de bruit jour-soir-nuit (Lden) ≥ 55 dB (seuil européen et français) : 86.6% en 2015.

A l'intersection de nombreux axes de communication d'importance locale, nationale et internationale, Lille s'insère dans un tissu urbain dense et concentre de très nombreux emplois. Cette densité d'habitants, d'activités et de trafic routier génère des émissions polluantes importantes qui impactent durablement la qualité de l'air. Par ailleurs le Nord-Ouest de l'Europe est, dans son ensemble, une importante zone d'émission de particules (grands centres urbains ou industrialo-portuaires, réseau routier dense, fort recours aux énergies fossiles de certains pays proches, climat froid et humide nécessitant de beaucoup chauffer...). Ces apports lointains viennent impacter fortement les concentrations en particules fines.

Pour continuer d'améliorer notre qualité de l'air qui s'avère encore souvent moyenne ou dégradée, l'enjeu local et métropolitain est d'agir prioritairement sur le transport routier et le chauffage résidentiel.

Action 1 – Améliorer la surveillance de la qualité de l'air et accompagner les changements de pratique

→ Participer à des partenariats avec des réseaux d'experts

La Ville de Lille entend poursuivre ses actions pour l'environnement et la santé avec l'appui des experts scientifiques, des associations, des citoyens et des entreprises... Elle collabore ainsi avec ces partenaires depuis de nombreuses années et ces partenariats s'enrichissent au fur et à mesure.

En 2022, la Ville s'est engagée dans le programme HUB QAI Energie du CEREMA, qui traite en synergie des thématiques de la qualité de l'air et de l'énergie (aérer juste ce qu'il faut, confiner juste ce qu'il faut). En décembre, des diagnostics de sites et des capteurs ont été posés dans les écoles lilloises.

La Ville de Lille a également lancé en 2022 avec Santé Publique France une étude dite EQIS –Multi-Factoriel pour Evaluation Quantitative de l'Impact Sanitaire. Il s'agit d'étudier la façon dont la pollution de l'air, le bruit, la chaleur, le déficit d'espaces verts urbains et la sédentarité (via les mobilités actives) déterminent la santé. L'objectif est de confronter les connaissances issues de la littérature aux données produites localement et aux attentes des décideurs locaux. Les premiers livrables sont attendus en 2023.

Des expérimentations sont menées dans le cadre du projet de réaménagement urbain à Concorde, afin d'étudier l'impact des retombées atmosphériques sur les cultures potagères. En 2022, des végétaux ont été prélevés et analysés.

→ Accompagner les changements de pratique

Le comité citoyen de suivi de la conférence de consensus « Tous acteurs pour mieux respirer à Lille », s'est achevé en juillet 2022 par une réunion de clôture. Une restitution sous forme de quizz des actions développées par la Ville de Lille sur les thématiques de l'apaisement des axes structurants et du développement des modes actifs, du Pacte Lille Bas-Carbone, de la métamorphose paysagère, de l'amélioration de la qualité de l'air pour les enfants et de l'exemplarité de l'administration a été proposée. Ce quizz a été l'occasion, pour chaque thématique abordée, de répondre aux questions des citoyens présents. Désormais, les indicateurs de suivi sont intégrés au rapport développement durable, publié annuellement.

Action 2 – Réduire l'exposition des habitants au bruit

Réduire le bruit en ville passe principalement par le déploiement d'actions structurantes comme la diminution de la place de la voiture, l'apaisement des axes structurants, la ville à 30 km/h, la création de zones calmes par des espaces verts nouveaux ou requalifiés, ou encore le projet de quartier à santé positive à Concorde.

Action 3 – Mieux prendre en compte les enjeux de santé environnementale dans les politiques municipales

Les recherches sur les inégalités environnementales à Lille continuent. Une thèse est en cours, au sein de l'Université de Lille, portée en coopération par la Ville de Lille, autour de la « caractérisation de la multi-exposition environnementale au sein de la Ville de Lille : exploration du potentiel de vulnérabilité et de résilience à l'échelle des quartiers ». Un atlas cartographique recense des variables et des statistiques caractéristiques de la multi-exposition environnementale, à l'échelle des communes de Lille, Lomme, Hellemmes a été produit afin de produire en 2023 des indicateurs de vulnérabilité et de résilience.

La rédaction du plan local de promotion santé 2023-2026 a mis en lumière la promotion du bien-être au travers d'actions en faveur de l'environnement. En effet, en matière de mobilité, d'aménagement de l'espace public, d'urbanisme, d'habitat et de préservation de la qualité de l'air, la Ville de Lille développe des politiques impactant directement ou indirectement les conditions de vie et contribue par là-même à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.



Nouveau
projet 2022

La Ville de Lille a signé, en septembre 2022, la charte "Villes et Territoires sans perturbateurs endocriniens," s'engageant ainsi à approfondir les actions vers l'élimination des perturbateurs endocriniens sur son territoire par l'adoption de mesures supplémentaires de formation des agents, la sensibilisation des habitants et des professionnels de santé et l'intégration systématique de l'absence de perturbateurs endocriniens dans l'ensemble de sa commande publique. Depuis longtemps, la Ville de Lille agit concrètement pour limiter l'exposition des Lillois à ces substances en veillant à la composition des produits d'entretien, en privilégiant des jouets en bois pour les crèches et en réduisant progressivement la part du plastique.

Priorité 8 : Adaptation. Adapter le territoire pour mieux faire face aux impacts du changement climatique

20 projets

86 % des Lillois habitent à moins de 300 mètres d'un espace de nature significatif

30 % de couverture végétale à Lille

Entre 1955 et 2017, la température moyenne annuelle a augmenté de 2°C

Le climat lillois a déjà évolué et les évolutions futures du climat laissent encore entrevoir une hausse des températures, des perturbations du régime des précipitations et un risque accru d'événements climatiques extrêmes. Lille est identifiée comme un territoire clairement exposé à certaines vulnérabilités, en raison de la densité de sa population et des menaces locales auxquelles elle est confrontée (cycle de l'eau, nature des sols et sécheresse, îlots de chaleur urbains, fragilité de la biodiversité...).

La stratégie lilloise d'adaptation au changement climatique vise à favoriser la résilience de notre ville, c'est-à-dire sa capacité à pérenniser son bon fonctionnement face à un ensemble de contraintes issues des impacts climatiques.

Action 1 – Protéger la population lilloise face aux risques sanitaires

Dès le mois d'avril 2022, les températures ont été supérieures à 20°C et dès le mois de mai 2022, à 25°C. Lorsque les températures dépassent 33°C le jour et 18°C la nuit pendant trois jours consécutifs, il s'agit d'un épisode caniculaire. Le plan canicule, mis à jour tous les ans, fonctionne par seuils : les actions se déclenchent progressivement selon l'évolution des températures. Les seuils jaune/orange/rouge sont déclenchés par la Préfecture en lien avec Météo France. Le plan canicule a été opérationnel à partir de mai 2022, impliquant l'ensemble des services municipaux : en fonction du franchissement des seuils, les brumisateurs dans l'espace public sont allumés, les parcs sont ouverts la nuit, des tarifs spécifiques sont appliqués dans les piscines...

Action 2 – Poursuivre la métamorphose paysagère de Lille

Développer la nature et la biodiversité en ville est un engagement et une pratique remontant à de nombreuses années à Lille. Aux côtés de l'aménagement de parcs, squares et jardins, la nature se développe dans les rues, les écoles... jusqu'à la production d'une trame verte, bleue, noire et brune globale à l'échelle du territoire. **Une dynamique participative forte fait vivre le projet municipal d'accroissement de la place de la nature en ville.**

Durant la saison 2022-2023 : 7109 arbres plantés sur l'espace public dont :

6677 à Lille (dont 6500 en micro-boisements), 351 arbres à Lomme, 81 arbres à Hellemmes

438 fosses de plantation creusées en 2022 à Lille, Lomme et Hellemmes dans le cadre de la démarche « Verdissons nos murs ».

→ Une avancée du plan 90 hectares

La création ou le réaménagement de 90 hectares d'espaces verts, promis aux Lillois, concerne les parcs, les jardins publics, les squares, les jardins de poches, les jardins familiaux, les jardins partagés, l'agriculture urbaine et les micro-boisements.

8 nouveaux jardins ont été réaménagés ou créés en 2022, ce qui représente 1,123 hectares d'espace vert supplémentaire. Ils favorisent une diversité d'usages.

- Des nouvelles parcelles de jardins familiaux à l'intersection des rues La Fontaine et de Rivoli (Fives) ;
- Le Parc François Mitterrand (Hellemmes) propose un terrain de pétanque et permet de lutter contre les îlots de chaleur ;
- Le Parc de l'Épine (Hellemmes) offre un îlot de fraîcheur et de l'agroforesterie ;
- Plusieurs jardins ont ouvert dans des lieux culturels à l'occasion de la saison Utopia : Le Jardin du Palais des Beaux-Arts (Lille-Centre), le Jardin de la médiathèque Jean Lévy (Lille-Centre) et le Jardin de la Maison Folie Moulins ;
- Le Jardin Niwa Hanagara (Moulins) est issu du budget participatif ;
- Le Jardin public Voltaire-Sévigney (Lomme), lieu de stockage de carbone et de lutte contre les îlots de chaleur, a été le fruit d'un chantier participatif.

La Ville de Lille a conventionné avec l'Établissement Public Foncier, qui a acquis un terrain bâti rue Canteleu (Vauban-Esquermes) afin de livrer un jardin en 2024 et à Crespel Tilloy (Moulins) pour dépolluer ce site. Elle a finalisé l'acquisition du terrain à l'intersection des rues du Docteur Yersin et Kuhlmann à Wazemmes, avec l'objectif d'y aménager un jardin en 2025.

→ Végétaliser les places et les rues : une opportunité de nature en ville

L'apaisement des axes structurants (cf. priorité 2) et plus globalement la requalification des voiries sont l'occasion de végétaliser l'espace public. L'année 2022 est marquée par la végétalisation de nombreuses rues et de places, par exemple :

- Rues de la Bourdonnaye et du Pont-à-Fourchon (Bois-Blancs) : 60 m² végétalisés ;
- Avenues Kennedy et Paul Duez (Lille Centre) : aménagements cyclables et végétalisation de 180 m² ;
- Rue Pierre Mauroy entre Molinel et Kennedy : réalisation de plantations ;
- Chemin du Bazinghien (Faubourg de Béthune) : 370 m² végétalisés en accompagnement d'un aménagement cyclable sécurisé, de la rue de Londres à la rue du Mal Assis ;
- Rue des Montagnards (Fives) : 11 m² végétalisés ;
- Rue Malsence (Fives) : 11 m² végétalisés ;
- Rue Bayard (Moulins) : 235 m² végétalisés ;
- Rue Carpeaux (Wazemmes) : 25 m² végétalisés ;
- Rue du Chauffour (Wazemmes) et rue Durnerin (Wazemmes) : création de rues jardins et réalisation de plantations citoyennes. 216 m² végétalisés. La Place de la Nouvelle Aventure (Wazemmes) a vu son tapis rénové et de nombreux arbres plantés. 136 m² végétalisés.
- La promenade Gutenberg (Fives), premier maillon des requalifications du secteur, combine forêt urbaine et espaces ludiques. 450 m² végétalisés.

→ L'accroissement de la place de la nature en ville, en concertation avec les habitants

La Ville de Lille accompagne les habitants et leurs collectifs pour des actions de végétalisation sur l'espace public.

Les animations de sciences participatives "pour découvrir la faune et la flore de votre quartier," lancées en 2021 à Wazemmes et Saint-Maurice Pellevoisin, ont continué en 2022.

Des chantiers participatifs se déploient à la Citadelle, en lien avec des associations, et mobilisent jusqu'à 600 bénévoles à l'année. Par exemple, en aval du Pont de Dunkerque, sur les berges de la Deûle, des zones de quiétude pour oiseaux et faunes piscicoles sont créées et agrandies d'année en année.

Les plantations participatives se sont multipliées en 2022 avec 32 temps qui ont permis à 889 participants de contribuer à boiser la Ville. 5 vergers de 10 arbres fruitiers ont été plantés en chantiers participatifs dans chacun des cinq quartiers lommois dans le cadre du budget participatif de Lomme.

A Lomme, un îlot boisé de 2250 arbres supplémentaires a été aménagé dans le quartier du Marais, aux abords du groupe scolaire Voltaire-Sévigné. Le concept : planter, de manière dense, des arbres d'origine locale sur une petite surface afin de recréer une micro-forêt en milieu urbain. Scindé en deux parties, cet espace de 3 000 m², ouvert en avril 2022, comprend une partie ouverte au public avec un cheminement propice à la balade et une autre où le tissage boisé sera, à terme, très dense et protégé afin de favoriser le déploiement de la biodiversité.

→ Préserver la biodiversité

En 2022, la Ville a été reconnue par l'Office Français de la Biodiversité comme ville résiliente et Territoire engagé pour la Nature, jusqu'en 2025. Cette démarche met en valeur les actions en faveur de l'amélioration des connaissances, de l'éducation citoyenne à la nature, comme la réflexion sur l'intégration de la biodiversité dans les aménagements d'urbanisme transitoire. Des exemples ont été proposés comme la mise en place de pépinières temporaires comme élément de gestion d'un regroupement d'arbres en vue de leur redéploiement sur le site d'aménagement, sur le site Québécois à Hellemmes.

L'année 2022 a été l'année de l'arbre à Hellemmes. Les 7 et 8 mai 2022, la première fête de l'arbre et de la nature a été organisée et a accueilli le championnat régional Nord Est des arboristes élagueurs.

L'ensemble du Parc de la Mairie d'Hellemmes a été reconnu comme « ensemble arboré remarquable », avec 3 arbres remarquables distingués : un hêtre à feuilles laciniées, un hêtre pourpre et un tilleul argenté.

La Ville de Lille s'associe à l'Institut Catholique de Lille dans le cadre du projet de l'ADEME "Interstices urbains : Petite taille et Immenses Enjeux", dont l'objectif est de créer des oasis urbaines, pour le confort thermique et le bien-être des habitants. Le projet analyse la richesse écologique d'espaces de moins de 3 000 m² et les critères d'appropriation par les habitants de ces interstices.

→ Le pastoralisme lillois

Depuis 2019, 25 hectares enherbés accueillent une activité pastorale pendant plus de 5 mois. Ils sont entretenus par un troupeau de 180 ovins, 12 chèvres, 1 cheval et 2 vaches gardés par deux bergers,

avec des chiens de troupeaux et des patous sur le Parc de la Citadelle, les Pyramides, la Poterne, la plaine Churchill, les fossés et contreforts de la porte de Gand, le parc des Buissonnets).

→ Le fleurissement au cœur de la transition écologique

82 000 plantes bisannuelles et 107 000 bulbes ont été implantés à l'automne 2022 pour le fleurissement printanier. 93 866 plantes ont été produites pour le fleurissement estival avec 260 variétés. A cela s'ajoutent les vivaces, arbustes et les arbres déjà présents sur l'ensemble des espaces de jardins et prairies, pour lesquels des choix de plantes nectarifères et mellifères contribuent à la nourriture et à la bonne santé d'insectes pollinisateurs sauvages et domestiques.

Les aménagements réalisés dans la rue Pierre Mauroy ou la rue Basse intègrent par exemple des plantes vivaces qui vont amener une touche de couleur pendant leur période de floraison. L'association de différentes plantes permet d'obtenir un échelonnement de floraison au gré des saisons.

En 2022, dans le cadre d'Utopia, de nouvelles prairies fleuries ont été implantées : Plaine des Sports, Plaine des Vachers et au Jardin des Plantes.

En octobre 2022, la commune d'Hellemmes a obtenu la première fleur du label « Villes et Villages fleuris ». Son obtention est conditionnée aux modes de gestion mis en place pour entretenir le patrimoine végétal et le fleurissement en respectant les ressources naturelles et la biodiversité.

→ L'attention portée au bien-être animal

Un guide du bien-être animal à destination du grand public a été publié et une brigade pour le bien-être animal créée au sein de la police municipale. Une aide à la prise en charge des soins vétérinaires pour les animaux des personnes les plus démunies a été mise en place, portée par le CCAS. Des centaines d'abris pour protéger la petite faune sauvage ont également été créés. L'événement « Tous ensemble pour le bien-être animal », journée de sensibilisation et de responsabilisation au respect de toutes les faunes, domestique et sauvage a été reconduit en 2022. La bibliothèque municipale a fait l'acquisition d'un fonds d'ouvrages pour sensibiliser le public, et tout particulièrement les enfants à cette thématique.

Action 3 – Mieux gérer la ressource en eau et renouer avec l'eau dans la ville

Deux réseaux d'eau existent sur le territoire et sont mobilisés pour des usages différents. Le réseau d'eau potable permet d'alimenter les bâtiments municipaux en eau traitée pour toute utilisation. Le réseau d'eau industrielle est utilisé pour toute activité ne nécessitant pas une eau potable (arrosage, nettoyage des rues...)

En 2022, la consommation sur le réseau d'eau industrielle est de 77 000 m³.

Pour renouer avec l'eau en ville, apaiser et rafraîchir le territoire, des brumisateurs et points d'eau potable sont présents dans l'espace public.

Dans le cadre du plan de sobriété énergétique, les fontaines de Grand Place et de la Place de la République ont été coupées après l'été. De septembre 2022 à décembre 2022, une économie d'énergie de 165 MWhT a été réalisée, soit une économie de 37 000 € (10 Teq CO₂).

Les écoles qui s'inscrivent dans la démarche E3D ont installé un récupérateur d'eau de pluie. Plus de 170 enfants lillois ont visité la Maison de l'eau Mobile Iléo et ont été sensibilisés à la préservation de cette ressource.

Chaque projet lillois applique la délibération métropolitaine sur la gestion des eaux pluviales, qui implique de réaliser une infiltration à la parcelle autant que possible.

Par ailleurs, la Ville a commencé un travail visant à créer un plan d'action stratégique sur l'intensification de l'usage de ces eaux.

Action 4 – Mieux prendre en compte les enjeux d'adaptation dans tous les projets d'aménagement, de construction et de rénovation

A travers ses priorités « Energie et Eau », « Adaptation au changement climatique » ou encore « Nature, Biodiversité et Agriculture urbaine », le Pacte Lille Bas-Carbone lancé en juin 2021 pose de nombreuses exigences visant à bien prendre en compte les enjeux d'adaptation dans tous les projets dès leur conception (économies d'eau, gestion durable et intégrée des eaux pluviales, pleine terre, noues végétalisées, toitures végétalisées, confort d'été, simulations thermiques dynamiques, etc.) et à préserver la biodiversité.

Ambition 3 : Une ville solidaire permettant à tous de bénéficier de la transition écologique et énergétique

La réussite du Plan lillois pour le climat nécessite qu'aux côtés de la Ville de Lille elle-même, l'ensemble des acteurs locaux se mobilise et mette concrètement en œuvre ses propres actions en faveur de la réduction des émissions de GES, des polluants atmosphériques ou des consommations d'énergie. Au regard de l'urgence climatique, l'enjeu est de massifier et de systématiser les changements de comportements. A travers ses compétences légales et ses politiques volontaristes, ses aides financières ou pratiques et ses dispositifs de mobilisation et d'animation territoriale, la Ville de Lille s'attache à promouvoir et engager la transition écologique auprès de tous les citoyens, des entrepreneurs et commerçants, des associations, des acteurs sociaux, sportifs et culturels, de la communauté éducative et des autres institutions.

Priorité 9 : Gouvernance et coopération. Mobiliser les acteurs du territoire en faveur de la transition et développer avec les partenaires une coopération interterritoriale et internationale au service de la neutralité carbone globale.

Plus de 1000 Lillois de tous âges impliqués dans les instances municipales de participation citoyenne

16 coopérations dont 5 partenariats de coopération décentralisée

Aux côtés des conseils de quartier, la palette d'instances de participation citoyenne n'a cessé de s'étoffer et de se moderniser à Lille : conseil communal de concertation (structures associatives et institutionnelles), conseil municipal d'enfants, conseil lillois de la jeunesse, budget d'investissement participatif, conférences de consensus et comités citoyens thématiques (logement, qualité de l'air...). Ajoutés aux autres instances partenariales (club Lille Bas-Carbone, commissions commerce, marchés, PEG, centres sociaux etc.), ce sont là des leviers précieux pour informer, consulter, concerter, embarquer un grand nombre de Lillois en faveur de la transition écologique et du développement soutenable.

Partant du constat que le changement climatique est un phénomène mondial et que les solutions sont tant locales que globales, la Ville de Lille inscrit la coopération parmi ses priorités pour atteindre les objectifs de transition écologique et de neutralité carbone. Elle pilote ou participe à de nombreux projets nationaux, transfrontaliers, européens et internationaux dédiés à l'atténuation ou à l'adaptation.

Action 1 – Contribuer à la gouvernance climatique collégiale

Lille contribue à la gouvernance climatique autour du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) métropolitain. Cinq représentants lillois siègent dans le collège citoyen du Haut Conseil Métropolitain pour le climat.

Le club Climat des communes s'est réuni à 5 reprises (politique métropolitaine des temps, énergies renouvelables, défis DECLICS, achats responsables...) et la Ville de Lille a pu notamment apporter son éclairage sur le budget climatique mis en œuvre depuis 2020.

La Ville de Lille participe aussi aux ateliers et aux webinaires des transitions, qui visent à faire partager les bonnes initiatives à l'ensemble des communes de la MEL. Elle est par exemple intervenue autour de la sobriété énergétique en octobre 2022 pour présenter le dispositif des correspondants énergie, puis en novembre sur les outils de suivi énergétique (DEEPMI).

Action 2 – S'impliquer dans la mise en œuvre du PCAET métropolitain

Le contrat de projets 2021-2026 qui lie la MEL et la Ville de Lille et ses communes associées de Lomme et d'Hellemmes cadre leurs engagements réciproques.

En 2022, la Ville de Lille a sollicité le fonds de concours métropolitain dédié à la transition énergétique et bas-carbone du patrimoine communal, abondant le financement des opérations de rénovation d'éclairage public et de la Fabrique du Sud à hauteur du plafond annuel de 500 000€.

Action 3 – Favoriser le passage à l'acte et les comportements citoyens favorables au climat et compatibles avec la neutralité carbone

→ Pour les enfants : un projet éducatif exemplaire dans des écoles durables

Pour lutter contre les déterminismes sociaux tout en rendant les écoles plus durables, les fournitures scolaires sont gratuites depuis la rentrée scolaire 2021. **Elles sont choisies par les équipes pédagogiques, qui sont encouragées à choisir des fournitures à faible impact environnemental, avec un éco label.** Une expérimentation a eu lieu dans trois écoles autour de ressourceries afin d'encourager la réutilisation des fournitures scolaires d'année en année et donc d'amplifier les initiatives en matière de recyclage et réemploi. L'opération « Repair Cartables », au Bazaar St-So le 2 juillet, a permis à 170 enfants d'upcycler leur cartable ou leur trousse, afin d'éviter l'achat de matériel neuf. Environ 100 cartables ont été distribués grâce aux dons des familles et des agents de la Ville.



La Ville de Lille développe un projet éducatif exemplaire dans ses écoles, formalisé par le projet éducatif global 2022-2026 adopté au Conseil municipal en septembre 2022. Il concerne tous les enfants et ados de 0 à 18 ans et accorde une place majeure à la transition écologique.

Au travers du Plan Nature Environnement et Développement Durable (PNEDD), les enfants lillois, hellemmois et lommois bénéficient d'animations autour de la transition écologique sur le temps scolaire. Pour l'année scolaire 2022-2023, plus de 611 projets, répartis sur 920 créneaux, ont été accueillis dans cinq structures du territoire : la ferme pédagogique Marcel Dhenin, la ferme de Lomme, le zoo, le Jardin des Plantes et l'Ecole de la forêt de Phalempin. En parallèle des animations sur le temps scolaire, 18 « clubs nature » et 64 clubs « transition écologique » ont été organisés sur les temps périscolaires, avec l'appui de l'Ecole de la forêt, du Rucher-école et d'associations partenaires comme la MRES.

Le PNEDD se traduit aussi par le compostage à l'école. 33 écoles, soit 10 de plus que l'année précédente, sont équipées d'un composteur et bénéficient d'un accompagnement d'un maître composteur. Les déchets organiques générés par les goûters d'anniversaire et les fruits à la récréation permettent ainsi une formation pratique au fonctionnement du composteur.

92 classes de grande section et de CE2 ont bénéficié de l'intervention de diététiciens pour accompagner les projets scolaires autour de l'alimentation et apprendre aux enfants à manger de saison et équilibré. L'opération « 1 fruit à la récré » offre à tous les enfants un fruit à la récréation du matin.

Afin de lutter contre le gaspillage alimentaire, les assiettes « petite faim » et « grande faim » ont été généralisées dans les restaurants scolaires.

Le Ministère de l'Education Nationale et la Ville de Lille ont co-construit en 2020 une demande de labellisation E3D (Ecole en Démarche globale de Développement Durable), en partant de la démarche préexistante à Lille des "écoles vertes". Un plan d'action est construit conjointement par le référent de site et le directeur de chaque école pour une labellisation à 3 niveaux d'engagement (allant de l'inscription de la démarche dans le projet de l'école jusqu'au déploiement complet des engagements impactant tout le fonctionnement de l'école). 60 écoles lilloises, lommoises et hellemmoises, soit 15 de plus qu'en 2021, sont inscrites dans la démarche E3D, avec des projets concrets, comme l'épicerie solidaire avec l'association La Récré verte ou l'installation de nichoirs et d'abris à hérissons.

3 ALSH (Ampère, Descartes Montesquieu et Lalo) ont élaboré, chacun avec une douzaine d'enfants, un prototype de jeu sur le thème du développement durable. Les enfants des ALSH éliront leur jeu préféré, qui sera ensuite réalisé avec des matériaux recyclés, puis mis à disposition sur les accueils péri ou extra scolaires, au retour des vacances de février 2023.

➔ **Pour tous les publics : un accompagnement vers une juste transition écologique avec des projets toute l'année**

La Ville de Lille porte l'ambition que tous les événements organisés ou soutenus par la Ville soient éco-responsables. Elle propose également des initiatives et soutient les associations et acteurs locaux pour donner l'envie d'agir au quotidien en adoptant des comportements éco-responsables.

- **19 mars : Cyber World Cleanup Day** : temps fort à la Maison Folie de Wazemmes avec un Care café (entretien et réparation des appareils numériques), la présence de médiateurs des Centres Sociaux connectés, des libristes (installation de logiciels libres sur ordinateurs obsolètes), Emmaüs Connect...
- **4 juin : RDV aux jardins** : Repair café spécial outils de jardin au Jardin des plantes par l'association Hellemmes zéro déchet avec des conseils pour adapter ses pratiques de jardinage au changement climatique
- **2 juillet : Fêtes de Fives** : ateliers décoration de vélos, confection de produits do it yourself, dégustation de produits secs par l'association VRAC. Les volontaires de la dynamique Territoire Zéro Chômeurs ont animé un stand sur le ré emploi et le recyclage. Le banquet a proposé une cuisine « faite maison sur place » réalisée à la Cuisine Commune, dont le surplus alimentaire a été donné à l'association caritative l'île de So et le reste non consommé a été composté par les AJonc
- **10 septembre : pique-nique géant** visant la réduction des déchets (incitation à ramener son contenant réutilisable) et atelier sur la Fresque des déchets par l'association Zero Waste Lille
- **Du 16 au 22 septembre : Semaine européenne de la mobilité** afin d'inciter les citoyens à opter pour des modes de déplacements plus respectueux de l'environnement, en lien avec les Journées Européennes du Patrimoine : visites de la ville à vélo, atelier de réparation par Les Jantes du Nord et de marquage vélo par l'ADAV place Rihour
- **Du 16 au 18 septembre : Journées Européennes du patrimoine**, qui avaient pour thème en 2022 le patrimoine durable : visite de la Maison de l'Habitat Durable, transport des visiteurs en vélo taxi HappyMoov (134 utilisateurs), bilan carbone du déplacement des visiteurs, accompagnement des associations sur l'éco-responsabilité de leur événement avec un questionnaire préalable en ligne pour les interroger sur leurs pratiques
- **26 septembre : Clic Senior sur la transition écologique** à la Maison Stéphane Hessel, organisé par le CCAS : Conférence avec le Centre Ressource du Développement Durable sur les enjeux régionaux du changement climatique et présentation d'actions, espace forum composé d'ateliers pratiques (Repair café, fabrication de produits ménagers, fresque des déchets, atelier éco-gestes, jardinage naturel, stand d'informations MTER et MHD (40 participants) pour sensibiliser les seniors à la transition écologique
- **Du 14 au 16 octobre : Maker Faire** à la Gare Saint Sauveur, sur le thème de l'habitat durable et de l'économie circulaire : boucle de l'économie circulaire, ateliers pratiques (couture, initiation au lombricompostage, au compostage grande échelle, à la Fresque de déchets). Plus de 35 000 visiteurs.
- **Du 19 au 27 novembre : Semaine européenne de réduction des déchets** :

- Temps fort au Bazaar St So du 19 au 23 novembre : avec un marché de l'économie circulaire composé de 19 acteurs lillois : Repair Café, Upcycling textile, produits issus de drèches de brasserie, accueil de 80 enfants des classes primaires de la Ville, visite de la « Maison Zéro déchet » par l'Association Zero Waste Lille et des conférences, comme « Déchets partout, justice nulle part ».
- Animation sur les marchés : Place Vanhoenacker : « Emballages cadeaux zéro déchet ou l'art du furoshiki » par l'association Les Herbes Folles et Place Caulier : Disco soupe (récupération de légumes aux commerçants puis fabrication de 100 litres de soupe, distribuée durant la matinée) par l'association e-graine
- **24 novembre : Soirée d'accueil des nouveaux habitants** : Stand de présentation des actions d'accompagnement des habitants au changement de pratiques : Repair café, point de compostage collectif, actualités (Semaine de réduction des déchets), distribution des STOP PUB.

Par ailleurs, la Ville de Lille soutient des dispositifs de mobilisation citoyenne, comme Déclic Eau/énergie et alimentation, un défi métropolitain écocitoyen pour réduire ses consommations. L'objectif est de baisser en équipe (en famille, entre amis ou voisins...) ses consommations d'eau et d'énergie et d'économiser le plus d'énergie possible (au moins – 8%) entre décembre et avril. Formés par la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités, les participants partagent conseils et bons plans. Parmi les 270 inscrits, un quart vivait à Lille, Lomme ou Hellemmes.

→ Un engagement accru en faveur d'événements éco-responsables

La Ville de Lille porte l'ambition que tous les événements qu'elle organise ou soutient soient éco-responsables. La Ville de Lille a, par exemple, accompagné le festival EcoPOSS, organisé par la Faculté Catholique de Lille, pour rendre l'événement encore plus responsable, ou l'Urban trail, organisé par la Ligue Hauts de France d'Athlétisme. Le guide des événements éco-responsables a été présenté à cinq reprises et a touché environ 70 associations. Les grands temps forts de l'année 2022 ont également progressé dans leurs pratiques :

- **Lille Neige (du 5 février au 6 mars)**, avec un accent mis sur l'optimisation des ressources et des animations en lien avec le développement durable (gaspillage alimentaire, conférences sur le réchauffement climatique, création de sacs réutilisables...);
- **Utopia (du 14 mai au 2 octobre)**, saison culturelle consacrée à la nature et au rapport de l'Homme à la nature, à laquelle plus de 1,8 millions de personnes, 291 associations et partenaires culturels, 345 artistes, 163 structures et équipements et 352 commerçants et hôtels adhérents ont participé. Les œuvres incitaient à la réflexion sur la sauvegarde des ressources naturelles et interrogeaient sur les bouleversements climatiques et environnementaux dus à l'activité humaine. Une attention toute particulière a été réservée aux déplacements des œuvres et des publics : les métamorphoses et les pièces les plus conséquentes en poids et en volume ont été produites par des entreprises locales (comme les Moss People de Kim Simonsson). Lille3000 est partenaire du groupe SNCF et d'Ilevia et a incité les visiteurs à utiliser les transports en communs.
- **Lille Aventure Nature (du 9 juillet au 19 août)**, village d'animation gratuit, en lien avec Utopia, avec des animations de sensibilisation aux pratiques durables : fabrication de détergents avec des produits naturels (avec l'association Galille), ateliers vélo (avec le Grand Huit et la police municipale), ateliers d'arts plastiques avec des objets réutilisés et récupérés (avec Week end d'Artistes), jeux de plateau comme « nourrir le monde en 2030 » (avec Gaia) ;

- **Le feu d'artifice du 14 juillet**, avec des niveaux d'intensités sonores- limités afin de préserver la faune du site et d'éviter les retombées de plastique et d'aluminium. Le pyrotechnicien débute le spectacle par des pièces d'artifice de faible calibre, générant de faibles émissions sonores et lumineuses, pour alerter la faune selon la méthode de « l'effarouchage » et l'inciter, notamment les oiseaux et chauve-souris, à quitter provisoirement la zone ;
- **Illuminations de Noël (du 25 novembre 2022 au 09 janvier 2023) et Marché de Noël (du 18 novembre au 30 décembre 2022)** : dans le cadre du plan de sobriété énergétique, la période d'illuminations de Noël a été réduite de 3 semaines, permettant une baisse d'environ 40% de la consommation électrique (23 MWh) ;
- En 2022, la Fédération Lilloise du Commerce a mené une opération Tchao Mégot, (récupération des mégots à l'aide de cendriers spécifiques) : les filtres sont collectés, traités et réutilisés en isolant pour le textile (doudoune etc..).

→ Le soutien aux associations qui agissent pour la transition écologique

La Ville de Lille a poursuivi son soutien aux associations qui œuvrent pour une ville plus durable, pour un montant total de 141 600 €. Parmi elles, la Maison Régionale de l'Environnement et des Solidarités (MRES), les Jantes du Nord (entretien et réparation de vélos), Zero Waste Lille pour l'appui à l'organisation de la Semaine de la réduction des déchets, e-graine pour le développement d'animations sur la consommation responsable, Magdala pour l'animation d'ateliers auprès de personnes ayant vécu l'expérience de la précarité, au travers d'ateliers hebdomadaires sur des problématiques de développement durable (qualité de l'eau, qualité de l'air, consommation d'énergie, consommation durable...). Magdala permet ensuite à 2 personnes de devenir à leur tour « ambassadrices » et « formatrices » pour continuer à transmettre leurs connaissances sur le développement durable.

Au titre du Contrat de Ville, 4 associations ont également été financées en 2022 pour un montant de 15 000 € :

- FAME : "promouvoir et développer la citoyenneté et le civisme ", avec des ateliers couture zéro déchet, de l'upcycling artistique.
- Association Lille Sud insertion "*S'accorder et agir : La P'tite Bricole* " (découverte et montée en compétences dans le bricolage et l'économie de la fonctionnalité).
- Association SEED : « *bricontainer* » (chantiers participatifs de mobilier urbain, mise en place de l'outillothèque..)
- Association les AJonc "Composteurs de rue"

→ Une consultation inédite sur l'avenir de l'Avenue du Peuple Belge

L'avenue du Peuple Belge s'étend sur près de 1 km et représente un périmètre à requalifier de presque 57000 m². **Du 2 mai au 6 juin, les habitants de Lille, Hellemmes et Lomme inscrits sur les listes électorales ont pu voter pour l'un des 4 scénarios proposés. 12 expositions**, dans tous les quartiers, et 30 stands d'informations et de vote ont permis aux habitants de s'informer sur les 4 projets et leurs conséquences financières. 14 596 lillois se sont exprimés. Le scénario en tête, avec 27 % des votes exprimés, était celui proposant un parc avec de la verdure, des usages variés, différents parcours, une biodiversité de qualité et une maintenance maîtrisée.

→ Repenser ses pratiques grâce aux ateliers de quartier

Les ateliers de quartier sont des temps d'échanges ouverts à tous, organisés à l'initiative des conseils de quartier sur une thématique spécifique.

L'atelier de quartier « Zéro déchet dans le Vieux-Lille : repensons nos pratiques » a permis de recenser les lieux ressources du quartier pour donner aux habitants l'envie d'agir. Ces travaux permettront la création d'une carte participative.

Aux Bois-Blancs, l'atelier « repensons nos mobilités » a mobilisé 327 habitants afin d'établir un diagnostic complet des déplacements dans le quartier. Il a abouti à une dizaine de propositions d'améliorations et d'apaisement de l'espace public. Fort de ce succès, l'atelier de quartier de Saint-Maurice Pellevoisin s'est penché sur cette thématique depuis octobre 2022.

A Saint-Maurice Pellevoisin, l'atelier « Découvrez la faune et la flore de votre quartier » a intéressé 249 personnes. Les participants ont pu partir à la découverte des chauves-souris au Parc des Buissonnets, s'initier à l'ornithologie lors d'une déambulation dans le quartier, construire des nichoirs.

→ Le budget d'investissement participatif, un outil de la transition écologique

Le budget d'investissement participatif lancé pour la première fois en 2018 permet aux Lillois, Lommois et Hellemmois de proposer des projets concrets. 193 000 € ont été dépensés en 2022 sur la thématique de la transition écologique.

Plusieurs lauréats de la troisième édition du budget d'investissement participatif développent des projets de transition écologique, comme :

- Recharge ton téléphone : le projet est issu de la fusion de 6 idées toutes déposées par des enfants et propose l'arrivée de différents points d'accès au rechargement gratuit de petits appareils électroniques en ayant pour source électrique une production renouvelable : panneaux photovoltaïques, productions humaines (vélos).
- Armoires à dons
- Plus d'abeilles à Lille : œuvrer à la sauvegarde de l'abeille noire en disposant des ruches au Cimetière du Sud, tout en préservant les abeilles sauvages, toutes garantes de l'équilibre naturel et de la pollinisation.

→ Des lieux de rencontres liés aux transitions

Au sein de l'ancienne gare de Lomme, le quai des transitions a pour vocation d'être un lieu d'émergence d'initiatives citoyennes portées sur les Transitions. En 2022, une consultation citoyenne a réuni près de 70 propositions, pour aboutir à la création d'une association à l'automne 2022 et l'inauguration des locaux en mai 2023.

En 2022, les Lommois ont également été concertés pour penser la maison de l'alimentation durable, qui sera destinée à présenter de nouvelles manières de consommer et de produire. Elle sera livrée en 2026 et constituera un trait d'union entre l'urbain et le rural.

→ Pour une culture durable et partagée

La Ville de Lille a lancé "l'Appel de Lille", lors du forum Eurocities en clôture de la saison Utopia. 40 villes y ont répondu, s'engageant à travailler ensemble pour une culture moins carbonée et plus inclusive. La Ville de Lille s'est notamment engagée à agir sur la mobilité des œuvres, avec une limitation du nombre d'œuvres empruntées et le sourcing des œuvres, ou encore à réaliser le bilan d'empreinte carbone des événements.

Action 4 - Coopérer avec les territoires voisins via la MEL

L'action sur le climat outrepassa les limites administratives, ce qui rend la coopération avec les territoires voisins nécessaire. En 2022, la MEL a approfondi le dialogue territorial engagé avec ses voisins (Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai, dont Martine Aubry est devenue Présidente en octobre 2022, partenariats avec la Communauté Urbaine de Dunkerque, la Communauté de communes Pévèle-Carembault ou encore la Communauté d'agglomération du Pays de Saint-Omer) en particulier pour favoriser des mobilités décarbonées et la décongestion en amont du territoire métropolitain. L'accueil à Lille des Assises de l'économie de la mer, en novembre 2022, conjointement avec la Communauté Urbaine de Dunkerque, a permis de réaffirmer l'importance de coopérer entre les territoires maritimes et leurs hinterlands pour atteindre des objectifs de report modal et de décarbonation de l'économie.

En juin 2022, la MEL et le Département du Nord ont signé une convention de partenariat, avec 5 grands engagements, notamment pour la politique agricole et alimentaire (consolidation du label « Ici, je mange local » par exemple) et la politique de mobilité durable (financement des nouvelles lignes de transports collectifs inscrits au Schéma Directeur des Infrastructures de Transports (SDIT) porté par la MEL).

Action 5 – Faire de la Ville de Lille un acteur européen et international au service du climat

→ L'implication et le pilotage de projets européens sur le climat

En 2022, la Ville de Lille a poursuivi son implication et le pilotage de projets européens de coopération sur le climat (programmes Interreg et Life) :

- LIFE MaPerEn (Management de la Performance Energétique), porté par la Faculté Catholique de Lille, avec le bailleur social Lille Métropole Habitat, vise à réduire de 9 % les consommations d'énergie et les émissions de gaz à effet de serre des bâtiments (sur la période 2019 - 2023) par le biais de la sensibilisation et de l'accompagnement de leurs usagers. Sur le parc de la Ville de Lille, ces objectifs sont largement dépassés, avec -41 % pour la consommation électrique et -22 % pour les consommations liées au chauffage ;
- LIFE ARTISAN autour des solutions d'adaptation fondées sur la nature. Coordonné par l'Office Français de la Biodiversité, le projet associe la Ville de Lille comme l'un des dix sites démonstrateurs avec son action de désimperméabilisation et de végétalisation des cours d'école. Le forum ARTISAN, organisé à Lille Grand Palais en mars 2022, a permis de rassembler participants et experts pour deux jours d'ateliers, de conférences et de visites de sites ;
- Nature Smart Cities autour de l'évaluation monétaire des services écologiques : rassemblant une dizaine de partenaires (collectivités et universités) de France, Belgique et du Royaume-Uni, l'objectif de ce projet est le développement d'un outil destiné à identifier les choix d'aménagement les plus adaptés. L'année 2022 a été dédiée à une phase de diffusion.



L'année 2022 a vu le démarrage de trois projets Interreg, pour un montant total de subventions correspondant à environ 820 000 euros.

- *Active Cities*, coordonné par la ville de Leuwarden aux Pays-Bas, sur la promotion des mobilités actives (marche, vélo...) et de l'intermodalité, par la création d'infrastructures, de « hubs » (des endroits où il est possible de passer d'un moyen de transport à un autre) ou par des actions de sensibilisation.
- *Biodiverse Cities*, sur la biodiversité à Lille avec le déploiement de multi capteurs « biodimètres ». Il comprend aussi des actions de sensibilisations des citoyens aux bonnes pratiques favorables à la biodiversité (dans l'entretien des jardins particuliers par exemple).
- SPOTLOG, sur la logistique du dernier kilomètre, a pour but d'en étudier les aspects politiques et pratiques et d'en évaluer les impacts sur la société, en impliquant les acteurs du secteur.

→ L'action internationale, un levier pour l'action climatique

La Ville de Lille a poursuivi ses programmes de coopération avec les 16 villes partenaires, dont plusieurs pour des projets autour de la transition : Oujda (Maroc), Naplouse (Palestine), Cologne (Allemagne), Saint-Louis du Sénégal (Sénégal), Erfurt (Allemagne), Liège (Belgique), Leeds (Angleterre), Rotterdam (Pays-Bas), Wroclaw (Pologne)...

Focus sur le programme de coopération avec Saint-Louis au Sénégal

Partenaire historique de la Ville de Lille, la Commune de Saint-Louis travaille avec la Ville, depuis plusieurs années, sur les enjeux de la Ville Durable. Après avoir accompagné Saint-Louis à la mise en place d'un éclairage public basse consommation, adapté et performant et à la valorisation du biogaz, les deux collectivités se sont engagées dans le projet ACCEES : Actions Communes et Concertées pour l'Efficacité Energétique à Saint-Louis.

Les deux villes ont tout d'abord travaillé à la réalisation d'un diagnostic énergétique et structurel de l'école « Goxu Mbaac1 » située sur la langue de Barbarie, quartier défavorisé de Saint-Louis. Des recommandations détaillées pour une rénovation et une reconstruction durable adaptées aux conditions climatiques de Saint-Louis ont été réalisées.

L'Ecole Nationale d'Architecture et de Paysage de Lille (ENSAPL), avec la participation d'acteurs locaux, a également mené tout un travail de relevés de terrain sur l'école et de collecte d'informations sur les techniques traditionnelles de construction bioclimatiques. Ce travail a abouti à la réalisation de maquettes et de préconisations architecturales sur l'école.

Ce projet a aussi permis de renforcer les capacités des agents saint-louisiens et lillois sur l'énergie, la maintenance des bâtiments et la construction durable en prenant en compte les enjeux de confort d'été et d'ilots de chaleur urbains.

Par ailleurs, la Ville de Lille a également obtenu en 2022 un cofinancement de près d'un million d'euros de l'Agence Française de Développement pour le projet du « Nablus Boulevard » avec sa ville partenaire de Naplouse (Palestine). Ce projet, qui s'inscrit dans le volet « Développement urbain durable et patrimoine » de la coopération entre les deux Villes, vise à la requalification durable d'une friche industrielle de 3,5 ha située au cœur de la ville de Naplouse.

Priorité 10 : Moyens. Mobiliser des moyens financiers et pratiques à la hauteur des ambitions.

7 projets

La bonne application du Plan lillois pour le climat dépendra de l'ampleur de l'engagement de tout le territoire, mais évidemment aussi de la juste adéquation entre le niveau des ambitions visées et les moyens concrètement mobilisés par la Ville de Lille aux plans budgétaire, humain comme technique. La convergence du Plan avec sa trajectoire vers la neutralité carbone repose sur la qualité du pilotage des indicateurs de performance choisis ainsi que sur la finesse du suivi des actions et projets proposés.

Action 1 – Adapter les moyens budgétaires ainsi que les outils aux objectifs du Plan lillois pour le climat

- ➔ **Evaluer la contribution des politiques publiques aux objectifs climatiques grâce au budget climatique**

En 2022, la Ville de Lille a renforcé les moyens budgétaires au service des objectifs du Plan lillois pour le climat, comme en témoigne l'analyse du budget climatique réalisée sur le Compte Administratif (CA).

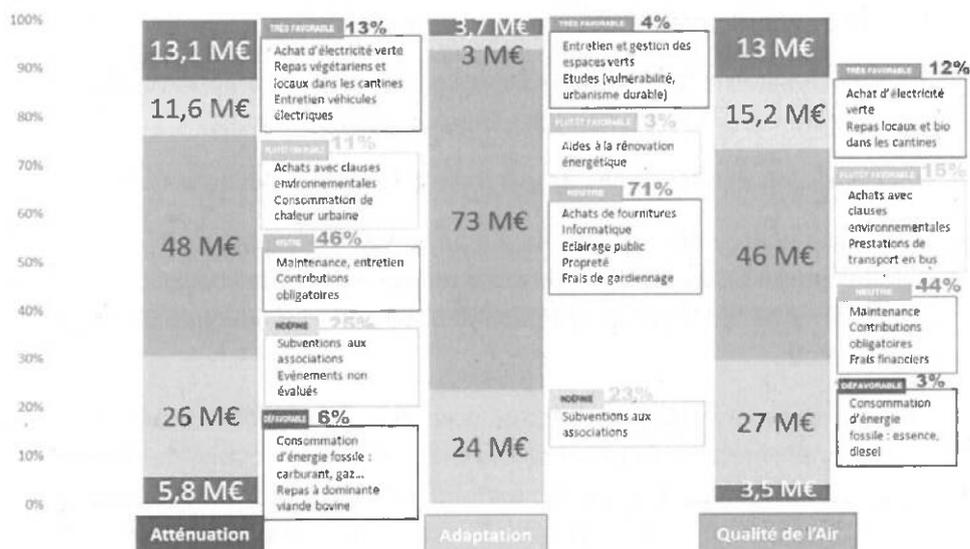
De la même manière que pour chaque Compte Administratif et Budget Primitif depuis le début du mandat, les dépenses du Compte Administratif 2022 ont été analysées sous le prisme de leur contribution aux grands objectifs du Plan lillois pour le climat ;

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (volet atténuation),
- la résilience du territoire face aux conséquences du changement climatique (volet adaptation),
- l'amélioration de la qualité de l'air, fort enjeu de santé publique du territoire (volet qualité de l'air).

Sur le CA 2022, ce sont 660 lignes qui ont été analysées pour un montant de 182 M€, le périmètre restant constitué des dépenses réelles de fonctionnement et d'investissement hors masse salariale, au-delà du seuil de 50 000 € pour les dépenses lilloises et 15 000 € pour les dépenses lommoises et hellemmoises. Sur le volet atténuation, 33% des dépenses ont un impact favorable ou très favorable, et 5 % ont un impact défavorable sur le climat.

Dépenses de fonctionnement

La part de dépenses favorables et très favorables augmente continuellement depuis le début du mandat : de 18 % à 24 %.



Dépenses d'investissement

La part de dépenses favorables et très favorables augmente continuellement depuis le début du mandat : de 43 % à 45 %, celle des dépenses défavorables diminue : de 7 % à 4 %.

La comparaison aux derniers CA met en évidence une nette **augmentation des dépenses favorables et très favorables** grâce au renforcement de plusieurs politiques municipales :

- massification des dépenses de **rénovation énergétique** du patrimoine municipal. 9 M€ ont été investis en 2022, soit une hausse de 80% par rapport à 2021 ;
- **verdissement de la flotte municipale** avec une part croissante d'achats de véhicules légers et lourds à faibles et très faibles émissions. En 2022, 473 143 € sont investis pour intégrer 12 véhicules électriques dans la flotte en remplacement de véhicules thermiques, diesel principalement ;
- hausse des investissements pour végétaliser la Ville à travers ses parcs et jardins ainsi que par les projets de requalification de l'espace public, laissant une large part à la **végétalisation et aux modes doux**, par exemple rue du Molinel. Les investissements dans la plantation d'arbres sont passés de 142 920 € en 2021 à 230 238 € en 2022.

Action 2 – Améliorer le dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation du plan

→ Une méthode de pilotage globale et consolidée

Après une année de mise en cohérence globale de l'ensemble des outils de pilotage de la trajectoire bas-carbone municipale en 2021, 2022 a été la première année pleine du Plan lillois pour le climat document-cadre global présentant la stratégie territoriale 2021-2026 et consolidant l'ensemble des

engagements et des politiques municipales qui concourent à une transition écologique juste. Les actions du Plan lillois pour le climat sont pleinement intégrées aux engagements pris par la Ville de Lille dans la Convention des Maires pour le climat et l'énergie et le label Climat-Air-Energie de l'ADEME (anciennement Cit'ergie). La cohérence entre le Plan lillois pour le climat et l'ensemble des engagements de la Ville est donc assurée. Il fait par ailleurs l'objet d'animations et de communications régulières auprès des Lillois et des partenaires du territoire. Il a notamment été présenté au Conseil lillois de la Jeunesse lors de sa séance d'installation en septembre 2022, comme à des jeunes italiens, allemands et français de l'Association Youth For Energy Future.

Le Plan lillois pour le climat fait l'objet d'un suivi globalisé au travers de la publication annuelle du Rapport de Développement Durable et des indicateurs qui y sont intégrés.

→ La comptabilisation des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle du territoire

En 2022, la MEL a lancé une mission d'assistance pour le suivi, l'évaluation et la mise à jour du Plan Climat Air Energie Territorial (2021-2026), incluant la réalisation de bilans des émissions de gaz à effet de serre sur les territoires de la MEL et la définition d'un objectif de réduction de l'empreinte carbone du territoire métropolitain.

Ce nouveau bilan carbone a été effectué intégrant pour la première fois les importations de biens et d'aliments (scope 3) et permettant de mesurer l'empreinte carbone complète du territoire. Ce bilan révèle à l'échelle de Lille, Lomme et Hellemmes un total de 1 605 213 tCO₂e dont 916 204 tCO₂e pour les seules émissions directes et indirectes liées à la consommation d'énergie (scope 1 et 2)

De plus, la Ville de Lille et la MEL, collectivités engagées dans le label Climat-Air-Energie de l'ADEME, ont entamé les démarches en 2022 pour renouveler leur label. La Ville de Lille vise l'obtention d'un label 4 étoiles, qui récompenserait pour 4 ans le processus de management de la politique climat de la collectivité et les actions en découlant.

Annexe 1 : Evolution des indicateurs du Plan lillois pour le climat

Priorité 1 : Energie Impulser la transition énergétique du territoire

Objectifs généraux	Premiers indicateurs	Objectifs MEL (PCAET) 2025	Objectifs MEL (PCAET) 2030	Objectifs MEL (PCAET) 2050	Etat MEL 2016 (PCAET)	Objectifs lillois 2030	Objectifs lillois 2050	Etat lillois 2022
Atteindre la neutralité carbone	Emissions de GES du territoire	-36%	-45%	-89%	5076kt eq CO2	-45%	Neutralité	Bilan MEL territorialisé 2022 : 916 kt eq CO2 (scope 1 et 2) 1605 kteqCO2 (scopes 1, 2 et 3)
	Consommations d'énergie	-10%	-16%	-39%	27 TWh	↘	↘	4561 GWh (Lille-Lomme-Hellemmes)
Favoriser les énergies renouvelables	Production d'énergie renouvelable	2 TWh	2,3 TWh	3 TWh	1 TWh	↗	↗	1286,706MW HT Puissance installée : 2,05956 M
Appliquer le Contrat d'Objectif Territorial	Nombre d'installations solaires (photovoltaïques et thermiques)	Voir le PCAET pour le COT EnR Territorial à venir (programme d'actions, p19)	Voir le PCAET pour le COT EnR Territorial à venir (programme d'actions, p19)	Voir le PCAET pour le COT EnR Territorial à venir (programme d'actions, p19)	Voir le PCAET pour le COT EnR Territorial à venir (programme d'actions, p19)	↗	↗	25 installations photovoltaïques
	Production d'ENR du patrimoine municipal							260 MWh en réinjection. Une partie de l'électricité produite par les PV est directement autoconsommée

Priorité 2 : Mobilité – Réduire l’impact climatique de la mobilité et des transports

Objectifs généraux	Premiers indicateurs	Objectif MEL 2030	Objectif lillois	Etat lillois 2022
Diminuer l'impact de la voiture sur le climat	Emissions de GES (secteur des transports)	-27%	↘	519 kteqCO2
	Consommations d'énergie du secteur des transports	-19%	↘	1,21 TWH
	Part modale de la voiture	47% contre 57%	↘	25% (enquête mobilité 2016)
	Part de livraisons basse-émission	Le plan de mobilité métropolitain à venir précisera les objectifs (100 M€ d'investissement 2020-2026)	10 % en 2025	La Ville de Lille a adopté en juin 2022 une nouvelle convention de partenariat avec le groupe La Poste portant sur le développement de la cyclo-logistique, la proposition aux entreprises du centre-ville d'implanter un dispositif d'approvisionnement massifié et mutualisé
Favoriser les modes de déplacement doux	Km d'aménagements cyclables	Le plan de mobilité métropolitain à venir précisera les objectifs (100 M€ d'investissement 2020-2026)	↗ (135km en 2020)	150,1 km
	Part modale du vélo 3% (source enquête ménage déplacement 2016)	De 1,5% à 5%	↗↗	3% (enquête mobilité 2016)
Atteindre un meilleur partage de l'espace public	Répartition de l'espace public entre la voiture et les modes doux	Le plan de mobilité métropolitain à venir précisera les objectifs (100 M€ d'investissement 2020-2026)	50/50 dans les aménagements de voirie	Voir les indicateurs issus de la Conférence de consensus sur la qualité de l'air

Indicateurs issus de la Conférence de consensus sur la qualité de l'air

Nombre d'axes structurants traités	Aménagements cyclables réalisés sur les axes structurants suivants : Rue de Cambrai (Moulins) : 813 m Rue Combemale (Faubourg de Béthune) : 990 m Rue Paul Duez (Lille Centre) : 347 m Avenue des Lilas (Saint-Maurice Pellevoisin) : 204 m
Nombre de km de pistes créées/aménagées	8,4 km
Part des voies cyclables aménagées (% par rapport aux km de voies totales par an)	4,4 km de doubles sens cyclables 813 m de pistes cyclables unidirectionnelles et bandes cyclables 1,3 km de piste cyclable bidirectionnelle 1,9 km de couloir bus/vélo
Nombre de verbalisations à l'encontre des véhicules pour protéger les cyclistes	1 469 véhicules stationnés sur bande cyclable 300 véhicules en circulation sur les bandes ou pistes cyclables (couloirs de bus inclus)

Priorité 3 : Aménagement – Favoriser un aménagement plus durable du territoire et adapté au climat de demain et pour tous

Objectifs généraux	Premiers indicateurs	Etat lillois 2022
Mettre en œuvre les critères d'aménagement bas-carbone	Indicateurs précisés dans le Pacte Lille Bas-Carbone	Le Pacte Lille Bas-Carbone a été rejoint par 24 nouveaux partenaires (comme SNCF Immobilier) insuffisant de nouvelles expertises et thématiques
S'appuyer sur les friches industrielles pour poursuivre la métamorphose urbaine	Nombre et hectares de friches résorbées	5 friches livrées en 2022 : -Ancien IUFM (Faubourg de Béthune) : 3,1 ha -Pépinière (phase 1) (Saint-Maurice Pellevoisin) : 1,1 ha. -Multilom (Lomme) : 2,5 ha (sur un projet de 5,5 ha) -Jardin familial de Rivoli (Fives) : 0,07 ha (700 m ²) -RHD2 (Bois-Blancs) : 0,5 ha 7 friches en cours de reconversion en 2022 -Fives Cail : 0,5 ha en cours -Multilom (Lomme) : 1,7 ha en cours -Québécois (Hellemmes) : -Saint-Sauveur (Lille-Centre) -Site Defoort (Lomme) : 0,58 ha en cours -Cité administrative (Moulins) : 3 ha en cours -Fauvet-Girel (Lille-Sud) : 0,4 ha en cours

Priorité 4 : Habitat. Améliorer la performance énergétique et environnementale du bâti résidentiel et lutter contre la précarité énergétique

Objectifs généraux	Premiers indicateurs	Objectifs MEL	Objectifs lillois	Etat lillois 2022
Réduire l'impact du secteur résidentiel sur le climat	Emissions de GES du secteur résidentiel	Pacte Lille Bas-Carbone signé en 2021	↘	199 kteqCO2
	Consommations d'énergie (secteur résidentiel)	-18 % (2016/2030)	↘	1.4 TWh
	Emissions de polluants atmosphériques du secteur	-36 % (2016/2030)	↘	PM 10 : 41 % dont 32 % provenant du chauffage au bois (78 % des émissions du secteur résidentiel) PM2,5 : 55 % dont 43 % provenant du chauffage au bois (78 % des émissions du secteur résidentiel) NOx : 10 % <i>(Source : Données ATMO Hauts-de-France, bilan 2022, répartition sectorielle des émissions 2020)</i>
Rénover les logements anciens	Nombre de logements rénovés	8 200 par an	13 000 d'ici 2026 (3500 sociaux, 9500 privés)	2 187 logements locatifs sociaux sont en programmation. En 2022, 716 logements privés ont fait l'objet d'un accompagnement à la rénovation durable ou d'une sortie d'habitat indécemment ou indigne, et 257 logements privés ont fait l'objet d'une demande d'aide financière MaPrimeRénov' ; Anah, Ville ou autres.
Construire de nouveaux logements performants	Nombre de logements construits	6200/ an dans le PLH3	8 000 d'ici 2026	703 logements ont été livrés en 2022 (dont 105 logements locatifs sociaux)
Permettre l'accès au logement à tous	Part de logements locatifs sociaux	Respect de la loi SRU et principe des 3 tiers (objectif 1860 /an dans le PLH3)	30%	Loi SRU respectée Taux de logements sociaux : 26,2 % L'objectif de 30 % et de 12 % d'accession sociale est tenu à ce jour
	Part de logements en accession abordable à la propriété	285 PSLA/an dans le PLH 3	12-15 %	L'objectif de 12 % à 15 % est tenu à ce jour dans la programmation

Priorité 5 : Production et consommation. Soutenir des modes de vie plus responsables

Objectifs généraux	Premiers indicateurs	Etat lillois (2022)
Atteindre 100 % d'approvisionnement bio et/ou local dans la restauration scolaire d'ici 2026	Part de bio dans les cantines (volume)	Avec goûters et petits déjeuners Ecoles et ALSH : 26,49 % Crèches : 38,65 % Sans les goûters et petits déjeuners : Ecoles et ALSH : 34,66% Crèches : 61,55%
	Part de local dans les cantines (volume)	Avec goûters et petits déjeuners Ecoles et ALSH : 25,51 % Crèches : 35,89 %
	Part de bio dans les cantines (valeur)	Avec goûters et petits déjeuners Ecoles & ALSH : 33,75 % Crèches : 40,63 %
	Part de local dans les cantines (valeur)	Avec goûters et petits déjeuners Ecoles et ALSH : 23 % Crèches : 32 %
Diviser l'empreinte carbone du territoire par 6 en 2050 (MEL)	Emissions de GES du territoire	1 605 kteqCO2
Préserver un commerce indépendant et de qualité	Indicateur à préciser (nombre d'emplois, d'établissements par quartier...)	Adoption de la stratégie commerce et artisanat "pour un commerce et artisanat dynamiques et soutenables" en 2022.
Elaborer une feuille de route économie circulaire	Cf rencontre de suivi annuelle	Adoption de la feuille de route économie circulaire en 2022.

Priorité 6 : Exemplarité. Réduire l'impact des politiques municipales sur le climat

Objectifs généraux	Premiers indicateurs	Objectifs fixés	Etat lillois 2022
Optimiser la performance du patrimoine municipal	Consommation énergétique finale des bâtiments	-60 % d'ici 2050 par rapport à 2010, décret tertiaire 2019	Energie consommée en 2022 : 95 757 MWh -21 % d'énergie consommée par les bâtiments depuis 2010
Réduire l'impact des bâtiments municipaux sur le climat	Emissions de GES des bâtiments	-45 % de GES en 2030 par rapport à 2004, Neutralité à 2050	GES émis en 2022 : 13 643 TCO2e -41 % par rapport à 2015
Optimiser la performance de l'éclairage public	Evolution de la consommation de l'éclairage public	-71 % en 2028 par rapport à 2004	- 58, 1% (2004-2021) périmètre Lille Lomme Hellemmes
Identifier et former des correspondants énergie (et eau)	Nombre de bâtiments participant au dispositif	56 bâtiments par an	111 bâtiments et 222 correspondants énergie
Accompagner la transition vers des établissements et des pratiques scolaires durables	Nombre d'écoles labellisées E3D	100 % des écoles "vertes" d'ici 2025	60 écoles (2022)
Accompagner la transition vers des établissements et des pratiques scolaires durables	Nombre de cours d'école végétalisés	100 % des écoles "vertes" d'ici 2025	83 cours d'école, dont 3 livrées en 2022 : Ariane Capon (Moulins), Desbordes Valmore (Bois-Blancs), Descartes Montesquieu (Fives)
Garantir la performance des marchés publics	Nombre de marchés avec une clause développement durable	71	67 %
Rendre éco-responsables les événements organisés ou soutenus par la Ville de Lille	Indicateurs à préciser (application du guide, écoconditionnalité des subventions...)	Indicateurs à préciser (application du guide, écoconditionnalité des subventions...)	Diffusion du guide pour des événements éco-responsables. Accompagnement d'évènements de la Ville de Lille vers plus d'éco-responsabilité (Fêtes de Fives, Feu d'artifice du 14 juillet, Lille Neige, Lille Aventure Neige...)

Priorité 7 : Air et santé environnementale. Améliorer la qualité de l'air et lutter contre toutes les pollutions

Objectifs généraux	Premiers indicateurs	Objectifs MEL	Objectifs lillois	Etat lillois 2022
Améliorer la qualité de l'air	Evolution des polluants atmosphériques (Nox, PM10, PM2.5, COVnM, SO2, NH3)	Evolution des polluants atmosphériques (Nox, PM10, PM2.5, COVnM, SO2, NH3)	↘	Evolution des concentrations sur 10 ans (2013-2022) : Dioxyde d'azote (NO2) : -23 % Ozone (O3) : + 21 % Particules PM10 : - 12 % PM2,5 : - 21 %
Réduire l'exposition de la population au bruit	% population exposée à des niveaux de bruit jour-soir-nuit sup ou égal à 55dB	Cf Zones à enjeux et zones calmes du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement	↘	93%
Réduire l'exposition de la population au bruit	Nombre de zones calmes	↗	↗	46
Réduire la pollution des sols	m2 dépollués par an	↗	↗	34 projets ont eu des prescriptions imposées au titre de la thématique des sites et sols pollués. La surface totale des projets est de 165 630 m ²

Priorité 8 : Adaptation. Adapter le territoire pour mieux faire face aux impacts du changement climatique

Objectifs généraux	Premiers indicateurs	Etat lillois 2022
Créer ou aménager 90 hectares de nature supplémentaires d'ici 2026	Surface d'espaces de nature en hectares créés ou aménagés	Environ 409 hectares
Planter 20 000 arbres d'ici 2026	Nombre d'arbres plantés	49 731 arbres sur l'espace public en 2022 à Lille, 2381 sur l'espace public à Hellemmes
Planter 20 000 arbres d'ici 2026	Nombre d'arbres plantés	Durant la saison 2022-2023 : 7109 arbres plantés dont : 6677 à Lille (dont 6500 en micro-boisements) 351 arbres à Lomme 81 arbres à Hellemmes
Creuser 400 fosses de plantation chaque année dans le cadre de la politique de végétalisation des façades	Nombre de fosses de plantation creusées par an	Fosses creusées en 2022 : 373 à Lille, 10 à Hellemmes, 55 à Lomme
Creuser 400 fosses de plantation chaque année dans le cadre de la politique de végétalisation des façades	Nombre de fosses de plantation creusées par an	2235 fosses creusées entre 2011 et 2022

Priorité 9 : Gouvernance et coopération

Mobiliser les acteurs du territoire en faveur de la transition et développer avec les partenaires une coopération interterritoriale et internationale au service de la neutralité carbone globale

Objectifs généraux	Premiers indicateurs	Etat lillois 2022
Généraliser les événements éco-responsables	Nombre d'éco-événements accompagnés par an (financièrement ou en logistique)	Le guide des événements éco-responsables est transmis à tous les acteurs (demande d'occupation du domaine public).
Poursuivre le PNEDD, accroître les écoles labellisées E3D et les plans de déplacement d'établissement	Poursuivre le PNEDD, accroître les écoles labellisées E3D et les plans de déplacement d'établissement	60 écoles labellisées E3D 611 projets sur 920 créneaux ont été réalisés dans le cadre du PNEDD. 18 « clubs nature » et 64 « clubs transition écologique »
Poursuivre la coopération locale et internationale dans un objectif global de transition	Indicateur à préciser (nombre de projets orientés climat-air-énergie...)	Sur les 4 projets menés avec Saint-Louis du Sénégal, Oujda et Naplouse, 41 actions en lien avec le développement durable, dont 19 actions ont été réalisées en 2022.
Poursuivre le soutien aux acteurs locaux engagés	Subventions accordées sur les thématiques de la transition écologique ou éco conditionnées	141 600 € de subventions ont été versés aux associations pour mobiliser les habitants.
Poursuivre la mise en œuvre des budgets d'investissement participatif	Montant alloué chaque année, dont part destinée à des actions de transition écologique	Près de 250 000€ ont été versés en 2022 à des opérations retenues dans le cadre des Budgets d'investissement participatif 1 et 2
Mobiliser les citoyens pour la transition écologique	Nombre de participants aux animations et défis	370 participants lillois au Défi Energic et 70 participants lillois au Défi Energie et eau en 2022
Participer au Haut Conseil Métropolitain pour le Climat	Nombre de participants dans les collèges	5 représentants lillois siègent dans le collège citoyen du Haut Conseil Métropolitain. Le Club Climat des communes s'est réuni à 5 reprises (politique métropolitaine des temps, énergies renouvelables, défis DECLICS, achats responsables...)

Priorité 10 : Moyens

Mobiliser des moyens financiers et pratiques à la hauteur des ambitions

Objectifs généraux	Premiers indicateurs	Etat lillois 2022
Allouer les moyens nécessaires à la transition écologique	Avancement du plan pluriannuel d'investissements	Voir le compte administratif 2022
Suivre l'impact des politiques municipales sur le climat	Volume de dépenses favorables, défavorables et indéfinies au climat, identifiées dans le budget climat	Cf graphique priorité 2
Suivre les indicateurs du plan lillois pour le climat	Publication du rapport développement durable	Rapport développement durable 2022 publié en décembre 2023

Annexe 2 : Evolution des actions et projets du Plan Lillois pour le climat

✓ : Projets déjà réalisés

Projets bien engagés

Projets à approfondir

Projets à venir

Priorité 1 : Energie

Impulser la transition énergétique du territoire

Action 1 - Lille, une ville bas-carbone et sobre en énergie

- Patrimoine municipal : construction d'équipements neufs peu énergivores et rénovation des bâtiments municipaux existants, optimisation de l'éclairage public, sobriété des usages (cf. priorité 6)
- Aménagement urbain : Fives Cail, Rives de la Haute Deûle, Saint-Sauveur, Concorde (cf. priorité 3)
- Habitat : constructions et rénovations durables, accompagnement des Lillois (cf. priorité 4)
- Sites tertiaires : Accompagnement des propriétaires et/ou usagers (entreprises, commerce, artisanat cf. priorité 5)
- Mobilisation de tous les publics : incitation au changement de comportements, facilitation du passage à l'acte, participation citoyenne (cf. priorité 9)

Action 2 - Les réseaux de chaleur et de froid : des outils au service de la transition énergétique

- Suivi du raccordement du territoire lillois au réseau de chaleur métropolitain (autouroute de la chaleur)
- Raccordement préférentiel/systématique des bâtiments aux réseaux de chaleur (exigence socle pour tous les signataires du Pacte Lille Bas-Carbone, opposabilité renforcée via l'OAP climat du PLU2...)
- Accompagnement à la sobriété dans la consommation d'énergie et d'eau à l'occasion du raccordement des bâtiments aux réseaux de chaleur

Action 3 - Lille, ville productrice et consommatrice d'énergies renouvelables ou de récupération, et d'énergie faiblement carbonées

- Application immédiate du pacte Lille Bas-Carbone par tous les partenaires signataires d'exigences relatives à la sobriété énergétique et aux énergies faiblement carbonées
- Soutien aux EnR&R et à leur production locale via le versement d'aides financières aux particuliers et la participation au futur opérateur métropolitain
- Soutien à l'achat mutualisé d'énergies vertes
- Approvisionnement énergétique vert des bâtiments municipaux
- Participation au Contrat d'OrientatIon territorial (COT) EnR pour la massification des projets d'énergies renouvelables
- Développement de l'énergie solaire : ferme solaire sur les toitures publiques, soutien aux initiatives citoyennes et coopératives, projets urbains exemplaires (Concorde ou Saint-Sauveur...)
- Soutien et recours au bois-énergie en lien avec la stratégie métropolitaine de boisement

- Exploration des potentiels de géothermie et d'aérothermie, sur la base d'un futur cadastre métropolitain
- Poursuite du déploiement de GNV (gaz naturel véhicule) pour la flotte municipale
- Utilisation et promotion des guides méthodologiques métropolitains relatifs aux EnR&R

Action 4 – Développer les systèmes de pilotage intelligents

- Appui sur le retour d'expérience lillois et métropolitain du projet So Mel So Connected pour optimiser le pilotage des systèmes existants et futurs

Priorité 2 : Mobilité

Réduire l'impact climatique de la mobilité et des transports

Action 1 - Moins de voitures individuelles et polluantes

- Mise en place de la Zone à Faible Emissions à Lille, Hellemmes et Lomme dès 2022
- Soutien à l'installation de bornes de recharge électriques et de stations GNV (espaces publics et privés)
- ✓ Application du plan de circulation lillois et de "la ville à 30km/h"
- Gestion adaptée du stationnement public et résidentiel, optimisation des parkings-relais
- Organisation de "journées sans voiture", piétonnisation du centre-ville le samedi, du boulevard de la Liberté le 1er dimanche du mois, etc.
- Augmentation de la flotte en autopartage et incitation au covoiturage

Action 2 – Des transports en commun plus attractifs

- Contribution au SDIT : deux nouvelles lignes de tram métropolitaines, nouvelles lignes de bus à haut niveau de service (Lille-Villeneuve d'Ascq et Lille-Lesquin), nouveaux axes en site propre
- Facilitation de l'intermodalité (création d'un hub des mobilités à la Porte des Postes)
- Solutions de mobilité alternatives et innovantes : téléphérique entre Fives Cail et Saint-Sauveur
- Remise en service de la ligne TER Lens-Villeneuve d'Ascq passant par Lille-Sud
- Soutien à la gratuité progressive des transports en commun

Action 3 – Plus de place pour les vélos

- Soutien au vélo : Multiplication des arceaux et box, déploiement des vélo-taxi et vélo-cargo, installation de bornes "coups de pompe", optimisation des stations V'Lilie
- Amélioration des continuités cyclables et aménagement du Réseau Express Vélo avec la MEL
- Nouvelles vélo-rues où les vélos sont prioritaires (ex : rue Cabanis à Fives)

Action 4 - Une mobilité plus active et durable

- Création d'une Maison des mobilités durables avec la MEL, dans le cœur de la ville
- Plan "Lille aux piétons" : doublement de l'espace public réservé aux piétons, extension des piétonisations temporaires, créations supplémentaires de zones de rencontre...
- Ecomobilité scolaire : développement des rues scolaires et des Plans de Déplacement des Etablissements éducatifs

- Apaisement des axes structurants avec une plus grande place pour les piétons et vélos : rue Solférino, rue du Molinel, rue Pierre Mauroy, secteur pavé du Vieux-Lille, place du Maréchal Leclercq...

Action 5 - Décarboner la logistique urbaine du dernier kilomètre

- Développer l'offre du centre multimodal de distribution urbaine situé au Port de Lille
- Mieux connaître les flux générés par le transport de marchandises pour mieux les réguler (CMDU, ZFE, gestion des artères commerçantes, livraisons en vélo-cargo...)
- Intégrer la livraison et le stockage des marchandises en amont des projets d'aménagement

Priorité 3 : Aménagement

Favoriser un aménagement plus durable du territoire et adapté au climat de demain et pour tous

Action 1 - Renforcement de la prise en compte des enjeux climat-air-énergie dans les documents de planification et les politiques d'urbanisme

- Contribution aux documents de planification : modification du PLU2 (ex : OAP climat air-énergie santé), révision du PLU95, élaboration du PLH3 et du Plan de Mobilité, évaluation à mi-parcours du PCAET...)
- Application immédiate des exigences opérationnelles du Pacte Lille Bas-Carbone à tous les projets publics et privés

Action 2 - Mise en œuvre de projets d'aménagements bas-carbone dans les quartiers et friches du territoire

- Poursuite des projets engagés et lancement de nouveaux projets avec prise en compte renforcée des enjeux climat-transition écologique : Fives Cail, Rives de la Haute-Deûle, ZAC Arras Europe, Saint-Sauveur, Cité St Maurice, Concorde, Aviateurs, H2D, Eurallille et Eurallille 2, Porte de Valenciennes, Pépinière...
- Développement de l'agriculture urbaine (Fives Cail, Faubourg de Béthune, Palais Rameau, Saint-Sauveur, Lille-Sud, Bois-Blancs, Wazemmes-Moulins, fermes pédagogiques, jardins familiaux et partagés)

Action 3 - Adaptation de l'aménagement du territoire pour mieux lutter contre les îlots de chaleur urbains

- Recours à la cartographie métropolitaine des îlots de chaleur urbains du territoire
- Mise en œuvre d'actions correctrices sur les quartiers les plus touchés, notamment par la politique de végétalisation et de choix des matériaux
- Développement de parcours de fraîcheur et de la carte des lieux de fraîcheur
- Choix de matériaux durables (sols perméables ou drainants, matériaux sobres, clairs, réfléchissants)
- Applications d'outils permettant l'intégration du confort d'été dans les projets, notamment grâce aux exigences du Pacte Lille Bas-Carbone

Action 4 – Accroissement de la capacité de séquestration carbone du territoire

- Plantation de 20 000 arbres, micro-forêt urbaine et amplification des actions de boisement (Citadelle...)

- Application du guide de l'arbre en ville co-construit avec la MEL pour les espaces publics et veille active sur les essences à planter selon l'évolution du climat (cf. Pacte Lille Bas-Carbone, OAP Climat)

Action 5 - Participation aux fonds de compensation en vue d'atteindre la neutralité carbone

- Participation au fonds de compensation métropolitain tel qu'il sera défini, à partir des initiatives existantes (Fondation de Lille, SCIC de la Rochelle etc.)
- Poursuite de la contribution lilloise au Fonds Solidarité Climat, créé avec la Fondation de Lille
- Etude d'un site naturel de compensation sur le territoire Lille, Hellemmes, Lomme

Priorité 4 : Habitat

Améliorer la performance énergétique et environnementale du bâti résidentiel et lutter contre la précarité énergétique

Action 1 - Produire de nouveaux logements durables et abordables

- 8000 logements neufs, privés et sociaux, hautement performants en application du Pacte Lille Bas-Carbone d'ici 2026
- Des logements abordables, sobres et diversifiés : encadrement des loyers privés, production de logements locatifs sociaux, accession abordable à la propriété via le 1er Organisme Foncier Solidaire de France, régulation des meublés de tourisme, habitat inclusif et intergénérationnel, habitat participatif

Action 2 - Massification de la rénovation énergétique des logements privés individuels et collectifs

- Appui renforcé à la Maison de l'Habitat Durable, équipement phare de la Métropole et de la Ville : consolidation et extension du réseau d'accompagnement AMELIO, amélioration de la mise en relation de l'offre et de la demande de travaux, structuration de la filière économique pour favoriser les rénovations performantes...
- Amplification et optimisation des aides financières proposées aux particuliers dont la prime Air
- Accompagnement à la rénovation des copropriétés : plateforme numérique "CoachCopro", AMELIO
- Poursuite de la lutte contre l'habitat indigne ou indécent et contre les logements vacants
- Rénovation urbaine des quartiers anciens à Lille Sud, Moulins et Wazemmes avec la SPLA La Fabrique des Quartiers dans une démarche bas-carbone à santé positive
- Soutien à l'association "Habiter en 2030" pour diffuser un modèle de rénovation des maisons "1930"
- Soutien au développement des communs urbains (requalification durable des courées...)

Action 3 - Massification de la rénovation énergétique des logements locatifs sociaux

- Poursuite de l'appui à la rénovation durable du parc social, en favorisant la performance ainsi que les innovations techniques et sociales
- Application du Pacte Lille Bas-Carbone aux rénovations du parc social
- Rénovation urbaine au Faubourg de Béthune (Concorde), à Lille Sud et à Bois-Blancs (Aviateurs)

Action 4 - Lutte contre la précarité énergétique par un accompagnement personnalisé

- Repérage par le Service communal d'hygiène et de santé et le CCAS des ménages en situation de précarité énergétique pour une médiation via AMELIO
- Accompagnement des ménages modestes et adaptation de l'accompagnement en fonction de l'évolution des besoins
- Maximisation du passage à l'acte de rénovation des ménages par une optimisation des aides financières
- Soutien aux achats groupés auprès des fournisseurs d'énergie

Priorité 5 : Production et consommation

Soutenir des modes plus responsables

Action 1 - Mobiliser les filières économiques autour de la transition énergétique et environnementale

- Créer un pôle d'excellence économique Euracimat consacré à la lutte contre le changement climatique
- Relayer les contrats d'objectifs et de moyens de la MEL avec les fédérations professionnelles
- Faire du Plan Commerce et Artisanat un outil de mobilisation et de passage à l'acte des acteurs économiques locaux sur la transition écologique
- Renouveler le Plan Local de Développement de l'Economie Sociale et Solidaire : soutien aux projets et structures de l'Economie Sociale et Solidaire, aux tiers-lieux, à la monnaie locale...
- Apporter un appui aux professionnels et entreprises pour le développement des livraisons bas-carbone

Action 2 - Accompagner des démarches collectives de gestion optimisée des sites d'activité

- Contribuer à l'animation durable (énergie, mobilité, végétalisation, déchets, lien avec le tissu de proximité, emplois de qualité...) des grands pôles d'activité lillois (ex : Eurasanté et CHRU, Euratechnologies, quartier d'affaires Euralille, ZAMIN et Euralimentaire, campus universitaires...)
- Relayer l'accompagnement personnalisé par la MEL pour ces sites ou les ruches (Hellemmes)

Action 3 - Développer l'économie circulaire, réduire les déchets et agir sur l'alimentation

- ✓ Contribuer à la mise en œuvre de la stratégie métropolitaine pour l'économie circulaire et déployer une feuille de route spécifique pour Lille
- Appliquer et optimiser le schéma directeur des déchets ménagers et assimilés de la MEL
- Animer les dispositifs locaux de réduction des déchets : compostage, défis citoyens et collectifs zéro-déchet (familles, rues, commerces et entreprises...), "ambassadeurs de la récup" et repair cafés, ramassages participatifs
- Supprimer les plastiques à usage unique dans les structures municipales et les événements soutenus par la Ville
- Accroître l'offre en alimentation bio et locale dans les écoles et les crèches

Action 4 – Favoriser le déploiement d'un numérique plus soutenable sur le territoire

- Faire vivre la déclaration commune Ville de Lille / opérateurs de téléphonie mobile (information des riverains, limitation de l'exposition aux ondes, capteurs sur l'espace public, sensibilisation aux bons comportements et usages du numérique, inclusion numérique...) et son comité de suivi (collectivités, opérateurs, experts et citoyens)

- Accompagner les opérateurs dans le déploiement des réseaux fixes et mobiles pour une occupation raisonnée et équilibrée sur le territoire et une alimentation vertueuse en énergie (sobriété, EnR...)
- Renforcer et promouvoir les circuits de récupération et de réemploi des équipements et terminaux numériques avec les opérateurs les plus avancés
- S'associer au futur référentiel métropolitain de mesure pour suivre et évaluer l'empreinte environnementale du numérique

Priorité 6 : Exemplarité

Réduire l'impact des politiques municipales sur le climat

Action 1 – Le budget climatique : un outil au service de l'exemplarité de l'administration

- Analyse des dépenses annuelles de fonctionnement et d'investissement selon leur impact en matière d'atténuation, d'adaptation et de qualité de l'air, selon la méthodologie déjà expérimentée avec I4CE et les compléments développés depuis (CA, BP)
- Utilisation de cette analyse comme outil d'aide à la décision budgétaire pour augmenter les dépenses favorables et réduire autant que possible les dépenses défavorables ou indéfinies
- Mise en œuvre du Schéma de Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER) et des engagements de la charte « Villes sans perturbateurs endocriniens »

Action 2 – Mieux gérer, rénover et construire les bâtiments de la Ville de Lille

- Mise en œuvre accélérée du schéma directeur de rénovation du patrimoine municipal : financement d'un programme pluriannuel de rénovations thermiques et/ou environnementales (20 sites communaux déjà décidés d'ici 2023) avec réduction de -60% d'ici 2050 des consommations énergétiques ; optimisation de l'entretien et de la maintenance
- Approfondissement du schéma directeur immobilier qui vise à centraliser, mettre en cohérence et piloter la gestion patrimoniale de la Ville (définition d'une stratégie d'entretien pluriannuelle ; optimisation et mutualisation des surfaces ; développement d'une politique active de cessions ou renégociation des baux)
- Publication du bilan annuel des consommations d'énergie du patrimoine municipal afin d'en suivre l'évolution (eau, électricité, gaz)
- Déploiement des correspondants Energie dans les bâtiments municipaux
- Suite du « plan lumière » : dans le cadre du marché de performance de l'éclairage public (2021-2029), l'objectif est de remplacer 57% des luminaires d'éclairage public (performance et diminution des pannes)
- Extension du système de gestion intelligente de l'énergie par la télérelève
- Respect du Contrat d'Objectif Territorial Energies Renouvelables sur le patrimoine (COT EnR) : 4 nouvelles installations photovoltaïques en 2020, 6 en projets ; 4 projets EnR thermiques (chaufferie biomasse)
- Mobilisation de méthodes innovantes : rénovations industrielles type EnergieSprong, fonds Intracting, démarches collaboratives locales (CEE), nationales (Actee) ou européennes (H2020, Interreg)

Action 3 – Inscription dans la politique temporelle de la MEL

- Contribution à la meilleure répartition des activités pour agir sur la congestion urbaine aux heures de pointe (soutien aux tiers lieux, application de la charte sur le télétravail, possibilité d'horaires étalés...)
- Prise en compte des temps particuliers dans les politiques et services publics (amplitude horaire des services administratifs ou sociaux, équipements sportifs et culturels...)

Action 4 – Les agents et élus, acteurs de la réduction de l'impact climatique municipal

- Actualisation et application du Plan de Déplacements de l'Administration (PDA) : verdissement de la flotte de véhicules, amplification du report vers les modes doux et partagés, compensation carbone
- Formation des agents et élus à la prise en compte des enjeux climatiques dans la définition et mise en œuvre des politiques publiques dont ils ont la charge et dans leurs pratiques
- Poursuite du plan de gestion interne des déchets municipaux en vue d'un tri et d'une baisse

Priorité 7 : Air et santé environnementale

Améliorer la qualité de l'air et lutter contre toutes les pollutions

Action 1 – Améliorer la surveillance de la qualité de l'air et accompagner les changements de pratiques

- Poursuivre les partenariats avec les réseaux d'experts (ATMO*, APPA, Université de Lille, AMELIO*, Pôle Nutrition Santé Longévité, CEREMA*, ISA de Lille*)
- Participer et financer des programmes de recherche (projet SIGLES*, projet de recherche à Concorde)
- Développer un réseau de citoyens dotés de capteurs de particules
- Accentuer la coopération transfrontalière sur la qualité de l'air, à l'image du projet Trans'Air
- Expérimenter et capitaliser de nouveaux outils de modélisation 3D (Concorde) ou de mesures (Pollutrack*)
- Faire vivre le comité citoyen de suivi du débat « Tous acteurs pour mieux respirer à Lille » (3 réunions en 2020-21 sur des thèmes ciblés comme la mobilité)
- Promouvoir en continu les pratiques durables : mobilité, primes à la rénovation dont Prime Air...
- Poursuivre la mise en œuvre du Plan d'Action Municipal pour la Protection de l'Atmosphère (2018)
- Poursuivre les formations à la qualité de l'air extérieur dans les établissements recevant du public (prioritairement ceux recevant du public sensible : écoles, crèches, centres sociaux, bibliothèques)
- Poursuivre le projet SCOL'AIR sur la mesure de la qualité de l'air intérieur dans les écoles et crèches ; l'étendre à d'autres bâtiments municipaux notamment sportifs

Action 2 – Réduire l'exposition des habitants au bruit

- ✓ Contribuer à la révision puis à la mise en œuvre du Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) par la MEL (2022-2027)
- Diminuer la place de la voiture en ville, source importante de bruit (ville à 30, apaisement des axes structurants, ZFE) et faciliter le recours aux véhicules non thermiques (bornes de recharge, autopartage)

- Interpeller systématiquement les services de l'Etat lorsqu'une ICPE est source de nuisances sonores pour les citoyens
- Augmenter la part de zones calmes grâce à la création et requalification d'espaces verts de toutes tailles
- Piloter des projets de quartier à santé positive (Concorde, NPNRU quartiers anciens) qui limitent aussi l'exposition au bruit

Action 3 – Mieux prendre en compte les enjeux de santé environnementale dans les politiques municipales

- Rassembler et partager les données liées à la santé environnementale sur Lille, en lien avec la MEL et l'ADULM
- Poursuivre les recherches sur les inégalités environnementales présentes à Lille pour y apporter les mesures permettant de les résorber
- Respecter et faire respecter les exigences du Pacte Lille Bas-Carbone (volet bien-être) pour les opérations d'aménagement (dont Concorde et quartiers anciens), de construction et de rénovation
- Poursuivre la requalification des friches urbaines ainsi que de tous les sites et sols pollués en identifiant et traitant systématiquement les sources de pollution
- Former les opérateurs du réseau de rénovation durable AMELIO aux enjeux spécifiques air-santé
- Appliquer la charte « Villes sans perturbateurs endocriniens » adoptée en 2021

Priorité 8 – Adaptation

Adapter le territoire pour mieux faire face aux impacts du changement climatique

Action 1 – Protéger la population lilloise face aux risques sanitaires

- Assurer un suivi des connaissances sur les vulnérabilités lilloises face au changement climatique
- Garantir la prise en compte permanente des enjeux climatiques dans le plan communal de sauvegarde
- Sur la base de la cartographie existante, améliorer la connaissance et le traitement du risque de retrait-gonflement des argiles à Lille, Hellemmes et Lomme, en lien avec la Métropole Européenne de Lille
- Contribuer à la mise en place du Secrétariat Permanent pour la Prévention des Pollutions et des risques industriels (S3PRI) par l'Etat
- Appliquer le « plan canicule » annuel à destination de tous les publics, en complément du Plan d'Alerte et d'Urgence (plan réglementaire à destination des personnes âgées et en situation de handicap, visant à maintenir une liste de veille en cas d'alerte canicule, grand froid ou épidémique)

Action 2 – Poursuivre la métamorphose paysagère de Lille

- Continuer à protéger et développer la trame verte et bleue sur Lille, Hellemmes et Lomme
- Accroître fortement la place de la nature et du végétal, pour augmenter la biodiversité, créer des puits de carbone, offrir des îlots de fraîcheur, de nouveaux lieux de balade et des espaces d'agriculture urbaine

- Préserver la biodiversité à travers la création de comités faune-flore dans les quartiers, le programme national des refuges LPO, les actions à la Citadelle de Lille, l'apiculture urbaine, la protection du bien-être animal, la création d'un indice lillois et local de la biodiversité.
- Créer ou réaménager 90 hectares d'espaces verts (micro-forêts, parcs, jardins, squares, oasis urbaines...)
- Planter 20 000 arbres dans le cadre d'un « plan Canopée »
- Continuer à encourager et faciliter la végétalisation de façades, toitures, écoles et d'au moins 20 rues
- Végétaliser les places, portes et ponts (plan places vertes, verdissement des entrées de ville)
- Déminéraliser de l'avenue du Peuple Belge, apaiser les axes structurants et le périphérique, faire émerger de vraies rues-jardins (piétonisation et végétalisation) et achever la débétonisation des cours d'écoles

Action 3 – Mieux gérer la ressource en eau et renouer avec l'eau dans la ville

- Veiller à mieux économiser, utiliser et valoriser l'eau
- Contribuer au plan d'action métropolitain sur la gestion durable des eaux pluviales et à la maîtrise du risque inondation sur notre territoire
- Renouer avec l'eau en ville pour apaiser et rafraîchir le territoire : modernisation du réseau de fontaines et extension du réseau d'éco-brumisateurs, poursuite de la reconquête de la Deûle en lien avec la MEL (aménagement à Bois Blancs et en cœur de ville, amélioration de la qualité de son eau...)
- Mise en œuvre du plan d'optimisation et de réduction des consommations d'eau des piscines publiques

Action 4 – Mieux prendre en compte les enjeux d'adaptation dans tous les projets d'aménagement, de construction et de rénovation :

- Appliquer les exigences opérationnelles du Pacte Lille Bas-Carbone en matière d'eau (exemple : installation d'appareils hydro économes)
- Appliquer les exigences opérationnelles du Pacte Lille Bas-Carbone en matière de nature (exemple : intégrer la trame verte et bleue dans les projets)
- Appliquer les exigences opérationnelles du Pacte Lille Bas-Carbone en matière d'adaptation au changement climatique (exemple : albédo des matériaux et protections solaires)

Priorité 9 : Gouvernance et coopération

Mobiliser les acteurs du territoire en faveur de la transition et développer avec les partenaires une coopération interterritoriale et internationale au service de la neutralité carbone globale

Action 1 – Contribuer à la gouvernance climatique collégiale

- Autour du PCAET : participer au Haut Conseil Métropolitain pour le Climat (collège communal, collège des citoyens, collège Euracimat, collège experts) et au club climat des communes de la MEL
- Autour du Plan lillois pour le climat : développer des actions continues d'information et de mobilisation dans les instances lilloises de participation citoyenne et à la demande des acteurs locaux

Action 2 – S'impliquer dans la mise en œuvre du PCAET métropolitain

- Enrichir le volet climat du contrat de projet 2021-2026 entre Lille, Hellemmes, Lomme et la MEL
- Participer au réseau d'expertise dédié au patrimoine public au sein de la MEL
- Solliciter régulièrement le fonds de concours métropolitain dédié à la transition énergétique et bas-carbone du patrimoine communal
- Participer dès que nécessaire au dispositif métropolitain mutualisé de valorisation des certificats d'économie d'énergie (CEE)

Action 3 – Favoriser le passage à l'acte et les comportements citoyens favorables au climat et compatibles avec la neutralité carbone

- Déployer efficacement les DEFis Citoyens Locaux d'Implication pour le Climat et la Sobriété pour divers collectifs (familles, entreprises, rues, quartiers...) et thèmes (énergie-eau, déchets, alimentation...)
- Mise en œuvre des budgets d'investissement participatif (2 millions d'euros)
- Soutien optimisé aux associations à travers l'appel à projet TEDS et l'éco-conditionnalité de certaines aides
- Information et mobilisation directe des habitants via la relance de la charte d'engagements, le programme annuel autour des quatre saisons, divers événements réguliers de la vie lilloise (braderies, marchés...)
- Accompagnement des usagers de nos bâtiments municipaux vers des pratiques durables et responsables
- Implication de la communauté éducative lilloise : cartable durable, cantines responsables, Plan Nature, Environnement et Développement Durable (PNEDD), écoles labellisées E3D, rues scolaires...
- Renforcement des engagements pour la culture durable (principaux établissements et acteurs culturels, Lille 3000, Utopia 2022) et l'événementiel éco-responsable (guide pratique, conventionnement...)
- Participation au futur dispositif métropolitain de citoyens-ambassadeurs pour le climat

Action 4 - Coopérer avec les territoires voisins via la MEL

- Coopérer avec les territoires voisins via la MEL sur les enjeux et projets climat-air-énergie (Eurométropole de Lille Kortrijk Tournai, partenariats avec la Communauté urbaine de Dunkerque, la région de Bruxelles-Capitale, la Communauté de communes Pévèle Carembault, la Région...)

Action 5 – Faire de la Ville de Lille un acteur européen et international au service du climat

- Soutenir et participer à des réseaux climat-air-énergie régionaux, nationaux et européens (CERDD, CD2E, label Cit'ergie de l'ADEME, Commission Transition écologique de France urbaine, Déclaration de Paris, CCRE, ICLEI, Energy cities, Eurocities, European Green Capital network)
- Participer à la Convention des Maires pour le climat et l'énergie et au Green City Accord
- Poursuivre l'implication et le pilotage de projets européens de coopération sur le climat (INTERREG : MO morphology for Low Carbon, Nature Smart Cities ; LIFE : Artisan, MaPerEn ; FEDER : rénovation énergétique EnergieSprong ; projet H2020 BYO...)
- Poursuivre les programmes de coopération avec les 16 villes partenaires, dont plusieurs pour des projets autour de la transition : Oujda (Maroc), Saint-Louis du Sénégal, Naplouse

(Palestine), Cologne (Allemagne), Erfurt (Allemagne), Brodsworf (Pologne), Liège (Belgique), Leeds (Angleterre), Rotterdam (Pays-Bas), Wroclaw (Pologne)...

Priorité 10 : Moyens

Mobiliser des moyens financiers et pratiques à la hauteur des ambitions

Action 1 – Adapter les moyens budgétaires ainsi que les outils aux objectifs du Plan lillois pour le climat

- Renforcer les moyens budgétaires nécessaires à la transition vers la neutralité carbone, à l'instar de la hausse déjà inscrite dans le plan pluriannuel d'investissements pour la performance énergétique et la rénovation environnementale globales des bâtiments municipaux de Lille, Hellemmes et Lomme
- Mieux mobiliser les financements régionaux, nationaux ou européens sur les projets du Plan lillois pour le climat (plan de relance via DSIL communale ou appels à projets thématiques ou CRTE de la MEL, green deal européen via le programme Horizon Europe, LIFE ou les autres dispositifs déployés par l'UE, CPER à venir...).
- Structurer une nouvelle organisation administrative municipale avec la création d'une équipe renforcée dédiée à la transition écologique, au climat et à la résilience. Placée sous la responsabilité directe du Directeur Général des Services, cette équipe a pour mission le pilotage transversal et la diffusion des enjeux et des pratiques liées la transition écologique à tous les pôles et directions municipales.

Action 2 – Améliorer le dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation du plan

- Suivre les actions mises en œuvre dans le cadre du Plan lillois pour le climat pour vérifier la conformité aux engagements du programme municipal 2020-2026, de la convention des maires pour le climat et l'énergie, du label Cit'ergie et de l'accord pour les villes vertes
- Compléter puis suivre les indicateurs de performance associés aux actions et projets listés dans le Plan lillois pour le climat (volet opérationnel achevé fin 2021 en lien avec les indicateurs du PCAET)
- Participer aux bilans à mi-parcours du PCAET puis aux éventuelles mesures d'ajustement des objectifs ou des actions
- Développer une comptabilisation des émissions de GES à l'échelle de tout le territoire lillois, en lien avec la MEL

Annexe 3 : Outil de suivi du verdissement de la flotte de véhicules municipaux pour l'année 2022

Indicateur	Valeur	Définition
% de véhicules à faibles et très faibles émissions dans les achats de véhicules neufs	69% (11 véhicules électriques sur 16 acquisitions)	Véhicules commandés en 2022
% de véhicules à faibles et très faibles émissions dans le parc total de véhicules	12.5% SUR 489 véhicules 55 électriques 1 GNV PL 4 B100 PL 1 HYBRIDE soit 61 véhicules à faibles émissions	Périmètre : véhicules immatriculés (poids lourds, autocars, 2 roues, véhicules légers et utilitaires légers)
Nombre de véhicules dans le parc en 2019	505	
Nombre de véhicules dans le parc en 2022	489	
Nombre de kilomètres parcourus en 2019	3.26 millions de km	Km de l'ensemble du parc (véhicules, engins)
Nombre de kilomètres parcourus en 2022	3.29 millions de km	Km de l'ensemble du parc (véhicules, engins)
Consommation de carburants en 2019	Essence 123 462 l Gazole 239 784 l Gazole non routier (engins etc) 106 405 l	Consommation de l'ensemble du parc (véhicules, engins, matériels)
Consommation de carburant en 2022	Essence 135 665 l Gazole 212 591 l Gazole non routier (engins etc) 107 205 l	Consommation de l'ensemble du parc (véhicules, engins, matériels)
Emissions de GES liés aux déplacements de la flotte municipale en 2019	1 494 tCO ₂ e	Emissions liées à la consommation de l'ensemble du parc (véhicules, engins, matériels)
Emissions de GES liés aux déplacements de la flotte municipale en 2022	1 386 tCO ₂ e	Emissions liées à la consommation de l'ensemble du parc (véhicules, engins, matériels)

RAPPORT ANNUEL SUR L'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES

En application de l'article L.2311-1-2, le Maire présente un rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes sur son territoire.

Le rapport fait état de la politique de ressources humaines de la commune en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, fait le bilan des actions menées et des ressources mobilisées en matière d'égalité et fixe les orientations pluriannuelles de nature à favoriser cette égalité.

En réunissant les informations disponibles aux niveaux local et national sur la situation des femmes, on s'aperçoit de l'importance et de la persistance des disparités entre les femmes et les hommes dans de nombreux domaines.

Dans cette perspective, le présent rapport dresse un bilan des actions menées par la Ville de Lille.

Il s'agit aussi de dégager les orientations choisies pour continuer à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre les violences dans le cadre du plan d'actions, adopté lors du Conseil Municipal du 8 décembre 2017.

Ci-après rapport relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les services municipaux – édition 2022 (Partie I) ainsi que le bilan de la politique publique menée sur le territoire sur l'année 2023 (Partie II).

Rapport relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les services municipaux (Lille-Hellemmes- Lomme- Restaurant Municipal- hors CCAS et Caisse des Ecoles)

Edition 2022



Ce rapport annuel a vocation de faire un état factuel, à partir des données issues du Rapport Social Unique (RSU) de la collectivité en matière d'égalité professionnelle.

Suite à l'intrusion informatique de mars 2023, certaines données ne sont pas accessibles. Dans ce cas, les données 2021 ont été reprises par défaut.

Préambule

Le Rapport relatif à l'égalité professionnelle est élaboré en application de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale et du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique du 8 mars 2013, ainsi que des articles 61 et 77 de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Il est rendu obligatoire pour les collectivités territoriales de plus de 20 000 habitants, et il est présenté préalablement aux débats d'orientation budgétaire.

Il s'agit d'un rapport chiffré établi sur la base d'indicateurs du **Rapport Social Unique (RSU)**, régi par l'article 9 bis A de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 (créé par l'article 5 de la loi n° 2019-828 du 6 août 2019) rassemblant les éléments et données à partir desquels sont établies les **lignes directrices de gestion** prévues à l'article 18 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 précitée, à l'article 33-5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et à l'article 26 de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 précitée, déterminant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines dans chaque administration, collectivité territoriale et établissement public.

Le **Rapport Social Unique (RSU)** intègre **l'état de la situation comparée des femmes et des hommes**. Cet état comporte des données sexuées relatives au recrutement, à la formation, au temps de travail, à la promotion professionnelle, aux conditions de travail, aux actes de violence, de harcèlement sexuel ou moral et aux agissements sexistes, à la rémunération et à l'articulation entre l'activité professionnelle et la vie personnelle et familiale.

Il a pour objectif, pour la collectivité, d'établir, à partir de cet autodiagnostic « genré », son profil en termes d'égalité professionnelle et de se situer dans le panorama national de la Fonction Publique Territoriale.

Rapport relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans les services municipaux

SOMMAIRE

- I. PLAN D'ACTION ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE
- II. DISPOSITIF DE SIGNALEMENT
- III. CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI
- IV. RECRUTEMENT
- V. ÉVOLUTION DE CARRIÈRE
- VI. ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL
- VII. RÉMUNÉRATION
- VIII. SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL
- IX. ACTES DE VIOLENCE OU DE HARCELEMENT
- X. BILAN DES ACTIONS 2022

Les chiffres clés du Rapport 2022	
Au 31 décembre 2022 : fonctionnaires sur postes permanents 55% de femmes & 45% d'hommes	9 emplois fonctionnels 3 femmes & 6 hommes
Taux de féminisation par catégories 63% de femmes en catégorie A 60% en catégorie B 62% en catégorie C	Des filières générées 78% de femmes en filière administrative 98% en filière médico-sociale 25% en police municipale
8,30% d'agents à temps partiel Dont 85,45% de femmes (données 2021)	Les demandes de congé parental concernent 100% de femmes (données 2021)

I – PLAN D’ACTION PLURIANNUEL RELATIF A L’ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE 2021-2023

Le Rapport de Situation Comparée 2019 (données chiffrées au 31 décembre 2019) a servi d’appui pour l’élaboration du **Plan d’Action Pluriannuel 2021-2023** relatif à l’égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, rendu obligatoire par la loi de Transformation de la Fonction Publique du 6 août 2019, soumis au Comité Technique du 9 décembre 2020 et transmis en Préfecture le 21 décembre 2020.

Son objectif est d’orienter la collectivité dans sa politique d’égalité professionnelle visant notamment à promouvoir la mixité. Des points d’étape sont programmés plusieurs fois dans l’année en **Commission Égalité Professionnelle et Lutte contre les Discriminations**, et un bilan est à présenter en Comité Technique chaque année.

Le plan d’action doit comporter les fiches actions dédié au développement, à la promotion et à la mobilisation en faveur de l’égalité professionnelles des agentes et des agents de la collectivité.

Réglementairement, le plan d’action s’oriente autour de 4 grands axes :

- 1 - L’évaluation, la prévention et le traitement des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.
- 2 – L’égal accès des femmes et des hommes aux cadres d’emplois, grades et emplois dans la fonction publique.
- 3 - L’articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale.
- 4 - La Lutte contre les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

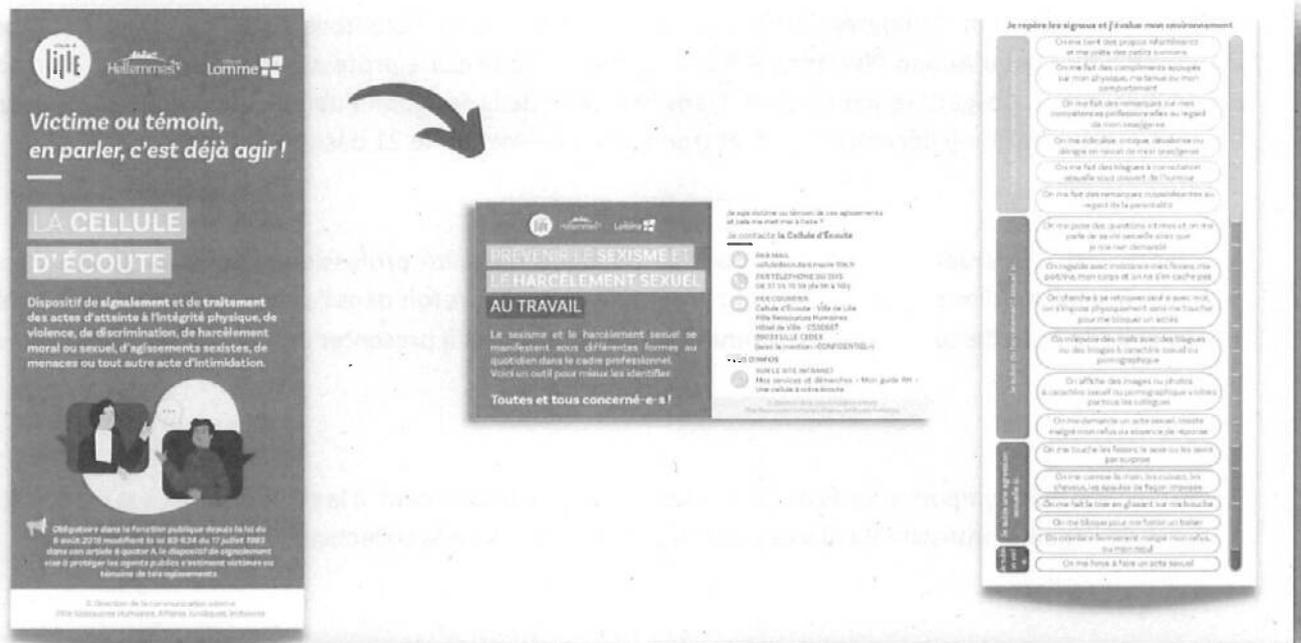
La durée du plan d’action étant d’une durée de 3 ans, il sera donc à renouveler en 2024.

II – DISPOSITIF DE SIGNALEMENT : « la Cellule d’Écoute »

Dans le cadre de sa démarche globale de prévention des risques psychosociaux et se conformant à une obligation légale au regard de la loi 2019-828 du 06/08/2019, la collectivité a mis en place, dès novembre 2019, un dispositif de signalement global appelé « **Cellule d’Écoute** », compétent pour recueillir la parole, soutenir, informer et accompagner les agents témoins ou victimes d’actes de violence, de harcèlement, de discrimination et d’agissements sexistes.

Cette Cellule d’Écoute est composée d’agents volontaires et formés soumis à un code de déontologie. Ils reçoivent de façon neutre et impartiale, les agents victimes ou témoins de violences sur le lieu de travail et garantissent la confidentialité des témoignages. Ils se réunissent pour analyser et examiner les signalements afin d’apporter des solutions de traitement dont l’objectif est de faire cesser les agissements répréhensibles.

Dépliant de la Cellule d'écoute avec insertion d'un violentomètre au travail (version novembre 2022)



III- CONDITIONS GÉNÉRALES D'EMPLOI (Lille – Hellemmes)

1- Les effectifs (Lille-Hellemmes)

Le taux de féminisation dans les effectifs des **fonctionnaires titulaires et stagiaires sur poste permanent** est de 55,65 % au 31 décembre 2022.



55%



45%

2016	56,08%
2017	55,62%
2018	55,67%
2019	55,57%
2020	55,05%
2021	55,10%
2022	55,65%

Entre 2016 et 2022, l'équilibre femmes – hommes au sein des effectifs permanents reste stable.

Ce taux reste toutefois inférieur aux données nationales avec 62% de femmes dans les effectifs de la fonction publique et 61% dans la fonction publique territoriale*.

Cela peut s'expliquer par la prédominance de la filière technique, qui reste plus masculine, dans les communes.

La fonction publique territoriale* compte 59% de femmes parmi les fonctionnaires et 67% parmi les contractuel-le-s.

*Source : chiffres-clés de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique-édition 2019.

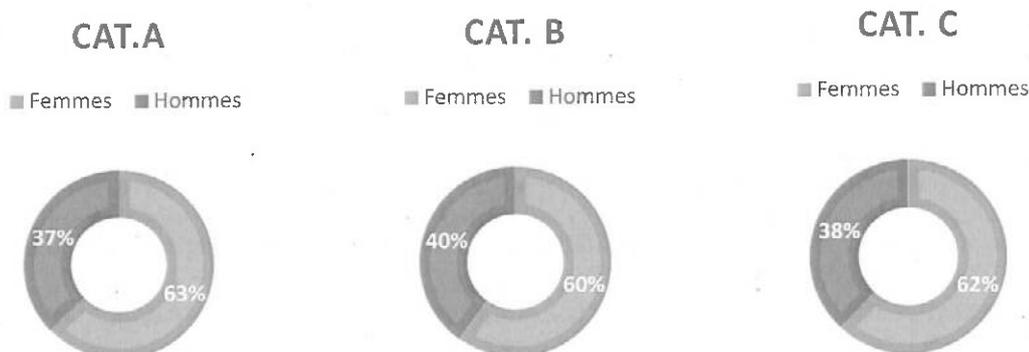
	Fonctionnaires (titulaires et stagiaires) au 31/12/2022	Contractuel-le-s sur poste permanent au 31/12/2022	Contractuel-le-s sur poste non permanent au 31/12/2022
Femmes	1862	254	2116
Hommes	1530	156	1686
Total	3392	410	3802

- 55% des personnels fonctionnaires sont des femmes, 45 % des hommes.
- 62% (67% en 2021) des personnels contractuels sur postes permanents à la Ville de Lille sont des femmes, 38 % des hommes.
- 88% (86% en 2021) des femmes occupant un poste permanent sont fonctionnaires (90,7 % des hommes en 2022 contre 91.1% en 2021).
- 12% (14% en 2021) des femmes occupant un poste permanent sont contractuelles (9,3 % des hommes en 2022 contre 8,9% en 2021)

2- La catégorie hiérarchique

Au sein de la collectivité, les femmes se répartissent de la façon suivante :

- 63% en catégorie A
- 60% en catégorie B (principalement dans les filières sociales et administratives)
- 62% en catégorie C



On observe une augmentation de la féminisation sur l'ensemble des catégories par rapport à 2021 :

- Catégorie A : 61% en 2021 et 63 % en 2022
- Catégorie B : 52% en 2021 et 60% en 2022
- Catégorie C : 54% en 2021 et 62% en 2022

3- Les emplois de direction

Sur les 9 emplois fonctionnels occupés au 31/12/2022, 3 (contre 4 en 2021) sont occupés par des femmes, soit un taux de féminisation de 33 %, en baisse (40% en 2021, 50% en 2020, 54,55% en 2019 et 56,9% en 2018).

4- Les filières

Filières	Femmes	Hommes	Total	Pourcentages de femmes en 2022	Pourcentages de femmes en 2016 (à titre indicatif compte tenu d'un périmètre différent)
Administrative	800	229	1029	77,75%	75,50%
Sociales	240	3	243	98,77%	99,00%
Technique	442	927	1369	32,29 %	35,20%
Culturelle	173	122	295	58,64 %	54,75%
Sportive	17	46	63	26,98%	26,80%
Animation	155	109	264	58,71%	58,60%
Police	35	94	129	27,13 %	19,30%
TOTAL	1862	1530	3392		

Comme dans la fonction publique territoriale sur tout le territoire français, la Ville de Lille n'échappe pas à une répartition sexuée de ses effectifs dans les filières. Ainsi, on retrouve une part importante de femmes dans les filières administrative et sociales (sociale, médico-sociale, médico-technique). La masculinisation des filières technique, police et sportive reste importante. Il est à noter toutefois une augmentation significative au cours des cinq dernières années du taux de femmes dans les effectifs de la filière police.

5- Les travailleur-se-s en situation de handicap (données de 2021)

Dans la fonction publique territoriale*, 43% des bénéficiaires de l'obligation d'emploi (BOE) des travailleur-se-s handicapé-e-s sont des femmes.

Catégorie A en 2021		Catégorie B en 2021		Catégorie C en 2021	
Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
16	5	13	11	216	96
21		24		312	

En 2021, dans la collectivité, la majorité des BOE (y compris reclassés) sont des agents de catégorie C dont près de 70% de femmes.

Dans la collectivité, les femmes représentent 68% des personnels bénéficiant de la Reconnaissance de la Qualité de Travailleur-se Handicapé-e.

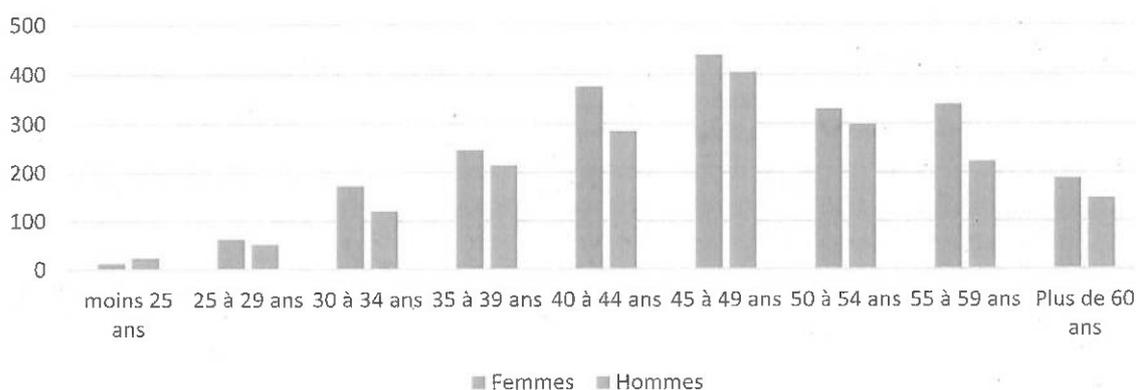
*Source : chiffres-clés de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique-édition 2021

6- L'âge (données de 2021)

La moyenne d'âge des personnels de la collectivité est de 46 ans pour les femmes et 45 ans pour les hommes, ce qui est très légèrement supérieure à la moyenne nationale dans la fonction publique territoriale (45,5 ans pour les femmes et 45,1 ans pour les hommes*).

En 2021, la tranche d'âge la plus conséquente concerne les fonctionnaires ayant **entre 45 et 49 ans**. L'âge moyen des **agents sur emploi permanents** (fonctionnaires et contractuels) est de **45,75 ans** pour les femmes et de **46,11 ans** pour les hommes.

Âge des agent-e-s permanent-e-s par genre en 2021



7-L'insertion

Contrats d'apprentissage : 102 femmes et 72 hommes (soit 58 % de femmes)

Contrat à durée déterminée d'insertion : 24 femmes et 71 hommes (soit 25 % de femmes)

Adultes relais : 3 femmes et 8 hommes (soit 27 % de femmes)

IV- RECRUTEMENT (données de 2021)

Arrivées et départs de fonctionnaires en 2021 (temps complet et non complet)

	Femmes	Hommes	TOTAL
Arrivées	155	100	255
Départs	130	101	231

Arrivées: détachements, réintégrations, recrutements directs, mutation, concours, article 38.

Départs définitifs (hors départs temporaires): retraites, décès, abandon de poste, démission, révocation, mutation, radiation.

Les départs définitifs concernent notamment :

	Femmes	Hommes
Mutations	35	36
Retraites	73	42

En 2021, on peut noter 7 ruptures conventionnelles (4 hommes et 3 femmes) initiées par des fonctionnaires.

V- ÉVOLUTION DE CARRIÈRE (données de 2021)

1- Les titularisations et stages (Lille-Hellemmes-Lomme)

2021	Hommes	Femmes
Agents stagiaires titularisés	77	97
Prolongation de stage	0	0
Titularisation au titre de l'article 38 (travailleurs en situation de handicap)	1	3
Refus de titularisation	0	0
Nouveaux arrivants directement nommés stagiaires	21	12
Agents contractuels permanents nommés stagiaires	8	16
Agents contractuels non permanents nommés stagiaires	30	60
TOTAL	137	188

Les femmes représentent 57,8% des personnes entrant dans la collectivité.

2- Les avancements et promotions internes

Au titre de 2021 Catégories	Avancements de grade		Promotions internes	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
A	25	14	25	34
B	30	14		
C	183	106		
TOTAL	238	134		

Au titre de l'année 2021, la majorité des avancements de grade concernent les femmes. Concernant la promotion interne, le taux de promotion des Hommes s'explique par le fait qu'ils sont majoritaires dans la filière technique qui offre davantage de possibilités de promotions internes.

3- Les concours et examens professionnels

Nombre de fonctionnaires ayant réussi un concours en 2021

Concours	Femmes	Hommes
Adjoint-e technique Pal 2 ^{ème} cl.	0	1
Animateur-riche	3	2
Animateur-riche Pal 2 ^{ème} cl.	0	1
Attaché-e	14	0
Gardien-ne brigadier-e de PM	0	1
Ingénieur-e	0	1
Rédacteur-riche	5	1
Rédacteur Pal 2 ^{ème} cl.	3	0
Technicien-ne	1	2
Agent-e de maîtrise	2	5

TOTAL	28	14
--------------	-----------	-----------

Nombre de fonctionnaires ayant obtenu un examen en 2021

Examen Professionnel	Femmes	Hommes
Adjoint-e administratif-ve Pal 2 ^{ème} cl.	1	1
Adjoint-e technique Pal 2 ^{ème} cl.	1	4
Attaché-e principal-e	4	0
Technicien-ne Pal 1 ^{ère} cl.	1	4
Technicien-ne Pal 2 ^{ème} cl.	2	3
Agent-e de maîtrise	1	1
TOTAL	10	13

4- L'accompagnement professionnel (fonctionnaires et contractuels y compris le CCAS)

2021	Femmes	Hommes
Catégorie A	6	0
Catégorie B	8	2
Catégorie C	61	30
TOTAL	75	32

Les femmes qui ont bénéficié d'un accompagnement par un-e conseiller-ère en évolution professionnelle en 2021 représentent 70% des personnes accompagnées.

Cela concerne essentiellement les personnels de la catégorie C.

VI- ORGANISATION DU TEMPS DE TRAVAIL (données de 2021)

1- Temps de travail

Fonctionnaires à temps partiels en 2021

Types de temps de travail	Femmes	Hommes
Temps partiels de droit	56 (20%)	16 (33%)
Temps partiels sur autorisation	226 (80%)	32 (67%)
TOTAL	282	48

85.5 des fonctionnaires à temps partiel sont des femmes.

Fonctionnaires occupant un poste à temps complet et exerçant leurs fonctions à :

Catégories 2021	Temps plein 100%		Temps partiel (sauf thérapeutique)	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
A	293	208	57	9
B	248	249	44	5

C	1283	1212	181	34
Total (hors temps non complet : 109 agents)	1824 (86%)	1669 (97%)	282 (14%)	48 (3%)

Parmi les femmes fonctionnaires occupant leur poste permanent à temps partiel, 20% sont en catégorie A, 15% en catégorie B et **64% sont en catégorie C.**

En 2021, les 76 agents fonctionnaires et contractuels sur poste permanent bénéficiant d'un congé parental, sont des femmes.

2021	Effectifs	Temps partiels (sauf thérapeutique)	% de temps partiels	% Fonction Publique Territoriale
Femmes	2165	282	13%	29%
Hommes	1767	48	3%	7%
Total	3932	330	8,3%	

En 2021, à Lille –Hellemmes- Lomme, le temps partiel concerne 8,30% de l'effectif global. **Mais 85,45% des personnes à temps partiel sont des femmes alors qu'elles représentent 55% dans l'effectif global.**

Comparativement aux années 2019 et 2020, la part des femmes et des hommes à temps partiel diminue très légèrement (11, 37% en 2019, 8,50% en 2020).

Par ailleurs, sur 28 fonctionnaires et contractuels ayant bénéficié d'une **disponibilité de droit**, **23 sont des femmes.** Pour rappel, les personnes en position de disponibilité ne sont plus rémunérées par la collectivité.

Nombre d'heures supplémentaires et complémentaires réalisées et rémunérées (fonctionnaires à temps complet)

2021	Femmes	Hommes
Heures supplémentaires (temps complet)	37 520	87 246
Heures complémentaires et supplémentaires (temps non complet)	626	474

On constate une **mobilisation masculine** forte pour l'exécution de travaux générant l'attribution d'heures supplémentaires et d'indemnités. Ces particularités impactent les **écarts de salaires** entre les femmes et les hommes.

2- Congés et absences

Données 2021 :

Motifs d'absence 2021	Femmes fonctionnaires	Hommes fonctionnaires
Autorisations Exceptionnelles d'Absence	753	456
CLM/CLD	132	55
Maladie ordinaire	1133	698
Accidents de travail (service)	109	159
Accidents de travail (trajet)	27	16
Total	2154	1384

Les femmes en CLM/CLD sont surreprésentées ainsi qu'en maladie ordinaire. Elles sont également très mobilisées sur les absences spéciales (enfant malade, mariage, décès, concours...)

Ces absences liées à la maladie ont une incidence directe sur la rémunération, puisque chaque arrêt de travail génère un jour de carence, et le nombre de journées d'absence impacte sur le traitement et le régime indemnitaire. Cela influe donc sur la rémunération des femmes qui sont davantage concernées par ces situations.

Ce constat se vérifie également pour le personnel contractuel sur poste permanent.

Données 2022 :

3- Motifs d'absence 2022	Femmes fonctionnaires	Hommes fonctionnaires
Accidents de travail (service)	133	112
Accidents de travail (trajet)	71	29

Par rapport à 2021, les accidents de trajet ont augmenté, passant pour les femmes à 71 cas en 2022 contre 27 en 2021, et pour les hommes à 29 cas en 2022 contre 16 en 2021.

4- Télétravail

Nombre d'agents exerçant leurs fonctions dans le cadre du télétravail (936 agents)

Catégories 2021	Hommes	Femmes
A	137	283
B	74	139
C	53	250
Total	264	672

71% des personnes télétravaillant sont des femmes. Elles exercent principalement dans la filière administrative (515 agentes en 2021). Elles sont 75 dans la filière technique.

Les hommes (29% des télétravailleurs) qui télétravaillent sont issus de la filière technique (121) et administrative (120) principalement.

II- RÉMUNÉRATION (données de 2021)

Écarts de rémunération entre les femmes et les hommes

2021	Femmes	Hommes	Différentiel F/H	Écart en %
Fonctionnaires	30 775	32 733	1 958	5,98%
Contractuels	25 421	30 331	4 910	16,19%

(Salaire brut moyen en ETPR)

Dans la collectivité, l'écart est réel entre les femmes et les hommes fonctionnaires (5,98%) mais il se creuse pour presque tripler pour le personnel contractuel (16,19%). Il est légèrement plus bas qu'en 2020 (6,30%).

Rémunérations annuelles brutes moyennes en ETPR des fonctionnaires par catégorie

Catégories2021	Femmes	Hommes	Écart en %
A	45 693	50 469	9,46%
B	32 703	35 234	7,18%
C	26 755	28 994	7,72%

L'écart de rémunération entre les femmes et les hommes est plus important dans la catégorie A.

Part des primes sur les rémunérations des fonctionnaires par catégorie

Catégories2021	Femmes	Hommes	Écart en points
A	20%	23%	3
B	15%	19%	4
C	13%	15%	2

Filières	Écarts entre les hommes et les femmes
Administrative	+4 points pour les hommes
Technique	+2 points pour les hommes
Culturelle	-1 point pour les hommes
Sportive	0
Médico-Sociale	-1 point pour les hommes
Police	0
Animation	+2 points pour les hommes

La part des primes dans la rémunération est supérieure chez les hommes, notamment dans la filière administrative.

Quelques écarts de rémunération notables par filières (fonctionnaires uniquement)

Filières 2021	Femmes	Hommes	Écart en %
Administrative	32 431	36 048	10,03%
Technique	28 582	31 558	9,43%
Police Municipale	34 483	36 878	6,49%

VIII- SANTÉ ET SÉCURITÉ AU TRAVAIL (données de 2021)

2021	Hommes	Femmes
Décisions d'accord de temps partiel thérapeutique recensées sur l'année 2021	20	86
Décisions d'accord d'aménagement d'horaire ou d'aménagement de poste de travail	78	152
Total	98	238

En 2021, les femmes sont la population la plus touchées par les problématiques de santé au travail.

IX- ACTES DE VIOLENCES OU HARCELEMENT (données de 2021)

Nombre d'actes de violences envers le personnel

Actes 2021	Femmes	Hommes
Harcèlement moral	14	5
Harcèlement sexuel	1	1
Violence sexuelle	1	0
Agissements sexistes	3	0
Intimidations	1	0
Discrimination	3	2
Autre	0	1
TOTAL	23	9

Les femmes dans la collectivité, comme dans la société française, sont davantage exposées aux violences sur le lieu de travail.

X – BILAN DES ACTIONS 2022

Soucieuse d'agir en faveur de l'égalité professionnelle depuis toujours, la Ville de Lille a abordé de front le sexisme et les inégalités de sexe en menant une campagne d'affichage engagée au sein des services municipaux dès novembre 2019.

Au même moment, elle a également été la première collectivité à mettre en œuvre un **dispositif de signalement** pour les agents s'estimant victimes ou témoins d'actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissements sexistes sur leur lieu de travail : **la Cellule d'Écoute** (dispositif pris pour exemple par de nombreuses collectivités territoriales en France, article de presse Gazette des Communes, la Lettre du Cadre, collaboration à un kit opérationnel avec l'Association des DRH des Grandes Collectivités).

Actions déployées en 2022

- Lancement du **guide de la parentalité**, envoyé dans tous les foyers d'agents municipaux déclarant l'arrivée d'un enfant
- Contribution au kit contre les violences pour l'association des DRH des grandes collectivités,
- **Le 8 mars « Journée internationale de droits de femmes »**: via l'intranet, sensibilisation des agent-e-s avec bandeau signature et quiz égapro
- Support de sensibilisation contre les violences et le sexisme ordinaire à l'attention des agent-e-s
- Représentation de la ville à l'évènement du CORIF (Conseil Recherche Ingénierie Formation pour l'égalité entre femmes et hommes)
- **Le 25 novembre « Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes »** : sortie du nouveau dépliant de la Cellule écoute avec le violentomètre au travail et diffusion d'un podcast sur l'intranet

PARTIE 2

Politique menée par la Ville pour favoriser l'égalité femmes/hommes et lutter contre les violences faites aux femmes – Bilan des actions menées en 2023

Par la signature en 2017 d'un nouveau plan égalité femmes-hommes, la ville de Lille a réaffirmé son engagement en faveur des droits des femmes et de la lutte contre les violences qu'elles subissent.

Ce plan présente les principales orientations en matière d'égalité et constitue une base de travail avec les services municipaux, les associations et les structures partenaires sur des enjeux clairement définis que sont :

- Favoriser l'égalité femmes-hommes,
- Agir contre les violences faites aux femmes,
- Favoriser l'égalité professionnelle
- Œuvrer pour la santé des femmes et encourager la pratique féminine sportive
- Valoriser la place des femmes dans les actions culturelles
-

Voici une présentation des actions qui ont été menées en 2023.

I – FAVORISER L'EGALITE : « A LILLE, LE 8 MARS C'EST TOUTE L'ANNEE ! »

1) Favoriser l'accès à l'information

Pour permettre une meilleure connaissance des associations agissant en faveur de l'égalité femmes-hommes, la Ville de Lille se fait relai d'information.

Un répertoire des associations et des partenaires lillois.e.s (disponible en version papier et numérique) a vu le jour en 2015 et est depuis régulièrement mis à jour chaque début d'année.

Cet outil désormais bien identifié a été réactualisé en 2023.

2) Soutenir les actions en faveur de l'égalité

L'année 2023 a également été l'occasion pour la Ville de Lille de renouveler son soutien à des actions proposées par des associations œuvrant pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

A titre d'exemple :

- La Maison des Femmes
- Le Planning Familial

Ce soutien peut être d'ordre logistique, organisationnel et/ou financier.

L'égalité femmes-hommes étant une thématique transversale, d'autres services de la ville tels que l'éducation, la jeunesse, le sport, la cité éducative financent également des actions proposées par des associations agissant en ce sens.

C'est ainsi que la Ville consacre plus de **90.000 euros par an** pour soutenir les actrices et acteurs du territoire à la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

3) **Coordonner la programmation autour du 8 mars, journée internationale des droits des femmes**

Le 8 mars est l'occasion de prendre du recul et faire un point sur la condition des femmes à travers le monde. Une journée internationale pour pointer du doigt les inégalités persistantes qui pèsent sur la vie personnelle et professionnelle des femmes mais également célébrer les victoires acquises au cours de l'année écoulée.

Le 8 mars est une journée d'action, de sensibilisation et de mobilisation dédiée à la **lutte pour les droits des femmes, l'égalité et la justice**.

Plusieurs événements et initiatives ont lieu à travers le monde à cette occasion notamment pour :

- réfléchir, échanger, se mobiliser pour l'égalité entre les femmes et les hommes ;
- faire le point sur ce qui a été fait et ce qui reste à faire sur la question de la place des femmes dans la société.

C'est aussi l'occasion de mettre en avant les initiatives qui placent les femmes au cœur de la création ainsi que leur participation à la vie sociale, politique et économique.

Chaque année, la Ville de Lille, à travers une programmation en lien avec les associations et partenaires du territoire, proposent une série d'événements afin d'informer et de sensibiliser autour des droits des femmes.

En 2023, pas moins de 30 événements ont été proposés au grand public : conférence, vélorution et balade à la découverte de femmes célèbres, expositions, projection-débats, ateliers, marche engagée et village associatif, collecte de produits d'hygiène etc.

Par ailleurs, le pôle culture et relations internationales a mis à l'honneur les femmes à travers plusieurs manifestations. Si les femmes afghanes étaient à l'honneur en 2022, c'est la voix des Iraniennes qui a été le fil conducteur de l'édition 2023. En effet, l'artiste Dimitri Vazemsky a réalisé une performance devant la Gare Lille Flandres en hommage à Masha Amini ; le Palais des Beaux-Arts, l'espace Le Carré et la Pouponnière ont participé à un projet initié par le Musée d'Art Moderne de Paris et le Palais de Tokyo avec l'affichage d'affiches « Femme, Vie, Liberté » ; l'Hôtel de Ville a accueilli une soirée conviviale et festive pour les habitant.e.s de Lille, en soutien aux femmes iraniennes.

4) **Valoriser la place des femmes dans les actions culturelles**

Les programmations d'événements dans le cadre du 8 mars et du 25 novembre sont notamment l'occasion de mettre en avant les artistes femmes.

Ainsi, cette année, l'exposition « Filtre Magique » présentée à la Maison Folie de Moulins dans le cadre des journées du patrimoine, a permis de mettre en lumière notamment des portraits inédits de femmes lilloises de notre Matrimoine.

II. AGIR CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Les violences subies par les femmes constituent l'**une des violations des droits humains les plus répandues** dans le monde ainsi que la **manifestation la plus aiguë de l'inégalité homme-femme**.

Ces violences se retrouvent dans tous les sphères : couple, travail, famille, école, espace public et transports, milieu hospitalier et culturel etc. Elles peuvent prendre la forme de violence physique, psychologique, économique, administrative, verbale, numérique etc.

Par son plan d'action adoptée en 2017, la Ville de Lille a réaffirmé sa volonté de lutter contre ces violences.

1) Coordonner une programmation d'événements à l'occasion du 25 novembre : journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Depuis 2008, la Ville coordonne, en lien avec les associations, les agent.e.s municipaux.ales et les structures partenaires, des événements destinés d'une part à sensibiliser le grand public et les professionnel.le.s aux violences faites aux femmes, d'autre part à communiquer sur les dispositifs existants.

En 2023, une série d'événement a été proposé du 14 novembre au 8 décembre.

Au programme :

- Spectacle « Parlez-moi d'amour » Cie des Baltringues – médiathèque Jean Lévy
- Événement à destination des adolescent.e.s par la Maison des Ados
- Conférence de la Maison des Femmes « Féminisme et Pacifisme »
- 5ème édition de la course nocturne à la Citadelle « Bougez-vous contre les violences faites aux femmes »
- Table ronde « violence intrafamiliale chez les seniors »
- Opération « Violentomètre » en partenariat avec l'association #NousToutes
- Conférence
- Projection-débat
- etc

Autant d'événements pour sensibiliser, informer, interpeller sur les violences faites aux femmes.

D'autre part, la Ville de Lille procède actuellement à l'actualisation du guide « Violences », outil d'information et de sensibilisation à destination des victimes et témoins.

2) Agir contre le harcèlement de rue

- **Déploiement du dispositif « Demandez Angela »**

8 jeunes femmes sur 10 ont peur de sortir seules le soir. La plupart des femmes ont déjà été harcelées ou suivies dans la rue et les transports en commun. Depuis la loi du 3 août 2018, le harcèlement de rue est réprimé par l'outrage sexiste et par une amende pouvant aller de 90 à 750 euros.

« Demandez Angela », c'est :

1. Créer un réseau de lieux sûrs (bars, restaurants, hôtels, supermarchés, commerces...) partout sur le territoire pour prévenir et lutter contre le harcèlement de rue.
2. Si une personne ne se sent pas en sécurité, se sent harcelée, elle peut trouver refuge dans l'un des établissements partenaires – identifié grâce au sticker sur sa vitrine – et demander « Angela ».

Déployer à Lille depuis le 25 novembre 2022, le dispositif « Demandez Angela » compte désormais une quarantaine d'adhérent.e.s, tous et toutes formées à l'accueil des victimes et aux violences sexistes et sexuelles.

Ce dispositif est déployé dans le cadre du Conseil de la Nuit lillois, du Conseil local de sécurité et de prévention de la délinquance (CLSPD) et de la délégation droits des femmes.

▪ **Groupe de travail sur les dispositifs de prévention contre le harcèlement**

Un groupe de travail interne au service de la Ville de Lille a vu le jour en 2022. Il s'agit un groupe de travail technique sur le harcèlement et le cyberharcèlement suite au constat d'une montée en puissance de cette thématique et des demandes de réponses de la part des élu.e.s, des partenaires et des habitants. Celle-ci a été érigée en priorité dans des documents cadres, les services s'en sont saisi et proposent des initiatives ou sont en lien avec des structures qui mettent en place des projets pour lutter contre ces phénomènes (cyberharcèlement d'élèves par des pairs, harcèlement de rue, lutte contre les stéréotypes liés au genre, à l'origine supposée...pouvant engendrer des discriminations, conséquences du harcèlement sur la santé...).

Les objectifs sont de :

- Faire un point sur les priorités portées par chaque direction concernée
- Dresser un premier inventaire des initiatives
- Envisager un pilotage commun ou à minima les modalités du partage d'informations

3) Mise en œuvre de séances de sensibilisation

27 et 28 mars | « Actualisation des connaissances sur les violences conjugales et leurs impacts sur les mineurs »

Cette sensibilisation animée par l'AIAVM et le CHR de Lille a permis de sensibiliser une vingtaine de professionnel.le.s.

17 octobre | les conduites de prostitution chez les mineur.e.s

Animée par Itinéraires, service Entr'actes, cette sensibilisation a pris à une quinzaine de professionnel.le.s de bénéficier d'un apport de connaissance sur cette thématique, d'échanger entre pairs et de trouver des leviers d'actions.

4) Soutenir les associations luttant contre les violences faites aux femmes

La Ville de Lille soutient les associations qui accueillent et accompagnent les femmes victimes de violences, comme l'AIAVM (notamment pour son programme EVE, le dispositif Téléphone Grave Danger), Solfa pour son action « Ecoute Brunehaut » et l'accueil de jour Rosa, l'Echappée collectif de lutte contre les violences sexistes et sexuelles ainsi que le CIDFF dans le cadre de son action #Restaur'elles.

Ces actions font l'objet d'un cofinancement par le conseil de sécurité et de prévention de la délinquance dans le cadre de la stratégie territoriale (axe 2 : Prévenir les violences et renforcer l'accompagnement des victimes)

C'est ainsi que **la Ville consacre plus de 150 000 euros par an** pour soutenir les acteurs et actrices du territoire dans le développement d'actions de prévention et d'information ainsi que dans la mise en place de dispositifs d'accompagnement.

III – Une thématique transversale investie par les services de la Ville de Lille

Par ce que l'égalité femmes-hommes / filles-garçons est un sujet transversal, il s'inscrit dans d'autres politiques publiques menées par la Ville de Lille.

A titre d'exemples :

Éducation

- **Projet éducatif global**

L'axe 4 du Projet Éducatif Global 2022-2026 promeut l'égalité entre les filles et les garçons et se matérialise par le réaménagement notamment des cours d'écoles, ou dans l'appropriation des espaces publics par les enfants et les ados. Dès le plus jeune âge, cela se traduit par la proposition de jeux promouvant la mixité et l'égalité de toutes et tous.

- **Cité éducative :**

Des formations pluricatégorielles des professionnel.le.s de la Cité Educative des secteurs Sud de Lille et Lille Est ont été menées avec pour objectifs :

- Prendre conscience des stéréotypes de genre à l'œuvre dans sa pratique professionnelle
- Adopter une posture professionnelle égalitaire
- Aborder des pistes d'actions concrètes

Politique de la Ville

L'égalité femme / homme est un axe transversal du contrat de ville.

A ce titre, des actions ont fait l'objet d'un cofinancement Politique de la Ville – Délégation droits des femmes.

A titre d'exemples :

- GRDR pour l'action : Faciliter l'insertion sociale des femmes immigrées par l'apprentissage socio-linguistique
- Maison des quartiers de Wazemmes pour les actions du collectif d'habitantes
- Centre Social et Culturel Denis Cacheux pour l'action « Pour une mixité égalitaire Filles / Garçons, Egalité Hommes / Femmes »

Service Jeunesse

La stratégie jeunesse 2021-2026 comprend parmi ces 4 grands principes « la mixité et l'égalité entre les filles et les garçons ».

A ce titre, l'association du vent dans les Mots a réalisé une action : « *la rue parle à la rue* », création de pastilles sonores créées à partir des paroles récoltées, des récits et des réflexions couchées sur le papier sur la place des adolescentes et des femmes dans l'espace public.

Ressources Humaines

La Ville a établi son plan d'action pour l'égalité professionnelle Femmes-Hommes pour les 3 prochaines années, dont l'objectif est d'orienter la collectivité dans sa politique d'égalité professionnelle visant notamment à promouvoir la mixité. L'ensemble des acteurs de l'égalité professionnelle au sein de la collectivité est mobilisé.

Le plan d'action s'oriente autour de 4 grands axes :

- 1 - L'évaluation, la prévention et le traitement des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes.
- 2 – L'égal accès des femmes et des hommes aux cadres d'emplois, grades et emplois dans la fonction publique.
- 3 - L'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale.
- 4 - La Lutte contre les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Culture

Dans le cadre du plan « culture durable et partagée », la délégation droits des femmes participe au groupe de travail sur les mesures 38 « Mettre en place des projets relatifs aux questions de harcèlement / discriminations / violences faites aux femmes » et 48 « Mettre en place des « safe zones » lors des événements »

Relations internationales

En lien avec la direction sports, le service relations internationales souhaiterait développer un projet de coopération internationale sur la thématique du sport. Après plusieurs échanges les collègues de la direction sport sur leurs besoins et après avoir amorcé des recherches, le projet s'orientera vers des actions et des échanges de bonnes pratiques liés à l'égalité F/H et la lutte contre le racisme dans le sport.

Santé

Le service santé et la délégation droits des femmes travaillent de concert afin de délivrer des messages de sensibilisation : Bus du cœur, Octobre rose etc.

Par ailleurs, une action est en projet pour 2024 à destination des agentes et agents sous la forme d'un atelier parents-enfants sur le cycle menstruel et l'arrivée des premières règles. L'animation sera assurée à Cécile FÉRU, Coach et naturopathe des femmes.

Sport

Le développement du sport féminin est également une priorité du plan égalité femmes-hommes. A ce titre, une réflexion autour de l'utilisation des créneaux et de l'accompagnement des clubs souhaitant développer une section féminine est menée par le service des sports.

Transition Écologique

Une réflexion est en cours pour lier mobilité douce et sécurité des femmes dans leurs parcours personnel et/ou professionnel.

IV – CONCLUSION

Ce rapport montre que la Ville de Lille poursuit résolument son engagement en faveur de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et se mobilise pour lutter contre les violences faites aux femmes.

Pour y parvenir, la Ville de Lille travaille sur ces questions de manière transversale et en réseau en interrogeant régulièrement les orientations de la politique municipale à travers ce prisme égalitaire.

Le plan adopté en 2017 arrive à échéance : un bilan des actions menées a été réalisée avec les services de la Ville, les associations et les partenaires engagé.e.s sur cette thématique.

En 2024, un nouveau plan verra le jour, faisant ainsi de Lille, une ville toujours plus égalitaire.